

Rapport  
annuel >



**Parce que le monde bouge.**



Le CIC a conclu l'exercice 2010 sur un résultat net comptable de 1,144 milliard d'euros.

Fort du savoir-faire et des compétences de ses 21 000 salariés à l'écoute de près de 4,4 millions de clients, le CIC a affiché de bonnes progressions en crédits et dépôts, mais aussi assurance, banque à distance, télésurveillance et téléphonie.

Particuliers, associations, professionnels et entreprises – le CIC est en France le banquier d'une entreprise sur trois – ont bénéficié d'un accompagnement individualisé pour leurs projets. Cela s'est traduit dans les chiffres : croissance de 8,8 % des crédits d'investissement de la banque de détail et de 7,6 % des prêts à l'habitat.

Dans un contexte économique où il faut aider les entreprises à créer des emplois, le CIC a regroupé début 2011 ses activités de haut de bilan au sein de CM-CIC Capital Finance. 2<sup>e</sup> opérateur français à capitaux bancaires en capital-investissement avec 2,6 milliards d'euros sous gestion et plus de 500 participations en compte propre, cette structure bénéficie d'un fort ancrage auprès des PME en région qu'elle pourra épauler dans leur expansion, en France comme à l'étranger.

Développement commercial, gains de productivité et maîtrise des frais généraux ont permis d'améliorer le coefficient d'exploitation à 61 %.

Avec 27,6 milliards de fonds propres *Tier 1* (+ 8,4 %), sa maison mère, le Crédit Mutuel, affiche un ratio de solvabilité *Tier 1* de 11,5 %. Ceci est reconnu puisqu'au cours des trois dernières années, le groupe Crédit Mutuel-CIC a été la seule banque française dont les agences internationales n'ont pas dégradé les notes. Cette solidité financière est essentielle, à la fois gage de pérennité de l'institution et de sécurité pour les clients.

Elle se double d'un dynamisme lié à :

- la qualité, la motivation et la formation permanente de ses salariés ;
- l'utilisation d'outils performants ;
- une stratégie fondée sur la proximité et la confiance.

Ces réussites ont été saluées : le Crédit Mutuel-CIC a été désigné « banque de l'année en France » par le magazine *The Banker* et a remporté le 1<sup>er</sup> prix du secteur banques au *Podium de la relation client BearingPoint-TNS Sofres*.

Le CIC aborde l'avenir avec confiance et détermination. Il poursuit l'amélioration de son réseau et l'enrichissement de son offre sur tous ses marchés.

Grâce à une organisation réactive qui place le service à la clientèle et le soutien des entreprises créatrices d'emplois au cœur de ses préoccupations, il a plus que jamais la volonté de participer activement au financement de l'économie au plus près des besoins.

**Michel Lucas**  
Président du directoire

## SOMMAIRE

- 5 Profil du CIC
- 6 Chiffres clés consolidés

### > 7 MÉTIERS

- 8 Organigramme simplifié
- 10 Banque de détail
- 18 Banque de financement et activités de marché
- 23 Banque privée
- 26 Capital-développement
- 28 Coordonnées du réseau

### > 31 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 32 Conseil de surveillance
- 35 Directoire
- 36 Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance
- 49 Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »
- 49 Assemblée générale

### > 50 DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 51 Déontologie
- 51 Contrôle interne
- 52 Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne
- 60 Ressources humaines
- 60 Moyens technologiques
- 61 Relations avec les clients
- 62 Relations avec les actionnaires

### > 63 ÉLÉMENTS FINANCIERS

- 64 Comptes consolidés
- 132 Comptes sociaux

### > 173 ÉLÉMENTS JURIDIQUES

- 174 Assemblée générale mixte du 19 mai 2011
- 197 Autres éléments du document de référence
- 202 Renseignements divers
- 204 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
- 205 Table de concordance du document de référence



Ce document de référence fait également office de rapport financier annuel.

Le CIC, holding et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'international.

**4 369 747 clients dont :**

**3 635 585 particuliers**

**66 451 associations**

**557 048 professionnels**

**110 461 entreprises**

**20 611 collaborateurs**

**2 117 agences en France**

**3 succursales et**

**36 bureaux**

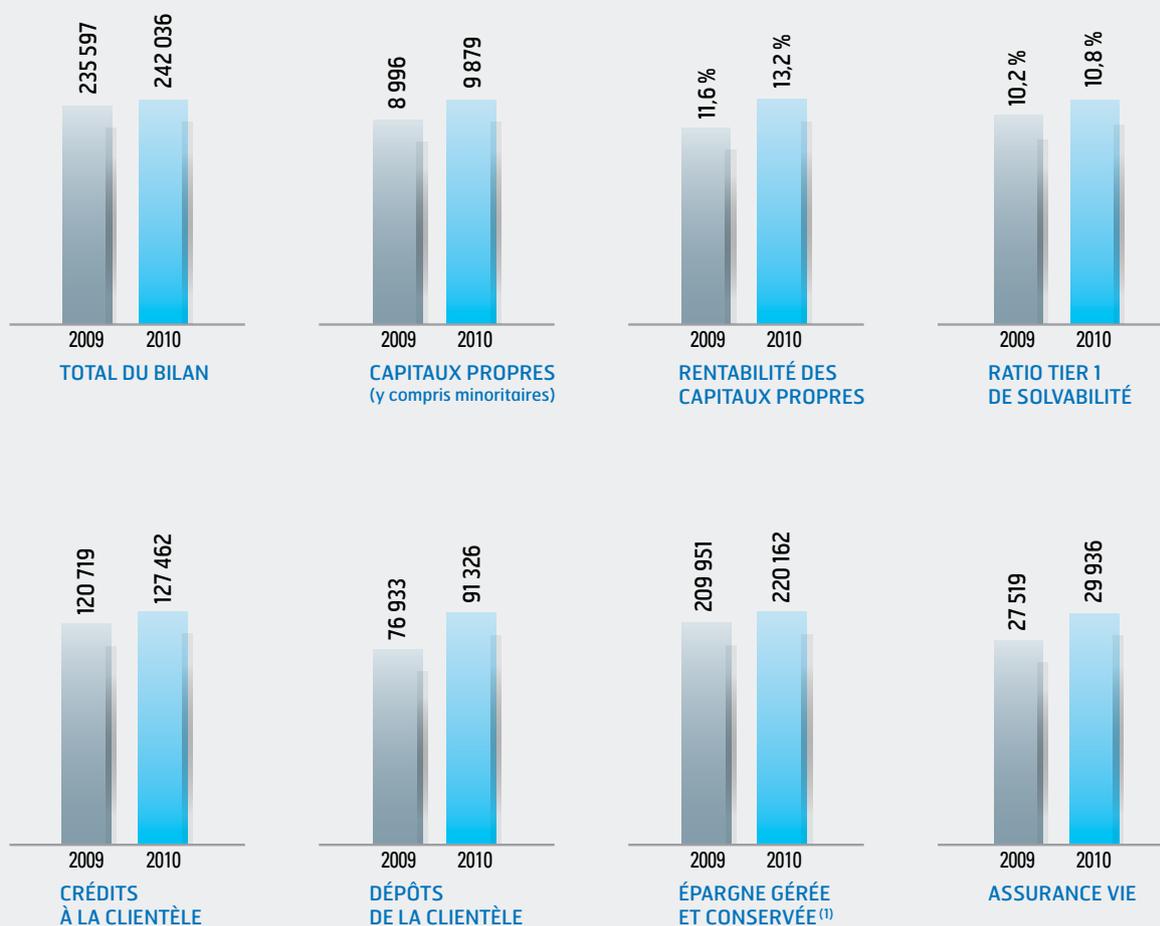
**de représentation à l'étranger**

Chiffres au 31 décembre 2010



# 6 > Chiffres clés consolidés

EN MILLIONS D'EUROS



(1) Encours fin de mois y compris titres financiers émis.

## RÉSULTATS

	2010	2009
Produit net bancaire	4 637	4 687
Résultat d'exploitation	1 370	1 055
Résultat net (part du groupe)	1 115	801
Coefficient d'exploitation	61 %	59 %

Source : comptes consolidés.



# Métiers >

- 8 Organigramme simplifié
- 10 Banque de détail
- 18 Banque de financement et de marché
- 23 Banque privée
- 26 Capital-développement
- 28 Coordonnées du réseau

		CIC				
Réseau bancaire		100 % CIC Nord Ouest	100 % CIC Ouest	100 % CIC Sud Ouest	100 % CIC Est	100 % CIC Lyonnaise de Banque
Banque privée <sup>(1)</sup>		100 % CIC Banque Transatlantique	62,7 % Dubly Douilhet	100 % Banque CIC Suisse	72,4 % Banque de Luxembourg	100 % CIC Private Banking - Banque Pasche
Capital-développement		100 % CIC Finance	100 % IPO	97,7 % CIC Banque de Vizille		
Métiers spécialisés		23,5 % CM-CIC Asset Management	100 % CM-CIC Gestion	99,9 % CM-CIC Epargne Salariale	100 % CM-CIC Securities	99,2 % CM-CIC Bail
		85 % Factocic	100 % CM-CIC Laviolette Financement	100 % CM-CIC Aidexport	48,7 % CM-CIC Agence immobilière	48,3 % CM-CIC Participations immobilières
Assurances		20,5 % Groupe des Assurances du Crédit Mutuel				
Structures de moyens communes au groupe		12,5 % Euro Information	Sans capital GIE CM-CIC Titres	Sans capital GIE CM-CIC Services		

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Les sociétés qui ne sont pas contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel, comme précisé ci-contre. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel-CIC.

(1) Les activités de banque privée sont également exercées au sein de la succursale CIC Singapour (sur place et via CIC Investor Services Limited à Hong Kong).

### Le CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Île-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- de 5 banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communes au groupe.

Au 31 décembre 2010, le capital du CIC était ainsi réparti :

- BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) : 72,48 % et Ventadour Investissement : 19,48 %, soit 91,96 % pour le Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel : 1,01 % ;
- Crédit Mutuel Nord Europe : 0,99 % ;
- Banca Popolare di Milano : 0,93 % ;
- Crédit Mutuel Océan : 0,70 % ;
- Crédit Mutuel Arkéa : 0,69 % ;
- Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie : 0,67 % ;
- Crédit Mutuel du Centre : 0,58 % ;
- Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest : 0,36 % ;
- Crédit Mutuel Normandie : 0,07 % ;
- Auto-contrôle : 0,60 % ;
- FCPE des salariés et anciens salariés : 0,27 %.

Le solde (1,17 %) était réparti dans le public.

### Participations du Crédit Mutuel par métier :

#### Banque privée

Banque Transatlantique Luxembourg : 40 %  
Banque de Luxembourg : 27,6 %

#### Métiers spécialisés

CM-CIC Asset Management : 76,4 %  
CM-CIC Bail : 0,8 %  
CM-CIC Lease : 45,9 %  
Factocic : 15 %  
CM-CIC Agence immobilière : 51,3 %  
CM-CIC Participations immobilières : 51,7 %

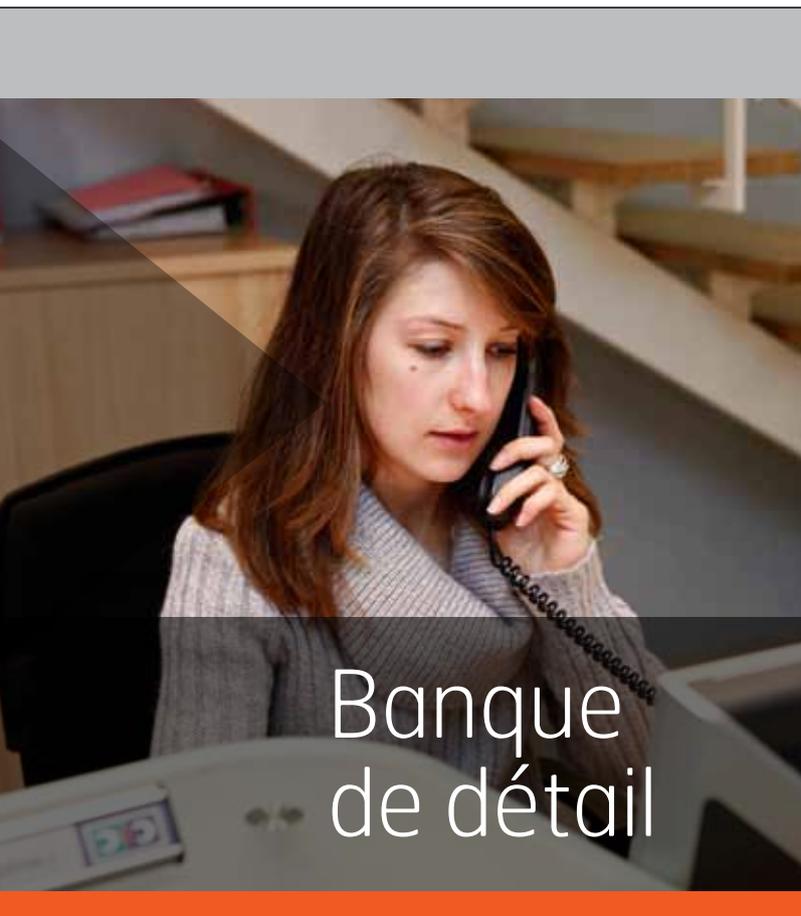
#### Assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : 79,5 %

#### Structures de moyens communes au groupe

Euro Information : 87,5 %





## Banque de détail

Avec un PNB de 3 280 millions d'euros (+ 8 %), des frais de fonctionnement de 2 175 millions (+ 2 %) et un coût du risque de 267 millions (470 en 2009), le résultat d'exploitation de la banque de détail s'est inscrit à 838 millions d'euros.

### Banque de détail : chiffres clés (en millions d'euros)

	2010	2009	Variation
PNB	3 280	3 028	+ 8,3 %
Frais de fonctionnement	(2 175)	(2 141)	+ 1,6 %
RBE	1 105	887	+ 24,6 %
Coût du risque	(267)	(470)	- 43,2 %
Résultat avant impôt	955	507	+ 88,4 %
Résultat net part du groupe	655	346	+ 89,3 %

Source : comptes consolidés.

En 2010, la banque de détail, cœur de métier du CIC, a poursuivi son développement.

Le nombre de clients<sup>(1)</sup> a augmenté de 88 166 (2 %), parmi lesquels 11 159 associations et professionnels et 474 entreprises.

Les engagements du réseau ont progressé de 4,9 %, dont les crédits d'investissement aux entreprises et aux professionnels de respectivement 13,4 % et 7,5 %.

L'épargne clientèle a terminé en hausse de 6,5 %, l'épargne gérée de 2,2 % et les dépôts comptables de 11,4 %.

La collecte d'assurance vie du CIC a poursuivi son essor avec une évolution de + 11,5 % du chiffre d'affaires.

Les encours d'OPCVM non monétaires se sont accrus de 1,4 % et ceux des FCPI et FIP de 4,8 %.

Les activités de services liées à la monétique ont été dynamiques :

- + 2,8 % pour le stock de cartes dont + 8,9 % pour celui des cartes à forte valeur ajoutée ;
- + 1,6 % pour le parc de terminaux de paiement commerçants à 119 279 unités ;
- + 9,3 % pour les flux de paiements par carte chez les commerçants et entreprises.

En assurance de biens, le portefeuille a crû de 5,4 % pour l'automobile et de 5,2 % pour l'habitation.

Le nombre de contrats de téléphonie a atteint 232 526 (+ 41,7 %).

## Réseau

### > Développement du réseau

#### 2 117 points de vente

En 2010, le CIC a maintenu un rythme élevé d'ouvertures de points de vente, avec 44 nouveaux sites dont 14 en Ile-de-France. Fort de 2 117 agences, le CIC renforce en permanence sa proximité avec ses clients.

## Banque à distance

#### Automates bancaires

Le parc a été porté à 3 665 appareils (+ 108) dont 2 533 DAB/GAB et 1 132 automates de dépôts. Sur l'ensemble, le CIC a enregistré 70 490 322 retraits et 43 122 528 autres opérations.

#### cic.fr

Avec près de 18 millions de connexions supplémentaires, le trafic global du site Internet a été de 162 millions de visites (+ 12 %). À noter la hausse de 15 % des demandes de virement (22 millions d'opérations traitées) et de 41 % de l'utilisation du *Web relevé* (2,1 millions de consultations).

*cic.fr* s'est encore enrichi, tant pour les particuliers que pour les professionnels et les entreprises : messagerie sécurisée, code de confirmation, interconnexion entre contrats de banque à distance, applications *Smartphones*, Internet mobile, *Trade services*...

(1) Règles de calcul affinées en 2010 avec retraitement de 2009.

## > Marché des particuliers

### Nouveaux clients

Le nombre de clients a augmenté de 2,1 % pour s'établir à 3 635 585. Ce résultat a été obtenu en partie grâce à la reprise du crédit immobilier.

### Ressources bancaires

L'encours global des livrets a régressé de 1,1 % à 14,9 milliards d'euros. En revanche, le *Livret A* a continué son essor : + 22,5 % à 2,3 milliards.

En cours d'année, l'évolution de la courbe des taux a permis de lancer le « *Compte évolutif* » générant un redressement rapide des comptes à terme (2,6 milliards au 31 décembre).

L'épargne logement a été en hausse de 7,8 % à 5,8 milliards et les comptes à vue de 9,9 % à 8,2 milliards.

### Épargne financière

L'encours a crû de 7,1 %, la progression de la conservation des autres titres (+ 16,3 %) et de l'assurance vie (+ 9,8 %) compensant notamment la diminution de 9,9 % des OPCVM groupe.

### Crédits

En immobilier, le redémarrage soutenu de la production fin 2009, s'est confirmé en 2010 à 9,4 milliards d'euros (+ 55,9 %), engendrant une hausse des encours de 5,2 %.

En crédit à la consommation, l'encours a atteint 3,8 milliards (+ 1,1 %), la production baissant de 8,3 % à 1,7 milliard malgré le pré-équipement d'un nombre croissant de clients en *Crédit en réserve*.

### Contrats de service

Le stock s'est établi à 1 038 262 contrats (+ 7 %).

Une formule *Web* permet désormais de bénéficier d'une réduction du tarif de l'abonnement mensuel en recevant ses relevés via *cic.fr*.

### Banque à distance

L'enrichissement du contenu et sa commercialisation dans les *Contrats personnels* ont permis d'équiper 90 930 nouveaux clients d'un abonnement *Filbanque*, le portefeuille atteignant 1 165 633 contrats (+ 8 %).

### Cartes

Le développement du parc s'est poursuivi : + 2,2 % à 2 033 048 cartes dont 289 727 haut de gamme ou de prestige, représentant 14,3 % du stock. Le service « *Différé plus* » a contribué à la réussite des opérations de montée en gamme.

### Téléphonie mobile

Le choix s'est encore élargi avec les forfaits *Ultimate* destinés aux *Smartphones* qui ont représenté 27 837 des 100 904 ventes de l'année.





## > Marché des professionnels

### Force de vente dédiée

Avec 2 178 chargés d'affaires professionnels (+ 4 %), le CIC affirme sa volonté de répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché.

### Nouveaux clients

À travers des actions ciblées, la prospection s'est concrétisée par la conquête de 59 003 clients.

### Financements

La production de crédits d'investissement s'est élevée à 2 752 millions d'euros (+ 7,4 % d'encours) et celle de crédit-bail à 523 millions.

2 016 contrats de financement en location longue durée ont été conclus.

L'action d'accompagnement des créateurs a conduit à la mise en place de 1 714 PCE (prêts création d'entreprise).

La contribution du marché à la production globale de prêts à l'habitat a atteint 18 %.

### Épargne

Les encours ont progressé de 1,2 milliard d'euros (+ 6,6 %) à 18,9 milliards. Ce résultat est dû notamment à l'épargne bancaire pour 427 millions d'euros (+ 8,7 % d'encours), à l'assurance vie pour 446 millions d'euros (+ 14,1 %) et aux dépôts à vue pour 718 millions d'euros.

Les comptes à terme ont augmenté de 414 millions d'euros (+ 16,5 %).

### Fidélisation

La commercialisation des produits et services a été active :

- le stock de contrats de banque à distance est passé à 199 754 (+ 15 227, soit 8,3 %) ;

- celui des *Contrats professionnels* à 135 926 (+ 16 081, soit 13,4 %) ;
- les flux monétiques ont évolué de + 9,3 % – sous le double effet du renforcement du nombre de terminaux et du niveau d'activité des clients – et les commissions perçues de + 8,1 %.

### Épargne salariale

5 937 contrats ont été signés, portant le stock à 25 995.

### Assurance vie et santé

Les professionnels ont contribué à hauteur de 3 597 millions d'euros (13 %) à l'encours total d'assurance vie.

2 016 contrats d'assurance santé ont été commercialisés auprès de « travailleurs non salariés ».

3 377 contrats de retraite *Madelin* ont été souscrits.

### Partenariats

Le développement d'accords avec des réseaux d'enseignes s'est poursuivi pour atteindre 98 (95 en 2009).

### Agriculture

La volatilité des marchés agricoles et agroalimentaires a été un élément perturbant. Dans ce contexte, la filière a conquis 2 826 clients (le portefeuille passant à 25 645) et mis en place 397 millions d'euros de crédits, portant l'encours à 1 577 millions (soit + 9,9 %). L'encours d'épargne a atteint 805 millions.

L'activité commerciale a été marquée par le lancement d'un produit d'assurance récolte offrant une couverture contre les risques climatiques.

### Communication

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale en direction des professions libérales et le CIC a participé à plusieurs manifestations du marché des professionnels.

## > Marché des associations

Le CIC, qui cible en priorité les associations dites « gestionnaires » (secteurs sanitaire et social, caritatif et humanitaire ; organismes de formation, d'enseignement privé...), compte désormais 66 451 clients.

Les encours de crédits sont passés de 449 à 490 millions d'euros (+ 9,2 %).

Ceux d'épargne se sont élevés à 4,9 milliards d'euros (+ 3,8 %) dont 850 millions (+ 53,7 %) d'épargne bancaire, notamment grâce à une augmentation de 83,9 % des comptes à terme à 403 millions d'euros.

## > Marché des entreprises

### Nouveaux clients

Le dispositif commercial du CIC sur le marché repose sur la proximité et la réactivité de 140 directeurs d'agences et 617 chargés d'affaires spécialisés. En tirant parti de la richesse de l'offre, de la capacité d'innovation et de l'expertise des centres de métiers du groupe, cette force commerciale a recruté 9 302 clients PME et GME en 2010.

### Financements

L'accompagnement des entreprises et l'action volontariste en matière de financement ont été poursuivis.

Au total, l'encours de crédits a atteint 26 941 millions d'euros (+ 5,4 %) ; celui des crédits d'investissement progressant de 13,4 % à 12 635 millions d'euros. La production de crédit-bail mobilier a été de 870 millions et celle de *leasing* immobilier de 306 millions (+ 49 %).

Les besoins en fonds de roulement des entreprises étant demeurés faibles, les encours de crédits de fonctionnement ont affiché une décline de 4,8 %.

### Gestion des excédents de trésorerie et placements financiers

Le renouvellement de l'offre a permis de répondre aux besoins de performances, de sécurité et de transparence. L'épargne totale a été en hausse de 16,9 % à 24 080 millions d'euros ; l'épargne bancaire (essentiellement des comptes à terme) de 88,4 % à 6 540 millions.

### Flux

L'année a été marquée par la mise en œuvre des formats *SEPA*.

Le lancement de la solution de gestion complète de fichiers, *Hub Transferts*, a confirmé la capacité du groupe à développer de nouveaux services de connectique bancaire innovants et adaptés aux différents types d'organisation des entreprises qui, pour effectuer le transfert de leurs données, peuvent choisir tout type de protocole – *HTTPS*, *EBICS T*, *EBICS TS* – accompagné d'un certificat de signature interopérable *SWIFNet*.

*Filbanque* s'est enrichi de fonctionnalités liées à la sécurisation et à la dématérialisation des transactions, telle la messagerie sécurisée qui offre les principales fonctionnalités d'une messagerie électronique.

Le chiffre d'affaires monétique commerçants traité a augmenté de 9,3 % à 21 222 millions d'euros et le stock de cartes professionnelles de 6,2 %.

### International

Le CIC a poursuivi sa politique de soutien de ses clients sur les marchés internationaux. Ainsi, depuis son lancement, il est resté leader dans les financements du développement des entreprises à l'international adossés à une assurance prospection. Les bureaux de représentation à l'étranger et CM-CIC Aidexport sont au cœur de ce dispositif.

En s'associant à Banco Popular, le groupe augmente sa capacité d'accompagnement en Espagne et au Portugal, dans les domaines de *cash management* et des financements.

### Ingénierie sociale

Le CIC propose un dispositif complet d'outils (santé, prévoyance, épargne retraite et épargne salariale) qui aide les dirigeants d'entreprises à piloter leur politique de rémunération et à motiver leurs salariés, et dont l'enjeu est la maîtrise des charges sociales et fiscales.

En 2010, 2 535 contrats d'épargne salariale ont été souscrits.



## Métiers d'appui

### Assurance

En 2010, l'évolution du chiffre d'affaires (+ 11,1 %) a été supérieure au marché (+ 3,8 % – source : Fédération française des sociétés d'assurance), dans tous les domaines : assurances de biens, de personnes et assurance vie.

Les commissions se sont élevées à 284 millions d'euros (260 millions en 2009, soit + 9,2 %).

#### Assurances de biens

Les portefeuilles d'assurance automobile (344 063 contrats) et habitation (443 695) ont augmenté de 5,5 % chacun.

Une tarification spécifique a été mise au point pour les automobilistes qui effectuent moins de 6 000 kilomètres par an. Une offre pour les deux roues de plus de 50 cm<sup>3</sup> a été lancée à destination des clients déjà assurés en automobile au CIC. L'assurance « flotte » a évolué pour répondre aux besoins des professionnels, qu'il s'agisse de véhicules à usage commercial, utilitaires, de chantiers...

Une assurance responsabilité civile des auto-entrepreneurs a complété l'offre bancaire. Elle concerne leur activité et leur outil de travail dans un contrat adapté à leur statut.

En habitation, des ajustements de garanties ont été réalisés afin de se démarquer de la concurrence.

Une nouvelle gamme d'assurances pour les bateaux de plaisance a vu le jour.

Le réseau, soutenu par les plates-formes téléphoniques de gestion des sinistres, s'est mobilisé face à l'afflux de déclarations générées par les catastrophes climatiques, particulièrement *Xynthia*. Un véritable service a été mis en œuvre pour simplifier les démarches et accélérer les indemnisations.

#### Assurances de personnes

Le portefeuille de prévoyance individuelle a atteint 583 510 contrats (+ 3,9 %). Préalablement à l'entrée en vigueur de la réforme des assurances emprunteurs au 1er septembre 2010, la gamme a été étoffée.

L'assurance santé individuelle s'est développée fortement : 139 178 contrats (+ 45 %), grâce à l'offre d'indemnités hospitalières *Assur Hospis* (35 031 souscripteurs à fin 2010).

*Assurance Santé* a été dotée de garanties élargies visant à favoriser la qualité des soins optiques et dentaires. Dans le domaine de l'information et de la prévention, le « guide qualité vision » a été diffusé auprès de tous les nouveaux assurés.

L'usage de la carte *CB Avance Santé*, qui évite l'avance de frais, s'est intensifié : plus de 76 % de ces cartes ont été utilisées.

#### Assurance vie

Le chiffre d'affaires a progressé de 11,5 % à 2 865 millions d'euros, dont 410 millions d'euros collectés par les agences *CIC Banque Privée* et les conseillers patrimoniaux sur les contrats *Sérénis Vie* (+ 28,5 %).

*Plan Assurance Vie*, lancé fin 2009, est devenu le support majeur avec 56 587 contrats et un chiffre d'affaires de 1 235 millions d'euros. Il s'adapte aux besoins de toutes les catégories de clientèle, en permettant d'évoluer de l'une à l'autre de ses trois offres – *Essentiel*, *Avantage* et *Privilège* – sans changer de contrat.

En fin d'année, *Plan Capitalisation*, contrat construit sur le même principe avec trois options évolutives, a été lancé.

La qualité de la gestion financière a limité la baisse des taux de rendement en 2010, les taux nets s'échelonnant de 3,20 % pour le *Livret Assurance* (encours inférieur à 15 000 euros), à 3,75 % pour *Privilège Plan Assurance Vie*.

#### L'assurance sur Internet

L'année a vu la rénovation de l'espace assurances sur Internet dont les applicatifs sont disponibles pour tous les abonnés *Filbanque* depuis le début 2011 : établissement de devis et souscription en ligne d'une assurance auto, habitation, santé, assurance vie ou prévoyance.

#### Assurances CIC : chiffres clés 2010

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2010	2010/2009
Assurances de biens	207,7	+ 10 % <sup>(1)</sup>
Assurances de personnes	456,4	+ 9,3 % <sup>(1)</sup>
Assurance vie	2 865	+ 11,5 %
<b>Nombre de contrats</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>6 668 095</b>	<b>+ 6,1<sup>(1)</sup></b>
Dont assurances de biens	2 621 352	+ 3,5 % <sup>(1)</sup>
Dont assurances de personnes	3 265 506	+ 7,4 % <sup>(1)</sup>
Dont assurance vie	781 237	(+ 5,5 %)

(1) Les variations tiennent compte de retraitements sur le nombre de contrats 2009 d'assurance automobile, de prévoyance et d'assurance santé individuelle.



## Gestion collective

CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC a, dans un environnement dégradé, poursuivi ses efforts pour réorienter son offre vers des produits de plus long terme. La mise en valeur des compétences sur les fonds long terme obligataires, flexibles et actions, s'est traduite par des résultats encourageants notamment pour les OPCVM actions.

Fin 2010, les actifs sous gestion ont atteint 58 milliards d'euros répartis sur 618 fonds. CM-CIC AM est également intervenu en tant que prestataire comptable auprès de 62 sociétés de gestion couvrant 273 OPCVM.

Le fait marquant de l'exercice a été le reflux des OPCVM de trésorerie. La désaffection à leur égard est en phase avec le marché et tient pour l'essentiel à la politique de ré-intermédiation des banques, afin de répondre aux nouvelles contraintes réglementaires. Sur l'obligataire, les actifs se sont contractés suite aux inquiétudes liées à la dette souveraine en Europe. Les marchés actions européens ont évolué de façon contrastée et leur volatilité encore importante n'a pas profité aux places locales hormis l'Allemagne.

La rigueur des *process* de gestion de CM-CIC AM a été consacrée par de nouvelles récompenses, notamment 3 *Trophées – Le Revenu* dont le grand *Trophée d'Or* pour la performance globale de l'ensemble des fonds sur 10 ans et 2 *Lauriers de Bronze* remis par le magazine *Investir*.

L'activité commerciale a poursuivi son déploiement.

Dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC, un outil d'aide à la vente, « *Les rendez-vous financiers* », a été développé avec le groupe. Sa finalisation en 2011 devrait faciliter l'approche de l'épargne financière et la conquête de la clientèle patrimoniale. L'année a vu également le lancement de nombreux fonds à formule. En revanche, le renouvellement de la masse des fonds arrivant à échéance a été difficile. Une décollecte a été enregistrée sur les fonds de type profilés de la gamme *Stratigestion* proposés comme des quasi mandats. Dans un environnement peu favorable, plusieurs fonds ont toutefois bénéficié d'un net engouement, notamment *CM-CIC Or et Mat* et *CM-CIC Pays Emergents*.

Pour les clientèles externes, l'accent mis sur les banques privées et les investisseurs a été l'occasion de nombreuses présentations-produits.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 272,3 millions d'euros et le résultat net à 6,7 millions d'euros.

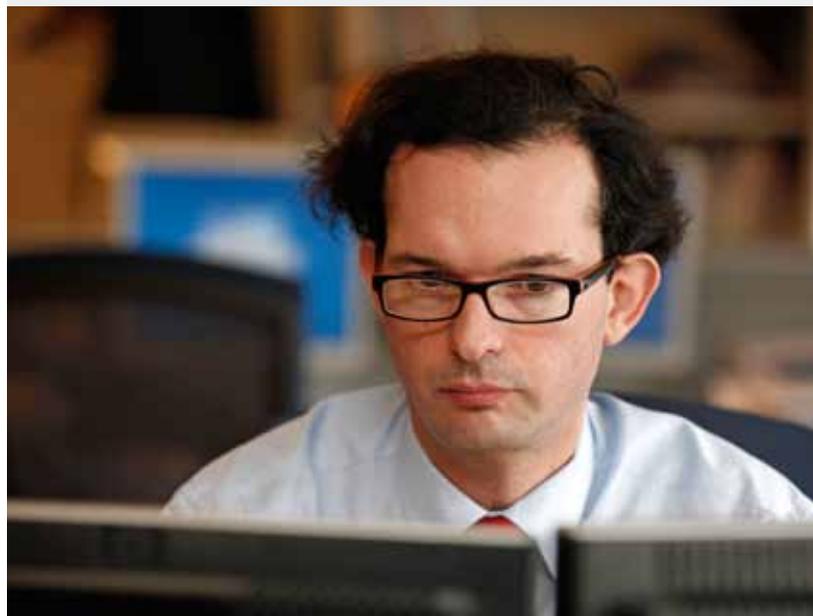
## Épargne salariale

CM-CIC Epargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2010 :

- 5 350 millions d'euros d'encours gérés (+ 14,3 %) ;
- 52 213 entreprises clientes (+ 14,5 %) ;
- 1 392 858 salariés en gestion.

L'année a été marquée par une dynamique commerciale qui a permis de franchir des caps symboliques en matière d'encours géré et de nombre de clients entreprises.

La collecte de capitaux a été dopée par l'apport de versements sur de nouveaux contrats et de transferts de la concurrence. La production a progressé de 37,7 % : en nombre de contrats, elle s'est maintenue au niveau de 2009 et confirme la vitalité de l'activité.



Pour soutenir ce développement, CM-CIC ES a créé un centre de gestion à Angers, dont la vocation est d'accompagner les chargés d'affaires professionnels dans la commercialisation des contrats d'épargne salariale et d'être le *back up* du centre d'accueil téléphonique salariés du site de Cergy.

Par ailleurs, la certification *ISO 9001-2008* a été renouvelée pour 3 ans.

La rémunération liée à l'épargne salariale pour les réseaux Crédit Mutuel et CIC (commissions de placement et droits d'entrée) a augmenté de 10 %.

La réforme des retraites votée en 2010 offrira des opportunités de croissance d'activité en 2011 par rapport au PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif).

## Affacturation

Un des événements principaux de 2010 a été la prise de contrôle à 100 % de Factocic par le groupe.

Le marché de l'affacturation a renoué avec la croissance : + 19,4 % après - 3,6 % en 2009 (source : Association française des sociétés financières).

Factocic a réussi une double performance :

- le volume d'achat de factures a augmenté de 23,3 % à 12,6 milliards d'euros avec un gain de parts de marché ;
- la production commerciale a dépassé les 4 milliards d'euros avec 1 024 nouveaux contrats.

Cette réussite repose :

- pour les volumes, sur le succès de la gamme *Orféo* qui met à disposition des GE et des GME des solutions spécifiques de financement et de gestion du poste clients ; plusieurs opérations importantes, notamment de syndication entre *factors*, ont été réalisées ;
- pour le nombre de contrats, sur le produit en ligne *Factoflash* à destination des professionnels et des TPE (Très Petites Entreprises).

À noter également le développement de l'activité export dont le volume d'achat de factures a atteint 763 millions d'euros (+ 39 %).

Dans un contexte concurrentiel toujours vif, les commissions ont progressé de 7,2 %. Les produits d'exploitation sont restés cependant affectés par les produits financiers en raison de la faiblesse persistante des taux directeurs.

Les charges d'exploitation ont été maîtrisées.

Le coût du risque est revenu à un niveau habituel dans la profession, après une année 2009 exceptionnellement favorable.

Le résultat net est ressorti à 13,5 millions d'euros.

2011 sera marquée par la poursuite de l'intégration de Factocic au sein du groupe et par le rapprochement avec CM-CIC Laviolette Financement pour former un véritable centre d'expertise « poste clients ».

## Mobilisation de créances

Centre de métier pour la mobilisation de créances professionnelles notifiées, CM-CIC Laviolette Financement a poursuivi son développement avec l'ensemble des banques partenaires.

En 2010, l'activité et la rentabilité ont connu un net rebond.

Avec une bonne maîtrise des risques et une production commerciale soutenue, l'exercice s'est soldé par :

- une hausse d'activité de 14 % à 1 609 millions d'euros de flux captés pour 288 000 factures traitées ;
- une progression de 11 % du PNB brut à 23,5 millions d'euros ;
- une rentabilité globale dégagée (RGD) de 11,5 millions d'euros (+ 25 %) ;
- une rémunération des banques partenaires à hauteur de 9,3 millions d'euros (81 % de la RGD).

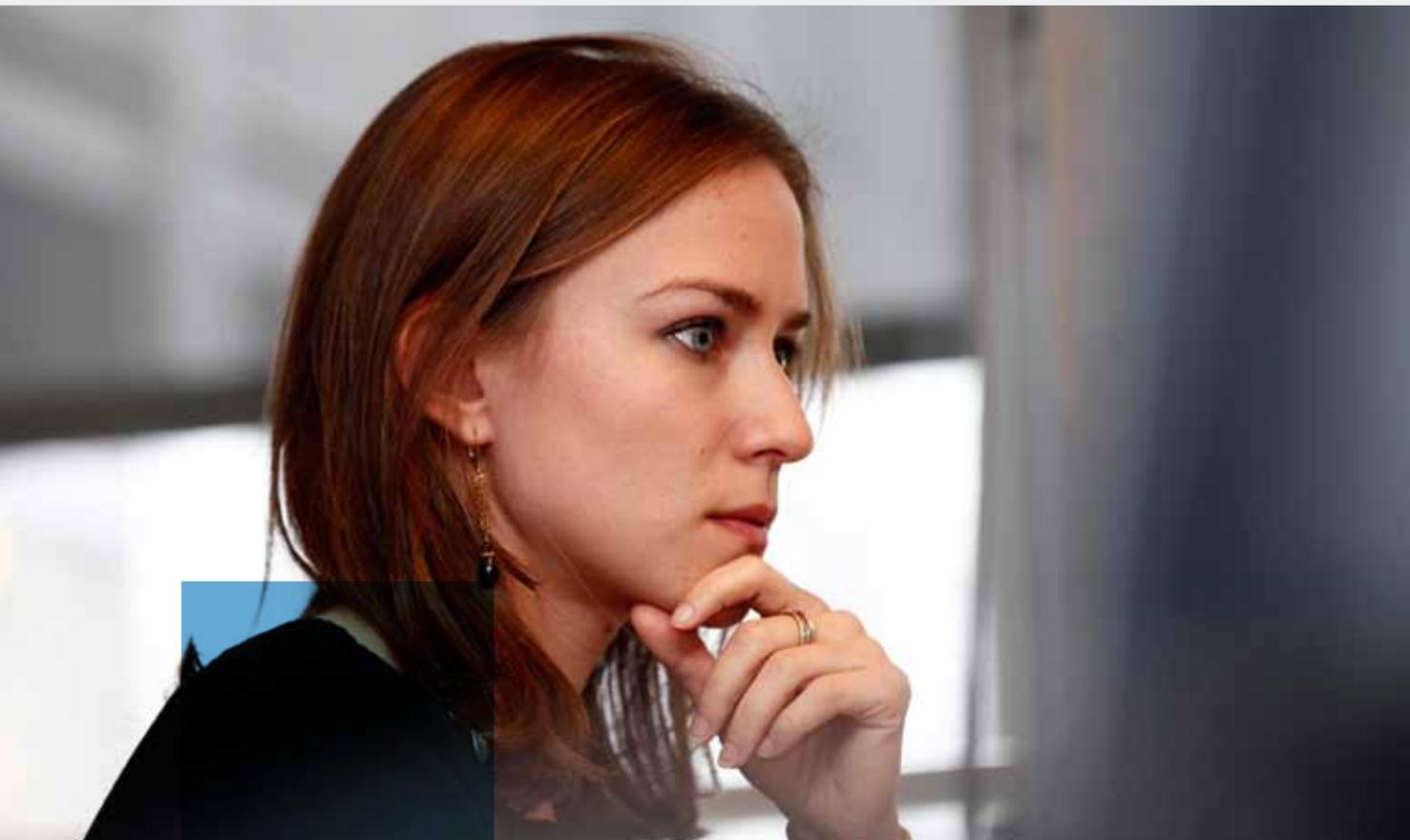
Le résultat net, 1,4 million d'euros, est resté stable par rapport à 2009.

## Immobilier

### CM-CIC Participations immobilières

En accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation dans toute la France, CM-CIC Participations Immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2010 dans 7 nouvelles opérations représentant 513 logements pour un chiffre d'affaires de 92,5 millions d'euros, mobilisant 2 millions d'euros de fonds propres.

Le résultat net comptable est ressorti à 1,3 million d'euros.



## CM-CIC Agence immobilière

Société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC Agence Immobilière développe son activité dans le cadre de la loi *Hoguet* et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC (dont *CIC Banque Privée*). Cet outil groupe a pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale.

En 2010, 5 446 lots ont été réservés pour un montant de 973 millions d'euros qui devraient générer 45,8 millions d'honoraires et 42 millions de rétrocessions au réseau.

## CM-CIC Lease

L'intérêt des entreprises pour le financement de l'immobilier professionnel par crédit-bail s'est renforcé en 2010, à la suite notamment des mesures fiscales exceptionnelles visant à faciliter les opérations de cession-bail immobilières, lesquelles ont été reconduites jusqu'à fin 2012.

Ainsi les nouvelles conventions de financement du groupe CM-CIC se sont élevées à 630 millions d'euros (+ 7,4 % par rapport à 2009) pour 283 immeubles.

Les politiques d'amélioration des méthodes de mise en place des concours, offrant des délais réduits de signatures d'actes tout en garantissant un haut niveau de prestations juridiques et urbanistiques, se sont poursuivies.

Les encours financiers ont enregistré une croissance de 13 % à près de 2,7 milliards d'euros. Ils se composent pour 75 %, de locaux industriels et commerciaux et d'entrepôts, dans des proportions respectives très proches.

CM-CIC Lease a versé aux différents réseaux du groupe 11,8 millions d'euros de commissions (+ 24 %). La baisse de ses frais généraux et la reprise de provisions pour risques devenues sans objet ont permis de dégager un résultat net de 8,9 millions d'euros (+ 9,9 %).

## Crédit-bail mobilier

Dans un marché en légère croissance, CM-CIC Bail a enregistré en 2010 une progression de sa production de 18 %, tirée par une activité soutenue du secteur grandes entreprises tant en France qu'en Belgique et Allemagne.

97 488 dossiers (+ 25 %) ont été mis en loyer.

Les différents canaux de commercialisation ont apporté leur contribution au résultat final et permis d'élargir l'offre de services.

Après la création des filiales belge et allemande, puis les accords signés avec Banco Popular concernant l'Espagne et le Portugal, une succursale a été ouverte aux Pays-Bas.

L'offre *Bail Prestige* s'est fortement développée à travers les financements *Bail Marine* (+ 14 %) et ceux de plusieurs œuvres d'art. Le parc global de véhicules en location longue durée *Auto Confort* a connu une hausse de 20 %.

L'activité accompagnement constructeurs s'est enrichie d'un outil Internet à la disposition de ceux-ci et des concessionnaires du marché de l'agriculture.



La marge financière consolidée a augmenté de 6,6 % pour atteindre 105 millions d'euros. Après reversement de commissions élevées aux différents réseaux et grâce à un coût du risque limité, le résultat net a crû à hauteur de 12,8 millions d'euros.

En fusionnant avec *SODELEM*, filiale de crédit-bail de plusieurs fédérations de Crédit Mutuel de l'ouest de la France, CM-CIC Bail a franchi une nouvelle étape qui a été suivie par la création d'un 6<sup>e</sup> pôle français à La Roche-sur-Yon et par la réorganisation complète de la structure (175 salariés). Cela s'inscrit dans le plan d'actions « Défi 2013 » qui, avec la « service attitude », vise à améliorer la satisfaction de la clientèle.



# Banque de financement et activités de marché

En 2010, le PNB de la banque de financement a crû de 4 % à 405 millions d'euros et le résultat avant impôt de 79 % à 296 millions d'euros.

Le volume global de risque affecté aux activités de marché a encore été réduit. Le PNB dégagé s'est établi à 555 millions d'euros contre 945 millions en 2009, exercice qui avait enregistré de fortes reprises de provisions sur des titres affectés par la crise de 2008, année où le résultat avait été négatif de 394 millions d'euros.

## Banque de financement et activités de marché : chiffres clés (en millions d'euros)

	2010	2009	Variation
PNB	960	1 336	- 28,1 %
Frais de fonctionnement	(241)	(244)	- 1,2 %
RBE	719	1 092	- 34,2 %
Coût du risque	(171)	(377)	- 54,6 %
Résultat avant impôt	548	715	- 23,4 %
Résultat net part du groupe	433	493	- 12,2 %

Source : comptes consolidés.

## Banque de financement

### Chiffres clés

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation
PNB	405	391	3,6 %
Frais de fonctionnement	(77)	(71)	8,5 %
RBE	328	320	2,5 %
Coût du risque	(32)	(155)	- 79,4 %
Résultat avant impôt	296	165	79,4 %
Résultat net part du groupe	207	111	86,5 %

Source : comptes consolidés.

### Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

En 2010, dans un environnement économique et financier toujours dégradé, peu favorable aux utilisations de crédits, les engagements du CIC (hors garanties reçues) sont restés stables à 22,3 milliards d'euros : les emplois bilan ont reculé de 7 à 5,9 milliards d'euros (- 15,6 %) ; le hors bilan de financement (part non utilisée des crédits confirmés) est passé de 9,6 à 10,4 milliards d'euros (+ 7,6 %) ; le hors bilan de garanties (cautions) a confirmé la tendance des années précédentes en franchissant le cap des 6 milliards d'euros (+ 3,1 %).

À la fin de l'exercice, 48,9 % des lignes octroyées aux « grands comptes » se répartissaient sur une vingtaine de groupes, les trois plus importants se limitant à respectivement 5,1 %, 4,1 % et 4 % de l'exposition globale.

La qualité du portefeuille s'est améliorée, 78,4 % des engagements étant qualifiés d'*investment grade* contre 74,2 % en 2009. L'outil de notation utilisé pour les prises de décisions a été remanié. Le coût du risque s'est inscrit en fin d'exercice à 12,5 millions d'euros, en baisse de 16,4 %.

Le marché des crédits syndiqués est devenu plus actif. Le CIC est ainsi intervenu dans 26 syndicats de crédit *corporate* (20 en 2009), dont 8 en qualité de *Mandated Lead Arranger*. À noter que 62 % de ces opérations concernaient des refinancements de lignes existantes.

Axe majeur du développement, la collecte de ressources a porté les encours à 4,1 milliards d'euros (+ 1,6 milliard) dont 2,8 milliards sous forme de dépôts à terme et 1,3 milliard de soldes à vue. S'y ajoutent 7 milliards investis en OPCVM monétaires gérés par CM-CIC Asset Management et 0,8 milliard en certificats de dépôts.

En matière de traitements de flux, autre priorité, le CIC a participé à 17 appels d'offres dont 5 ont été remportés et 8 sont toujours en attente de réponse. La certification *ISO 9001* obtenue en 2008 par les « services bancaires grands comptes » a contribué à ces succès qui confirment le savoir-faire et le rôle d'acteur majeur du CIC dans les domaines de la monétique, de la cybervalidation et des protocoles de communications et d'échanges de données (*SWIFTNet* « service bureau » ou « *Plug and Play* »).

Le PNB a atteint 159,7 millions d'euros, contre 187,5 millions un an plus tôt. Cette diminution de 14,8 % s'explique principalement par l'impact des réductions d'encours de crédits sur la marge d'intérêt, le volume de l'ensemble des commissions (74 millions d'euros) se maintenant à son niveau de 2009.

Ce PNB n'intègre pas les opérations apportées aux autres entités opérationnelles du groupe CM-CIC (*cross selling*) dont les « grands comptes » ont vocation à promouvoir les produits et services.

## Financements spécialisés

En 2010, le PNB a progressé de plus de 15 % et le RBE de plus de 14 %.

Le coût du risque a été divisé par plus de 4. Il ressort à 0,30 % des encours moyens tirés. Les financements d'acquisitions ont fait l'objet d'une dotation nette positive, le coût du risque pour les financements d'actifs et de projets étant négatif.

Le résultat opérationnel courant a été multiplié par 3.

### Financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne ses clients dans leurs projets de transmissions d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financement adaptée à chaque type de transaction.

L'activité commerciale a été soutenue avec une conjoncture s'améliorant au fil de l'année. Cette situation globale du marché a permis de réaliser de nouvelles opérations présentant un rapport rentabilité/risque favorable. Le groupe a veillé à conserver un positionnement équilibré sur les différents types d'opérations (acquisition *corporate*, opérations avec « sponsor » financier, transmissions familiales et patrimoniales) et une diversification entre les segments, tant au plan de la taille des interventions que de leurs implantations géographiques.

Le redressement des performances opérationnelles des contreparties s'est également traduit par une amélioration sensible de la qualité des actifs en portefeuille. Le coût du risque a ainsi été en nette réduction, contribuant à un rebond du résultat opérationnel.

### Financements d'actifs

En matière commerciale, l'année a connu une bonne activité dans les métiers traditionnels, harmonieusement répartie entre les bureaux de New York, Singapour et Paris, malgré le retour de la concurrence des banques internationales. La situation globale du marché a permis de continuer à réaliser des opérations présentant un couple rentabilité/risque en amélioration en dépit de la baisse des marges sur les meilleures contreparties.

Les équipes ont reçu une distinction internationale du *Jane's Transport Finance*, le « *Asia Pacific Tax Deal of the Year* » pour un financement structuré en faveur de la compagnie *China Southern Airlines* de 10 Airbus, alliant un « *French Tax Spare* » avec un financement en crédit export.

### Financements de projets

En 2010, 13 dossiers ont été autorisés : 7 dossiers en *arrangement* (dont 4 assortis d'un rôle d'agent), et 6 participations. Dans un marché de la syndication atone, la formation de *pools* bancaires est restée de type « *club deal* », limitant ainsi les risques.

La segmentation par secteurs de la production 2010 s'analyse comme suit : électricité pour 72 %, infrastructures 14 % et télécommunications 14 %. Pour les autorisations du portefeuille projets : infrastructures 44,8 %, électricité 41,7 %, ressources naturelles 9 % et télécommunications 4,5 %.

Par zone géographique, 43,2 % des projets sont situés en Europe, 31,4 % au Moyen-Orient, 11,2 % aux USA et 14,2 % en Australie. Pour les autorisations : 63,2 % en Europe, 15,4 % au Moyen-Orient, 11,4 % en Amérique du Nord, 8 % en Asie-Pacifique, 1,1 % en Afrique et enfin 0,9% en Amérique du Sud.

L'équipe a participé à des appels d'offres ou dialogues compétitifs lancés par des grands groupes clients CM-CIC et a apporté son soutien à la clientèle entreprises des banques régionales.

En matière de coût du risque, l'année a été satisfaisante avec un seul dossier donnant lieu à une reprise partielle, conduisant à un coût du risque négatif (0,8 million d'euros). Les variations de notations internes ont enregistré 8 améliorations et 7 dégradations.



## International

L'axe essentiel de la stratégie du CIC à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Il dispose, avec *CIC Développement International*, d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui de CM-CIC Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil à l'international, et de ses succursales et bureaux de représentation à l'étranger. Sa promotion est assurée par l'action commerciale des réseaux et lors de manifestations particulières (*journées ou forums-pays*).

Le CIC propose par ailleurs, à sa clientèle d'investisseurs, un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

En 2010, l'activité en matière de financements, opérations documentaires et émissions de garantie, à l'import et à l'export, a été diversifiée sur le plan géographique et marquée par le retour de crédits acheteurs importants sur de grands pays.

Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC commercialise une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment dans le domaine du *cash management* et d'ouvertures de comptes à l'étranger.

Il met en outre à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une gamme de produits et services diversifiés.

Géré par un centre de métier unique (*ISO 9001*), le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer un service de proximité en collaboration avec les agences entreprises.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les partenariats stratégiques en Chine avec la *Bank of East Asia*, au Maghreb avec la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* et la *Banque de Tunisie*, en Italie avec la *Banca Popolare di Milano* et en Espagne avec *Banco Popular*.



## Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

### Londres

Les principales activités sont le financement d'entreprises (notamment les filiales de groupes français au Royaume-Uni), les financements spécialisés, les prestations de conseil aux PME et GME françaises clientes, pour leur approche du marché britannique et le refinancement du groupe.

Dans un environnement encore incertain, ces lignes de métier ont maintenu une activité satisfaisante grâce à l'amélioration des marges et un coût du risque maîtrisé. En outre, le remboursement anticipé de certains prêts s'est traduit par un niveau élevé de commissions.

Le résultat net de la succursale a été de 15,9 millions d'euros en 2010.

### New York

L'exercice a été marqué par la reprise économique, en dépit d'un secteur immobilier toujours sinistré, et par la nette amélioration de la rentabilité des entreprises.

Pour les financements d'acquisitions et d'entreprises, l'activité plus soutenue et la forte réduction du coût du risque ont permis de dégager une rentabilité satisfaisante. En outre, le métier de financements d'actifs a poursuivi son développement avec un portefeuille diversifié, un PNB en progression continue et des structures de prêts protectrices au plan du risque.

Les activités de marché ont bénéficié du rebond des marchés. Une provision complémentaire a été affectée au portefeuille de titres *RMBS*.

Le résultat net de la succursale a atteint 81,4 millions d'euros.

### Singapour, Hong Kong et Sydney

La succursale, qui assure l'accompagnement des entreprises clientes du réseau en France, en s'appuyant sur l'offre du CIC à l'international, a maintenu, dans un environnement porteur, sa stratégie de spécialisation par produits, en privilégiant les pays les plus stables de la zone, avec une forte sélectivité dans le domaine des risques.

Les financements spécialisés ont connu une année dynamique, notamment pour les financements d'actifs et de projets avec des encours maîtrisés, un PNB en croissance et un coût du risque nul.

La banque privée a progressé en termes d'actifs sous gestion et ainsi redressé ses résultats par rapport à 2009, en se rapprochant de l'équilibre.

Les activités de marché, centrées sur le service à la clientèle institutionnelle et privée, sont restées bénéficiaires bien qu'en léger retrait.

Le résultat net de la succursale s'est élevé 12,7 millions d'euros.

### Bureaux de représentation

Les 36 bureaux de représentation du CIC dans le monde mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international.

## Activités de marché

Chiffres clés (en millions d'euros)	2010	2009	Variation
PNB	555	945	- 41,3 %
Frais de fonctionnement	(164)	(173)	- 5,2 %
RBE	391	772	- 49,4 %
Coût du risque	(139)	(222)	- 37,4 %
Résultat avant impôt	252	550	- 54,2 %
Résultat net part du groupe	226	382	- 40,8 %

Source : comptes consolidés.

### CM-CIC Marchés

CM-CIC Marchés assure les métiers de compte propre, de commercial et de refinancement à moyen/long terme du groupe CM5-CIC.

La structure dispose à la fois d'un outil en charge de fournir le refinancement nécessaire au développement de ses activités et d'une salle des marchés au service de ses différentes clientèles (entreprises, collectivités locales, grands comptes), d'institutionnels et de sociétés de gestion privée à la recherche de produits innovants mis au point par ses équipes de compte propre.

Ces activités sont conduites principalement en France, mais aussi dans les succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour.

Les marchés monétaire et financier ont été impactés en 2010 par :

- un raccourcissement de la durée des investissements réalisés par les *money-market funds* français et internationaux, tendance qui se poursuivra en 2011 en raison de la mise en place de nouvelles contraintes réglementaires incitant les gestionnaires à privilégier encore davantage la liquidité de leurs actifs ;
- un marché financier préoccupé par l'endettement public des États de la zone euro et extrêmement sélectif, au détriment des pays les plus fragiles et de leurs systèmes bancaires ;
- la prise en compte progressive des nouvelles règles de liquidité qui devront s'appliquer définitivement entre 2015 et 2018, obligeant les banques à un meilleur équilibre dépôts/crédits et à une réduction de leur transformation.

### Commercial

Avec des équipes de vente localisées à Paris et dans des métropoles régionales – au service de la clientèle domestique et européenne du réseau et des grandes entreprises – la salle des marchés offre conseils et cotations sur les produits de change, de taux et de placements.

Le métier commercial propose aussi des produits de placement originaux et performants tels que *Libre Arbitre* ou *Stork*, directement issus de l'expertise du compte propre.



### Refinancement

Le groupe CM5-CIC a poursuivi sa politique de diversification et d'internationalisation des sources de refinancement. Cela s'est traduit par :

- des programmes de titres variés (*Euro Commercial Papers*, *London CD's*, *EMTN BFCM* et *CM-CIC Covered Bonds*) ;
- un élargissement de la plate-forme de refinancement intégrée à la succursale de Singapour (New York en 2011), à l'instar de ce qui est fait à Londres et Francfort ;
- une reconnaissance sur les marchés de la signature BFCM de la part des principaux investisseurs de la zone euro et du Royaume-Uni (la présentation du groupe va être étendue à d'autres zones géographiques : USA, Asie, Australie, Canada ; un certain nombre d'investisseurs de ces régions ayant été rencontrés fin 2010).

L'accent a également été mis sur :

- une réduction des besoins de ressources de marché (- 2,4 %) grâce au développement des dépôts comptables, orientation commerciale qui sera maintenue pour les réseaux en 2011 ;
- une adaptation progressive de la composition du « *buffer* » de liquidités du groupe aux exigences connues du futur ratio de liquidité LCR, tout en veillant à privilégier l'éligibilité par la BCE des actifs détenus ;
- un allongement sensible de la maturité des ressources de marché collectées.

La BFCM et *CM-CIC Covered Bonds* ont procédé à 11 émissions obligataires publiques. Au total, 15,5 milliards d'euros de ressources de marché à moyen et long terme ont été levés en 2010 (dont 9,4 milliards sur des maturités de 5 ans et plus), soit 2,6 milliards au-delà des tombées de l'année (12,9 milliards).

### Trading compte propre

En 2010, les marchés financiers se sont principalement focalisés sur la question de l'endettement excessif des États, notamment européens. L'incidence de ces événements sur les résultats des activités de compte propre a été modérée car les encours détenus sur les pays les plus exposés à un élargissement de leur prime de risque étaient modestes.

Les performances des produits de gestion alternative proposés à la clientèle et issus du compte propre s'inscrivent dans une tendance positive.

## Intermédiation boursière, dépositaire-teneur de comptes et opérations financières

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, des sociétés de gestion privée et des entreprises.

Membre de *ESN LLP*, réseau multilocal formé de 9 intermédiaires présents dans 11 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire majoritaire d'*ESN North America* (États-Unis, Canada), CM-CIC Securities a la capacité de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains.

Intervenant sur 800 sociétés européennes, *ESN* dispose d'une équipe de recherche de 120 analystes et stratèges, et de 200 commerciaux et traders répartis dans toute l'Europe.

Pour sa part, CM-CIC Securities compte 26 analystes et stratèges basés en France, 29 commerciaux à Paris, Lyon et Nantes, 4 à Londres (succursale démarrée en 2010) et 7 à New York (*ESN North America*). Il compte aussi 4 vendeurs sur les produits dérivés d'indices et d'actions et 8 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

En outre, CM-CIC Securities dispose d'une recherche de qualité sur les actions américaines et canadiennes grâce à des accords exclusifs de distribution en Europe signés entre *ESN North America* et, d'une part, *Needham & Co* (banque d'investissement américaine indépendante basée à New York), d'autre part, *Valeurs Mobilières Desjardins* (filiale de *Caisse Desjardins*, 6<sup>e</sup> banque au Canada).

CM-CIC Securities organise plus de 300 présentations de sociétés, *roadshows* et séminaires en France et à l'étranger par an, parmi lesquels en 2010 :

- « *Perspectives* » : séminaire au cours duquel le bureau d'analyse a présenté à sa clientèle sa sélection des meilleurs conseils d'investissements pour l'année à venir ;
- « *European Small & Mid Cap Seminar* » qui a réuni deux fois à Londres 40 sociétés de moyenne capitalisation de 15 pays d'Europe, choisies par *ESN* en fonction de leur qualité ;
- *Clubs horizon stratégie* ont abordé des sujets d'actualité (*Solvency II*, économie numérique, réforme des retraites...) traités par des personnalités de premier plan ;
- des séminaires thématiques : « *Jeux en ligne* » avec 10 sociétés de jeux européennes, dont PMU ; « *Cleantech* » avec 10 sociétés internationales dont *Total*, *Veolia Eau*, *EDF Energies Nouvelles*, *Iberdrola Renovables*...

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 106 sociétés de gestion, administre 33 812 comptes de particuliers et 245 OPCVM, représentant 17 milliards d'euros d'actifs.

CM-CIC Securities, à travers son département CM-CIC Emetteur, est le centre de métier du groupe en ce qui concerne les opérations financières. Il s'appuie sur l'expertise des métiers du haut de bilan et des équipes des financements spécialisés, et bénéficie de la couverture commerciale des « Grands comptes » et du réseau dont *CIC Banque Privée*. Des accords de partenariat avec l'ensemble des membres d'*ESN* ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusions-acquisitions ».

Il a participé en 2010, en tant que membre du syndicat de placement, à d'importantes émissions d'obligations classiques (*Rexel*, *Klépierre*, *Technip*) et échangeables (*Misarte/PPR*), et par ailleurs réalisé le retrait de la Bourse de *Adenclassifieds* pour le compte du *Groupe Figaro*.

Enfin, les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres) sont assurés par les équipes de CM-CIC Emetteur.

Le PNB 2010 de CM-CIC Securities s'est établi à 55,4 millions d'euros.

# Banque privée

En 2010, la performance commerciale des activités de gestion de fortune a été satisfaisante et le PNB des filiales spécialisées a progressé.

*CIC Private Banking* recouvre l'ensemble des métiers de la banque privée du Crédit Mutuel-CIC, partout dans le monde et notamment en Europe et Asie.

À l'international, le groupe dispose d'entités, dont certaines implantées de longue date, dans les pays et zones où la banque privée présente un potentiel de croissance : Luxembourg, Suisse, Belgique et Asie. Ses enseignes proposent à près de 200 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée.

Avec plus de 100 milliards d'euros de capitaux sous gestion et 1 900 collaborateurs, *CIC Private Banking* a contribué aux résultats 2010 du CIC pour près de 90 millions d'euros.

## France

Deux acteurs majeurs interviennent :

- *CIC Banque Privée*, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux chefs d'entreprises ;
- *CIC Banque Transatlantique*, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de *stock-options*.

## CIC Banque Privée

Avec 352 collaborateurs répartis dans 54 villes, *CIC Banque Privée* accompagne grands patrimoniaux et dirigeants, notamment pour ces derniers dans les moments importants de la vie de leur société : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale.

Aux côtés des ingénieurs financiers et patrimoniaux, les 182 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier, avec leurs conseils, leur problématique et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée. Toutes les compétences du groupe CM-CIC, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2010, dans un environnement financier apaisé, *CIC Banque Privée* a poursuivi son expansion et l'accroissement de sa collecte en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché. Les encours d'épargne gérée ont atteint 13 milliards d'euros.

L'offre *Sélection F* de multigestion (notamment le conseil en arbitrage dans les contrats d'assurance vie), conçue par CM-CIC Gestion, a connu un fort développement.

### Banque privée : chiffres clés

(en millions d'euros)

	2010	2009	Variation
PNB	404	397	+ 1,8 %
Frais de fonctionnement	(320)	(303)	+ 5,6 %
RBE	84	94	- 10,6 %
Coût du risque	(15)	1	NS
Résultat avant impôt	70	95	- 26,3 %
Résultat net part du groupe	47	55	- 14,5 %

Source : comptes consolidés.

## CIC Banque Transatlantique

La banque a terminé 2010 sur de bonnes performances : + 13,3 % pour le PNB à 63 millions d'euros ; + 21,9 % pour les commissions financières ; + 7,3 % pour le PNI.

Les charges sont restées maîtrisées et le résultat courant a augmenté de 13,4 %.

Toutes les entités du groupe CIC Banque Transatlantique, en France et à l'étranger, ont amélioré leurs résultats et les encours gérés ont été en croissance à 11,6 milliards d'euros.

### Banque Transatlantique Belgium

Dans un environnement bancaire local dégradé, marqué par la restructuration de la plupart des acteurs du secteur, les encours gérés de BT Belgium, après une envolée en 2009, ont continué à progresser.

Le PNB s'est élevé à 8,7 millions d'euros (+ 35 %). Ce cinquième exercice s'est clôturé avec un doublement du résultat avant impôt à 5,1 millions d'euros et une hausse de 48 % du résultat après impôt à 3,6 millions.

### Banque Transatlantique Luxembourg

L'année a été marquée par des entrées en relation de qualité tant en gestion privée que de fortune et le nombre de comptes supérieur à un million d'euros a crû de 20 %.

L'encours des actifs gérés s'est apprécié de 34,9 %.

Le département gestion de fortune a fortement contribué à ces performances grâce aux synergies avec les entités de Paris et Londres.

Le PNB a atteint 6 millions d'euros (+ 3,5 %).

## Transatlantique Gestion et GPK Finance

BLC Gestion et Transatlantique Finance ont été fusionnées courant 2010, prenant la dénomination de Transatlantique Gestion.

Dans un marché boursier heurté, la société a continué son développement en conquête de mandats particuliers et institutionnels.

Avec 13,9 millions d'euros, le PNB a été supérieur de 22 % à celui cumulé des deux entités en 2009, pour un résultat après impôt de 4,6 millions d'euros (+ 24 %).

GPK Finance a aussi connu une évolution significative avec un PNB de 4,6 millions d'euros et un résultat net de 1,4 million.

Un projet de fusion de Transatlantique Gestion et GPK Finance est en cours. Il portera le total des actifs sous mandats de cette filiale à 2,6 milliards d'euros.

## Dubly-Douilhet

Dubly-Douilhet est une entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du Nord et de l'Est de la France.

En 2010, si la rémunération de la trésorerie a subi les effets de la baisse des taux, l'activité commerciale a connu une reprise.

La conservation s'est élevée à 886 millions d'euros.

La société a dégagé un résultat net de 1,1 million d'euros contre 0,9 million en 2009 (+ 22 %). Ses capitaux propres s'élèvent à 9 millions d'euros.



## Réseau CIC Private Banking

### Banque de Luxembourg

La Banque de Luxembourg a connu en 2010 un développement favorable de ses activités de banque privée, de gestion d'actifs et de services aux professionnels de la gestion et des fonds. Les dépôts de la clientèle (conservation incluse) ont progressé de 15,7 % à 60,5 milliards d'euros et le résultat net de 3,1 % à 64,9 millions d'euros.

Son expérience en gestion de patrimoine, la compétence de ses collaborateurs ainsi qu'un système informatique de pointe lui ont permis de renforcer son positionnement et de gagner de nouvelles parts de marché. Au-delà du Luxembourg et des pays limitrophes, la banque a également réalisé des entrées en relation dans des zones en croissance comme l'Amérique Latine ou l'Europe Centrale. Avec l'ouverture d'une succursale en Belgique, elle a pour ambition de répondre aux demandes d'investisseurs locaux recherchant une alternative bancaire de qualité.

La protection du capital et la régularité des performances sur le long terme guident la politique d'investissement de la Banque de Luxembourg, comme en témoignent les performances de ses fonds et les nombreuses récompenses attribuées à ses équipes d'*asset management*.

Une offre sur mesure répond aux besoins d'une clientèle institutionnelle composée de promoteurs de fonds d'investissement, de gestionnaires indépendants et de compagnies d'assurances. La banque a par ailleurs étendu sa gamme de services aux acteurs de la microfinance et du *venture capital social*, devenant ainsi un des premiers intervenants sur ce marché au Luxembourg.

### CIC Private Banking – Banque Pasche

En 2010, CIC Private Banking Banque Pasche, qui intervient dans plus de 70 pays avec une offre construite sur le principe d'une architecture ouverte, a démontré la pertinence de son *business model*. La qualité de son service et de ses performances lui ont permis de consolider ses positions.

Il a étoffé son réseau international avec l'ouverture d'un *Serficom Family Office* à Sao Paulo et a développé avec succès Dubaï.

Être à proximité de ses clients permet à la banque de réagir au plus vite et de manière optimale à leurs besoins, confirmant ainsi son positionnement d'acteur du *Private Banking*.

### Banque CIC (Suisse)

En 2010, la banque a poursuivi son développement au service de clients privés, mais aussi d'entreprises. Sa présence, ancienne, avec 8 implantations permettant de couvrir les principales zones d'activité suisses, lui donne la capacité de conjuguer qualité et proximité, tout en bénéficiant des compétences et de la puissance du groupe.

Les crédits à la clientèle ont atteint 3 milliards de francs suisses (+ 10 %) et les dépôts confiés 7 milliards.

CIC Suisse a réalisé durant l'exercice un investissement important en adoptant la plate-forme informatique commune aux entités de banque privée à l'international du CM-CIC. Elle permettra d'améliorer encore ses prestations, avec notamment une offre commerciale élargie.

### Succursale CIC Singapour et CICIS Limited Hong Kong

Le CIC exerce en Asie une activité de banque privée à partir de Singapour (troisième place mondiale en gestion de fortune) et de Hong Kong.

Les faits marquants de 2010 ont été :

- l'intérêt retrouvé de la clientèle pour les marchés à fort potentiel, comme les actions et les obligations à haut rendement, ce qui a contribué à restaurer les marges ;
- la volonté du CIC de conforter ses équipes avec des conseillers financiers expérimentés.





## Capital-développement

En 2010, CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO ont enregistré un net rebond de leur activité et de leur rentabilité.

### Capital développement : chiffres clés

(en millions d'euros)

	2010	2009	Variation
P N B	191	49	+289,8 %
Frais de fonctionnement	(35)	(28)	+ 25 %
R B E	156	21	+642,9 %
Coût du risque	0	0	
Résultat avant impôt	156	21	+642,9 %
Résultat net part du groupe	152	15	+913,3 %

Source : comptes consolidés.

Le Crédit Mutuel-CIC a engagé au second semestre 2010 une évolution de l'organisation de ses activités de haut de bilan pour constituer un pôle unique de capital-investissement et de conseil en ingénierie financière. Conserver et développer son fort ancrage dans les régions et renforcer les dimensions nationale et internationale de son dispositif ont été les objectifs retenus par le groupe pour cette évolution majeure.

Dans ce cadre, CIC Finance a rationalisé ses filiales en absorbant CIC Investissement Alsace, CIC Investissement faisant de même avec les SCR CIC Investissement Nord et CIC Investissement Est. Enfin, le 29 décembre 2010, CIC Finance a acquis 97,7 % du capital de CIC Banque de Vizille.

La nouvelle organisation devrait être finalisée au premier semestre 2011 à la faveur notamment des dernières opérations de nature juridique. Le 2 février 2011, CIC Finance a changé de dénomination sociale pour devenir CM-CIC Capital Finance. Cette société, holding de tête du nouvel ensemble, se positionnera en capital-investissement comme le deuxième opérateur français à capitaux bancaires avec 2,6 milliards d'euros sous gestion, plus de 500 participations en compte propre et plus de 100 collaborateurs.

Avec une offre complète intégrant capital-risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en ingénierie financière, le groupe Crédit Mutuel-CIC pourra ainsi encore mieux accompagner ses clients dans leur développement depuis les régions, en France et à l'international, par des interventions en capital de 1 à 100 millions d'euros.





## CIC Finance

CIC Finance (46 collaborateurs à Paris, Lille et Strasbourg) est à la fois investisseur et conseil en fusions-acquisitions. L'activité d'investissement (1,4 milliard d'euros d'actifs) est exercée pour compte propre, à travers sa filiale à 100 % CIC Investissement, et pour compte de tiers, avec les fonds gérés par CM-CIC Capital Privé (24 FIP/FCPI) et CIC LBO Partners (deux fonds *midcaps* *CIC LBO Fund* dédiés aux LBO majoritaires).

2010 a été marquée par une reprise soutenue, en particulier en investissement pour compte propre (83 millions d'euros), les principales prises de participations ayant concerné les groupes *Doris Engineering*, *Go Voyages* et *Foir'Fouille*. La rotation du portefeuille s'est accrue avec des désinvestissements pour 123 millions d'euros en valeur de cession, concernant notamment *Beaba* et *Etablissements Sogal*. Le montant total investi s'élevait en fin d'année à 676 millions d'euros pour 252 lignes (y compris les titres de placement).

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé a finalisé une nouvelle levée de fonds (FIP-FCPI) de 45 millions d'euros, se positionnant comme un des leaders sur ce marché en France.

CIC Finance a enregistré un résultat IFRS de 82,1 millions d'euros (40 millions en consolidé CNC).

## CIC Banque de Vizille

Basé à Lyon, CIC Banque de Vizille exerce depuis plus de 20 ans l'ensemble des métiers de banque d'affaires avec 43 personnes et quelque 700 millions d'euros de capitaux propres IFRS.

Malgré un contexte économique et financier fragile, il a amélioré ses performances en 2010 : le PNB est passé de 52,5 à 55 millions d'euros et le résultat net avant charges exceptionnelles de 36,6 à 38,5 millions d'euros.

Les plus-values de cessions ont atteint 63,1 millions d'euros (64 millions en 2009) suite à des sorties sur une quinzaine de participations.

Les investissements ont été en hausse de 39 % à 102,3 millions d'euros dont 70 % en capital-développement minoritaire, 15 % en capital-risque technologique et 14 % en capital-transmission.

Parmi les nouvelles participations, on notera *Advini / Jeanjean*, *Axelliance*, *Charles Faraud*, *Deck / Wichard*, *Huttopia*, *Icosmeceuticals*, *Innova*, *PND / Durance*, ainsi que la réorganisation du capital d'*Agta Record*.

Les commissions ont augmenté de 50 % grâce à 4 opérations principales, dont les mandats d'acquisition de *Tarmac* et de cession de *Setelem*.

Le résultat net IFRS s'est élevé à 37 millions d'euros (55 millions en consolidé CNC).

## IPO

IPO est présent depuis plus de 30 ans sur le Grand-Ouest et depuis 5 ans sur le sud-ouest. Avec 16 personnes à Nantes et Bordeaux, IPO gère en 2010 un portefeuille consolidé de 366 millions d'euros (295 millions en prix de revient) investis en fonds propres dans 158 sociétés en régions, appartenant à 150 groupes de PME.

L'exercice a été marqué par un niveau d'investissement en net rebond à 50,6 millions d'euros pour 20 opérations dont les principales ont concerné les sociétés *Maisonneuve*, *Home & Furniture*, *Fiabila*, *GPdis*, *Sarafruits*, *Intercycles*, *Coveris*, *Idena*, *CBM*.

Le volume de sorties (cessions et remboursements) a aussi été satisfaisant à 76,2 millions d'euros en prix de vente (48,5 en prix de revient), surfinançant ainsi l'activité d'investissement.

Dans le cadre de la structuration du métier du capital-investissement au sein du groupe CM-CIC, la participation de 100 % des titres de la société Financière Voltaire (SFV), acquise en mars 2008 à CIC Ouest, a été cédée en totalité à CM-CIC Capital Finance.

Le résultat net consolidé IFRS (hors SFV) s'est établi à 36 millions d'euros contre 15,3 millions en 2009 (27,6 millions contre 7,5 en social CNC).



# Coordonnées du réseau

## Banques régionales

### CIC

6 avenue de Provence  
75009 Paris  
Tél. : 01 45 96 96 96  
[www.cic.fr](http://www.cic.fr)

Président du conseil de surveillance : Etienne Pflimlin  
Président du directoire : Michel Lucas  
Vice-président : Alain Fradin  
Membres du directoire : Michel Michenko  
Jean-Jacques Tamburini  
Philippe Vidal – Rémy Weber

### CIC Nord Ouest

33 avenue Le Corbusier  
59800 Lille  
Tél. : 03 20 12 64 64  
[www.cic.fr](http://www.cic.fr)

Président-directeur général : Stelli Prémaor  
Directeurs généraux adjoints : Eric Cotte – Bernard Duval

### CIC Ouest

2 avenue Jean-Claude Bonduelle  
44000 Nantes  
Tél. : 02 40 12 91 91  
[www.cic.fr](http://www.cic.fr)

Président-directeur général : Michel Michenko  
Directeurs généraux adjoints : Michel David – Laurent Métral

### CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 37 61 23  
[www.cic.fr](http://www.cic.fr)

Président-directeur général : Philippe Vidal  
Directeurs généraux délégués : Luc Dymarski – Pierre Jachez  
Directeur général adjoint : Thierry Marois

### CIC Lyonnaise de Banque

8 rue de la République  
69001 Lyon  
Tél. : 04 78 92 02 12  
[www.cic.fr](http://www.cic.fr)

Président-directeur général : Rémy Wéber  
Directeurs généraux adjoints : Isabelle Bourgade – Yves Manet

### CIC Sud Ouest

Cité Mondiale  
20 quai des Chartrons  
33058 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 57 85 55 00  
[www.cic.fr](http://www.cic.fr)

Président-directeur général : Jean-Jacques Tamburini  
Directeur général délégué : Pascale Ribault  
Directeur général adjoint : Jean-François Lagraulet

## Réseau international et spécialisé

### Réseau international

#### Europe

##### Allemagne

Wilhelm-Leuschner  
Strasse 9-11  
D 60329 Frankfurt am Main  
Tél. : (49 69) 97 14 61 01  
E-mail : infogra@frankfurt.cic.fr  
Christoph Platz-Baudin

##### Belgique et Pays-Bas

Banque Transatlantique Belgique  
Rue de Crayer, 14  
1000 Bruxelles  
Tél. : + 32 (0) 2/554 18 90  
E-mail :  
cicbruxelles@cicbanques.be  
Yolande van der Bruggen

##### Espagne

Calle Marqués de la Ensenada  
n°2-3  
28004 Madrid  
Tél. : (349 1) 310 32 81/82  
E-mail : cic.madrid@cicmadrid.com  
Rafael Gonzalez-Ubeda

##### Grande-Bretagne

Veritas House  
125 Finsbury Pavement  
Londres EC2A 1HX  
Tél. : (44 20) 74 54 54 00  
Ubaldo Bezoari

##### Grèce

Vassileos Alexandrou 5-7  
11528 Athènes  
Tél. : (30 210) 72 22 531/541  
E-mail : cicgrece@cicgrece.gr  
Georges Anagnostopoulos

##### Hongrie

Budapesti képviselői Iroda Fő  
utca 10  
H-1011 Budapest  
Tél. : (36 1) 489 03 40  
E-mail :  
cicbudapest@cicbudapest.hu  
Kalman Marton

##### Italie

Corso di Porta Vittoria, 29  
20122 Milano  
Tél. : (39 02) 55 19 62 42  
E-mail : cicmilano@cicmilano.it  
Luigi Caricato

##### Pologne

Ul Stawki 2  
Intraco 29 p.  
00-193 Warszawa  
Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03  
E-mail : cicvarsovie@cicvarsovie.pl  
Barbara Kucharczyk

##### Portugal

Avenida de Berna n°30, 3° A  
1050-042 Lisbonne  
Tél. : (351 21) 790 68 43/44  
E-mail :  
ciclisbonne@mail.telepac.pt  
Henrique Real

##### République Tchèque

Mala Stepanska 9  
12000 Praha CZ  
Tél. : (420 2) 24 91 93 98  
E-mail : cicprague@cicprague.cz  
Zdenka Stibalova

##### Roumanie

Str. Herastrau nr.1, etaj 2  
Apt. 6, Sector 1  
011981 Bucaresti  
Tél. : (40 21) 203 80 83  
E-mail : cic@cicbucarest.ro  
Adela Bota

##### Fédération de Russie - CEI

9, korp. 2A  
Kutuzovskiy prospekt  
Office 93-94  
121248 Moscou  
Fédération de Russie  
Tél. : (7 495) 974 12 44  
E-mail :  
cic-moscow@cic-moscow.ru  
Nikita Stepanchenko

##### Suède, Pays baltes et nordiques

Grev Magnigatan 6  
SE - 114.55 Stockholm  
Tél. : (46 8) 611 47 11  
E-mail : cicstockholm@cic.pp.se  
Martine Wahlström

##### Suisse

29 avenue de Champel  
1211 Genève 12  
Tél. : (41 22) 839 35 06  
E-mail : nadine.johnson@cic.ch  
Nadine Johnson

##### Turquie

Suleyman Seba Cad. N° 48  
BJK Plaza A Blok K:4 D:41  
Akaretler  
34357 Besiktas Istanbul  
Tél. : (90 212) 227 67 39  
E-mail : cicturkey@cicturkey.com  
Mehmet Bazыр

### Afrique

#### Algérie

38 rue des Frères Benali  
(ex-Parmentier)  
Hydra  
16000 Alger  
Tél. : (213 21) 60 15 55  
E-mail : cicbalg@cicalgeria.com.dz  
Ahmed Mostefaoui

#### Égypte

28 rue Cherif  
Le Caire 11-111  
Tél. : (20 2) 23 93 60 45  
E-mail : cicegypt@soficom.net  
Hussein M. Lotfy

#### Maroc

12 boulevard Brahim Roudani  
Résidence Zeïna  
1<sup>er</sup> étage appartement 102  
20000 Casablanca  
Tél. : (212 522) 20 67 67/68 16  
E-mail : cicmaroc@cicmaroc.ma  
Mahmoud Belhoucine

#### Tunisie

Immeuble Carthage Center  
Rue du Lac de Constance  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél. : (216 71) 96 23 33/96 30 78  
E-mail : cictunisie@cictunisie.tn  
Emna Ben Amor - Dimassi

### Proche-Orient

#### Émirats Arabes Unis

Dubai-Al Wasl-Sheikh Zayed road  
Dubai National Insurance Building  
1<sup>st</sup> floor - Office 106  
Po Box : 16732 Dubai  
Tél. : (00971) 4 325 1558  
E-mail : cicba@eim.ae  
Blanche Ammoun

#### Israël

Y.S. Consulting  
Beit Hatasiya (Industry House)  
29, Hamered Street,  
Suite 1028  
POB 50156  
Tel-Aviv 61500  
Tél. : (972 3) 517 22 71  
E-mail : cic-il@zahav.net.il  
Jacob Shtofman

### Liban et Moyen-Orient

Achrafieh  
Rue de La Sagesse  
Sagesse Building 754  
8<sup>e</sup> étage  
Beyrouth  
Tél. : (961 1) 56 04 50  
E-mail : cicba@cyberia.net.lb  
Blanche Ammoun

### Amérique

#### Brésil

CIC Do Brasil  
Rua Fidêncio Ramos, 223  
13 Andar - cj 132  
CEP 04551 - 010  
Sao Paulo SP  
Tél. : (55 11) 3846-2212  
E-mail : cicbrasil@brasil-cic.com.br  
Luiz Mendes de Almeida

#### Chili

Edificio World Trade Center  
Santiago  
Av. Nueva Tamar 481  
Torre Norte - Oficina 1401  
Las Condes - Santiago de Chile  
Tél. : (56 2) 203 67 90  
E-mail : cicbanqueschili@  
cicsantiago.cl  
Sylvie Le Ny

#### États-Unis

CIC  
520 Madison Avenue  
New York, N.Y. 10022  
Tél. : (1 212) 715 44 00  
E-mail : sfrancis@cicny.com  
Steve Francis

#### Mexique

Andrés Bello n° 45  
Piso 13A  
Col. Polanco 11560  
Mexico D.F.  
Tél. : (52 55) 52 80 83 73  
E-mail : cicmexico@cicmexico.mx  
Santiago de Leon Trevino

**Venezuela**

Centro Plaza - Torre A - Piso 12  
Oficina 1  
Avenida Francisco de Miranda  
Caracas  
Adresse postale : Apartado Postal  
60583 Caracas 1060  
Tél. : (58 212) 285 45 85/  
286 25 03  
E-mail : cicvenezuela@  
cicvenezuela.com.ve  
Pierre Roger

**Asie****Chine de l'Est/Shanghai**

Room 2005  
Shanghai Overseas Chinese  
Mansion  
N° 129 Yan An Xi Road (w)  
Shanghai 200040  
Tél. : (86 21) 62 49 66 90/69 27  
E-mail :  
cicshanghai@cicshanghai.cn  
Shan Hu

**Chine du Nord/Pékin**

Room 310, Tower 1, Bright China  
Chang An Building  
N° 7 Janguomennei Dajie  
Dong Cheng District  
Beijing 100005 P.R.  
Tél. : (86 10) 65 10 21 67/68  
E-mail : cicpekin@cicpekin.cn  
Wenlong Bian

**Chine du Sud/Hong Kong**

22<sup>nd</sup> Floor, Central Tower  
28 Queen's Road Central  
Hong Kong  
Tél. : (85 2) 25 21 61 51  
E-mail : cicbanks@netvigator.com  
David Ting

**Corée**

Samsug Marchen House 601  
Il-San-Dong-Ku  
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752  
Goyang 410-837  
South Korea  
Tél. : (82 31) 901 1225  
E-mail : cicseoul@hanmail.net  
Isabelle Hahn

**Inde**

A-31 Feroz Gandhi Marg  
Lajpat Nagar Part 2  
New Delhi 110 024  
Tél. : (91 11) 41 68 06 06  
E-mail : cicindia@cicindia.net  
Mathieu Jouve Villard

**Indonésie**

Wisma Pondok Indah 2,  
Suite 1709  
Jalan Sultan Iskandar Muda  
Pondok Indah Kav. V-TA  
Jakarta Selatan 12310  
Tél. : (62 21) 765 41 08/09  
E-mail : cicjakarta@cbn.net.id  
Alain-Pierre Mignon

**Japon**

Sun Mall Crest 301  
1-19-10 Shinjuku  
Shinjuku-ku  
Tokyo 160 - 0022  
Tél. : (81 3) 32 26 42 11  
E-mail : cictokyo@cic-banks.jp  
Frédéric Laurent

**Singapour**

63 Market Street #15-01  
Singapore 048942  
Tél. : (65) 65 36 60 08  
www.cic.com.sg  
E-mail : angladje@singapore.cic.fr  
Jean-Luc Anglada

**Taïwan**

380 Lin-shen North Road  
10 F (101 room)  
Taipeh  
Tél. : (886 2) 2543 26 62/63  
E-mail : cictaiwan@cictaiwan.tw  
Henri Wen

**Thaïlande**

496-502 Amarin Tower,  
10<sup>th</sup> floor  
Ploenchit road, Lumpini  
Pathumwan  
Bangkok 10330  
Tél. : (662) 305 6894  
E-mail : cicthai@loxinfo.co.th  
Abhawadee Devakula

**Vietnam**

c/o Openasia Consulting Limited  
6B Ton Duc Thang Street,  
1<sup>st</sup> Floor  
District 1  
Hô Chi Minh City  
Tél. : (848) 391 05 029  
E-mail :  
cicvietnam@openasiagroup.com  
Dai Tu Doan Viet

**Océanie****Australie**

Level 31 ABN Amro Tower  
88 Philip street  
Sydney  
2000 Australia  
Tél. : (612) 8211 27 20  
E-mail : suttonle@australia.cic.fr  
Lee Sutton

**Réseau spécialisé****France****Banque privée**

**CIC Banque Transatlantique**  
26 avenue Franklin D.Roosevelt  
75008 Paris  
Tél. : 01 56 88 77 77  
www.banquetransatlantique.com

Président-directeur général :  
Bruno Julien-Laferrière  
Directeur général adjoint :  
Hubert Veltz

**Capital-développement**

**CM-CIC Capital Finance**  
4-6 rue Gaillon  
75002 Paris  
Tél. : 01 42 66 76 63  
Sidney Cabessa – Antoine Jarmak  
Pierre Tiers – Carl Arnou

**Belgique****Banque privée**

**Banque Transatlantique  
Belgium**  
Rue De Crayer, 14  
1000 Bruxelles  
Tél. : +32 2 626 02 70  
E-mail : devillmi@  
banquetransatlantique.be  
Michel de Villenfagne

**Grande-Bretagne****Banque privée**

125 Finsbury Pavement  
Londres EC2A 1HX  
Tél. : (44 20) 74 96 18 90  
E-mail : btlondres@  
banquetransatlantique.com  
Yves Pinsard

**Luxembourg****Banque privée**

**Banque de Luxembourg**  
14 boulevard Royal  
L 2449 Luxembourg  
Tél. : (352) 49 92 41  
E-mail :  
banque.de.luxembourg@bdl.lu  
Pierre Ahlborn – Philippe Vidal

**Banque Transatlantique  
Luxembourg**

17 Côte d'Eich - BP 884  
L 2018 Luxembourg  
Tél. : (352) 46 99 891  
E-mail :  
btl@banquetransatlantique.com  
Daniel Schaerer

**Suisse****Banque privée**

**CIC Private Banking-  
Banque Pasche**  
10 rue de Hollande  
Case Postale 5760  
1211 Genève 11  
Tél. : (41 22) 818 82 22  
E-mail : pasche@pasche.ch  
Christophe Mazurier

**Banque CIC (Suisse) SA**

13 place du Marché  
4001 Bâle  
Tél. : (41) 61 264 12 00  
E-mail : info@cic.ch

Thomas Müller  
Philippe Vidal

**États-Unis****Banque privée**

520 Madison Avenue  
New York, N.Y. 10022  
Tél. : (1 212) 644 42 19  
E-mail : lecozpc@  
banquetransatlantique.com  
Pascal Le Coz

**Hong Kong****Banque privée**

**CIC Investor Services Limited**  
22<sup>nd</sup> Floor, Central Tower  
28 Queen's Road Central  
Hong Kong  
Tél. : (85 2) 21 06 03 88  
E-mail : loti@hongkong.cic.fr  
Timothy Lo

**Singapour****Banque privée**

**CIC Banque Transatlantique**  
63 Market Street #15-01  
Singapore 048942  
Tél. : (65) 62 31 98 80  
www.banquetransatlantique.com  
E-mail : guinebhr@singapore.cic.fr  
Hervé Guinebert

**CIC Singapore**

63 Market Street #15-01  
Singapore 048942  
Tél. : (65) 62 31 98 80  
www.cic.com.sg  
E-mail : kwekpa@singapore.cic.fr  
Paul Kwek



# Gouvernement d'entreprise >

- 32 Conseil de surveillance
- 35 Directoire
- 36 Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance
- 49 Rémunération variable des professionnels faisant partie de la « population régulée »
- 49 Assemblée générale

## Conseil de surveillance

### Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires :

<b>Etienne Pflimlin</b> Président	Président d'honneur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
<b>Gérard Cormorèche</b> Vice-président	Président du Crédit Mutuel du Sud-Est
<b>Banque Fédérative du Crédit Mutuel</b>	<i>représentée par Christian Klein</i> - Directeur
<b>Gérard Bontoux</b>	Président du Crédit Mutuel Midi-Atlantique
<b>Luc Chambaud</b>	Directeur général du Crédit Mutuel Normandie
<b>Maurice Corgini</b>	Administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
<b>François Duret</b>	Président du Crédit Mutuel du Centre
<b>Pierre Filliger</b>	Président du Crédit Mutuel Méditerranéen
<b>Jean-Louis Girodot</b>	Président du Crédit Mutuel Ile-de-France
<b>Daniel Leroyer</b>	Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
<b>Massimo Ponzellini</b>	Président de la Banca Popolare di Milano
<b>Jean-Luc Menet</b>	Directeur général du Crédit Mutuel Océan
<b>André Meyer</b>	Représentant du Crédit Mutuel Centre Est Europe
<b>Albert Peccoux</b>	Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc
<b>Paul Schwartz</b>	Représentant du Crédit Mutuel Centre Est Europe
<b>Alain Têtedoie</b>	Président du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest
<b>Philippe Vasseur</b>	Président du Crédit Mutuel Nord Europe
<b>Jean-Claude Martinez</b>	Salarié de CIC Est, représentant les salariés actionnaires

### Membres élus par les salariés :

<b>Linda Corneau-Pattyn</b>	Conseiller clientèle particuliers à CIC Ouest
<b>Nathalie Jolivet</b>	Conseiller clientèle particuliers à CIC Ouest
<b>Jean-Pierre Van den Broeke</b>	Responsable ingénierie sociale à CIC Nord Ouest

### Assistent également aux séances :

<b>Stéphane Marché</b>	Représentant du comité d'entreprise du CIC
<b>Gilles Le Noc</b>	Secrétaire général du CIC, secrétaire du conseil de surveillance

## Composition du conseil de surveillance

### Cadre statutaire

La composition du conseil de surveillance est régie par l'article 12 des statuts.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres au moins et de 18 membres au plus nommés par l'assemblée générale, et de représentants des salariés.

Trois membres du conseil de surveillance sont élus par les salariés et un membre du conseil de surveillance est désigné par l'assemblée générale parmi les salariés actionnaires ou les salariés membres du conseil de surveillance d'un FCPE détenant des actions du CIC (article 12 des statuts, § I B).

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est de 5 ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du cinquième anniversaire de leur élection.

L'assemblée générale du 12 mai 2009 a supprimé l'obligation pour chaque membre du conseil de surveillance d'être propriétaire d'une action du CIC, soit directement, soit au travers d'un FCPE.

### Principes directeurs

Outre la loi et les statuts, dans la détermination de la composition du conseil de surveillance, il est fait application de deux principes directeurs.

S'agissant des membres dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :

- d'une part, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 91,96 % (directement et indirectement) ;
- d'autre part, le conseil de surveillance est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations du Crédit Mutuel qui siègent au conseil de surveillance sont au nombre de 10 sur un total de 18 membres nommés par l'assemblée générale. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les dix fédérations concernées, cinq ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les cinq fédérations associées au sein du CM5<sup>(1)</sup>. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et la Banca Popolare di

Milano, partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de la Banca Popolare di Milano a été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, a été nommé administrateur de la Banca Popolare di Milano.

### Changements intervenus au cours de l'exercice 2010

Un seul mouvement a été enregistré :

- le 21 janvier 2010, madame Nathalie Jolivet a remplacé monsieur Yannick Ardaine démissionnaire, en tant que membre élu par les salariés et ce pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 30 octobre 2013.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du conseil de surveillance figurent dans le tableau de synthèse page 37.

### Fonctionnement du conseil de surveillance

Le fonctionnement du conseil de surveillance est régi par les articles 13 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

### Présidence

Lors de la réunion du conseil de surveillance qui a suivi l'assemblée générale, le 22 mai 2008, ont été renouvelés :

- monsieur Etienne Pflimlin, en qualité de président du conseil de surveillance ;
- monsieur Gérard Cormorèche, en qualité de vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations ont été faites pour la durée du mandat des intéressés.

### Comités internes

#### Comité des rémunérations

Le conseil de surveillance a constitué en son sein un comité spécialisé de cinq membres, dont l'objet et la composition ont été revus lors de la séance du conseil du 10 décembre 2009, pour tenir compte de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne. Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération des membres du directoire, et de lui faire toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer les délibérations du conseil relatives aux principes de la politique de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques du CIC, de formuler un avis sur les propositions du directoire en la matière et sur leur mise en œuvre, et de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

Lors de sa séance du 10 décembre 2009, le conseil de surveillance a nommé ou renouvelé messieurs :

- Etienne Pflimlin ;
- André Meyer ;
- Paul Schwartz ;
- Gérard Bontoux ;
- Albert Peccoux.

(1) L'ensemble CM5 comprend les cinq fédérations suivantes : Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc et Crédit Mutuel Midi-Atlantique. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, CM5 est devenu CM10 avec l'arrivée de cinq nouvelles fédérations : Crédit Mutuel du Centre, Crédit Mutuel de Normandie, Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, Crédit Mutuel Méditerranéen et Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois.

### Comité d'audit groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent du règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5-CIC en juin 2009. Son rôle s'exerce dans deux domaines.

Dans le domaine du contrôle interne, le CACG :

- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats et travaux des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- est chargé d'apprécier l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- propose, le cas échéant, aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à la vue des constats dont il a pris connaissance.

Dans le domaine du *reporting* financier, le CACG :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Le conseil de surveillance est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de sa réunion du 22 mai 2008, à savoir messieurs :

- Pierre Filliger ;
- Daniel Leroyer.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2010, le conseil de surveillance a désigné un nouveau représentant en remplacement de monsieur Daniel Leroyer, à savoir monsieur :

- Jean-Louis Girodot.

Il leur appartient de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

### Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau CM5-CIC. Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe, à la vue des

constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour.

Le conseil de surveillance est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de sa réunion du 22 mai 2008, à savoir messieurs :

- Gérard Bontoux ;
- François Duret.

Il leur appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

### Autres aspects

Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de ses travaux, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire (page 177), d'autre part au travers du rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil présenté par son président à l'assemblée générale ordinaire (page 178).

Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2010. Le taux de présence de ses membres a été compris entre 67 % et 81 %.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil de surveillance n'en a pas attribué à ses membres.

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris acte de la convention avec l'État signée par monsieur Etienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finance rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008, et en particulier des engagements que cette convention comporte en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux, et quant à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil a confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place répondaient à cet engagement. Cette politique a été ratifiée par l'assemblée générale du 12 mai 2009.

Par ailleurs, il a adopté la politique de rémunération globale des professionnels des marchés financiers, résultant de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif « aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement », et modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne. Cette politique met également en application les normes professionnelles élaborées au cours de l'année 2009. L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et a modifié un certain nombre de dispositions concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée », dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Cet arrêté a donc nécessité un aménagement de la politique adoptée, qui a été entériné par le conseil de surveillance lors de sa séance du 24 février 2011.

## Directoire



De gauche à droite : **Alain Fradin**, vice-président – **Rémy Wéber**, président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque  
**Michel Lucas**, président – **Philippe Vidal**, président-directeur général de CIC Est – **Michel Michenko**, président-directeur général de CIC Ouest – **Jean-Jacques Tamburini**, président-directeur général de CIC Sud Ouest.

### Composition du directoire

La composition du directoire est régie par l'article 10 des statuts qui prévoit qu'il peut compter 3 à 7 membres.

La durée du mandat est de cinq ans.

La limite d'âge des membres du directoire est fixée à 70 ans, avec faculté de prorogation de deux ans par le conseil de surveillance.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du directoire figurent dans le tableau de synthèse page 37.

À l'occasion du nouveau mandat conféré aux membres du directoire par le conseil de surveillance en 2007, faisant application de sa nouvelle jurisprudence tendant à dissocier la notion de « dirigeant responsable » de celle de mandataire social, jurisprudence exprimée dans son rapport annuel 2004 et son communiqué du 19 septembre 2005, le CECEI a simplement reconduit les cinq membres du directoire sortants et renouvelés en qualité de dirigeants responsables de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la banque et du groupe CIC au sens de l'article 17 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Cette décision ne porte pas atteinte à la composition du directoire avec six membres ni à son fonctionnement conformément au droit des sociétés.

### Fonctionnement du directoire

Le directoire dispose des pouvoirs les plus larges.

Les opérations qui requièrent l'autorisation du conseil de surveillance sont décrites à l'article 11 des statuts. Cet article plafonne à 8 ou 16 millions d'euros (selon les cas) les acquisitions et cessions d'immeubles et de participations que le directoire peut décider, et à 16 millions d'euros les sûretés qu'il peut donner en vue de garantir les engagements pour compte propre autres que ceux liés à l'exercice de l'activité bancaire, sans l'autorisation du conseil de surveillance.

Le directoire se réunit autant de fois que nécessaire.

Le secrétariat des réunions est assuré par le secrétaire général du CIC.

## Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance

### Rapports avec l'entreprise

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres du conseil de surveillance ou du directoire envers le CIC, et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

En dehors des conventions réglementées, et sauf l'exception mentionnée page 33 relative aux participations réciproques des dirigeants du CIC et de la Banca Popolare di Milano à leurs conseils respectifs, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du directoire ou un membre du conseil de surveillance aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du directoire ou du conseil de surveillance et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au conseil de surveillance, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres du directoire et du conseil de surveillance.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC. Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée.

Chaque membre du directoire et du conseil de surveillance a attesté :

- 1°. n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :
  - fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
  - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou exercer la fonction de directeur général,
  - fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC,
  - fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société ;
- 2°. ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés ;
- 3°. n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.



## Tableau de synthèse direction du groupe

	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Date d'expiration du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la société <sup>(1)</sup>	
<b>Directoire</b>					
Michel Lucas	17.6.1998	Conseil de surveillance se réunissant après l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2011	Président du directoire	Président du CM Centre Est Europe, de la BFCM et de la Confédération Nationale du CM	
Alain Fradin	17.6.1998		Vice-président du directoire	Directeur général du CM Centre Est Europe, de la Confédération Nationale du CM, du CM du Sud-Est et du CM Antilles-Guyane	
Michel Michenko	31.5.2007		Membre du directoire	-	
Jean-Jacques Tamburini	17.6.1998		Membre du directoire	-	
Philippe Vidal	30.5.2002		Membre du directoire	-	
Rémy Wéber	30.5.2002		Membre du directoire	-	
<b>Conseil de surveillance</b>					
Etienne Pflimlin	17.6.1998	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Président du CS	Président d'honneur de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM	
Gérard Cormorèche	17.6.1998		Vice-président du CS	Président du CM du Sud-Est	
Gérard Bontoux	7.3.2002		Membre du CS	Président du CM Midi-Atlantique	
Luc Chambaud	16.12.2004		Membre du CS	Directeur général du CM Normandie	
Maurice Corgini	17.6.1998		Membre du CS	Administrateur de la BFCM	
François Duret	22.2.2007		Membre du CS	Président du CM du Centre	
Pierre Filliger	17.6.1998		Membre du CS	Président du CM Méditerranéen	
Jean-Louis Girodot	19.12.2001		Membre du CS	Président du CM Ile-de-France	
Christian Klein (représentant la BFCM)	17.6.1998		Membre du CS	Directeur à la BFCM	
Daniel Leroyer	19.5.2005		Membre du CS	Président du CM Maine-Anjou, Basse Normandie	
Massimo Ponzellini	3.8.2009		Membre du CS	Président de la Banca Popolare di Milano	
Jean-Luc Menet	13.12.2007		Membre du CS	Directeur général du CM Océan	
André Meyer	17.6.1998		Membre du CS	-	
Paul Schwartz	17.6.1998		Membre du CS	-	
Alain Têtedoie	7.9.2006		Membre du CS	Président du CM Loire-Atlantique et Centre-Ouest	
Philippe Vasseur	30.5.2001		Membre du CS	Président du CM Nord-Europe	
Albert Peccoux	11.5.2006		AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Membre du CS	Président du CM Savoie-Mont Blanc
Jean-Claude Martinez	28.4.2004		AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	Salarié à CIC Est	-
Nathalie Jolivet	21.1.2010		30 octobre 2013	Salarié à CIC Ouest	-
Linda Corneau-Pattyn	30.10.2008	30 octobre 2013	Salarié à CIC Ouest	-	
Jean-Pierre Van den Broeke	30.10.2008	30 octobre 2013	Salarié à CIC Nord Ouest	-	

CM: Crédit Mutuel.  
CS: conseil de surveillance.

(1) Les autres mandats et fonctions sont énumérés pages 40 à 48.

## Rémunération des dirigeants

### Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, le groupe a pris un certain nombre d'engagements en matière de développement des crédits, mais également par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux. Des décisions ont été arrêtées à ce sujet par le conseil de la BFCM du 19 décembre 2008. Le conseil de surveillance du CIC a pris acte de celles-ci lors de sa réunion du 26 février 2009. Au cours de sa réunion du 18 décembre 2009, le conseil de la BFCM a également adopté les recommandations relatives aux normes professionnelles concernant la politique de rémunération des professionnels des marchés financiers. Le conseil de surveillance du CIC les a adoptées à son tour lors de sa réunion du 25 février 2010 et de celle du 24 février 2011.

### Mise en œuvre

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans le tableau ci-après.

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (règlement CRBF 97-02) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la BFCM ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site Internet de l'établissement.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM en 2010 comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC.

Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable.

Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon discrétionnaire et forfaitaire.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 980 655 euros au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence. En conséquence, le conseil de surveillance n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2010.





### Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe

<b>2010</b> Montants en euros (a)	<b>Origine</b>	<b>Part fixe</b>	<b>Part variable (b)</b>	<b>Avantages en nature (c)</b>	<b>Réintégrations sociales</b>	<b>Total</b>
<b>Conseil de surveillance</b>						
Etienne Pflimlin	Crédit Mutuel	620 000	0	3 650	6 491	<b>630 141</b>
<b>Directoire</b>						
Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	550 000 550 000	0 0	5 298 0	5 481 2 416	<b>560 779</b> <b>552 416</b>
Alain Fradin	CIC	472 244	0	4 966	7 789	<b>484 999</b>
Michel Michenko	CIC	450 529	0	11 100	2 926	<b>464 555</b>
Jean-Jacques Tamburini	CIC	450 529	0	4 586	2 926	<b>458 041</b>
Philippe Vidal	CIC	450 989	0	0	2 926	<b>453 915</b>
Rémy Wéber	CIC	450 529	0	4 968	2 926	<b>458 423</b>
<b>2009</b> Montants en euros (a)						
<b>Conseil de surveillance</b>						
Etienne Pflimlin	Crédit Mutuel	744 000	0	4 380	7 719	756 099
<b>Directoire</b>						
Michel Lucas	Crédit Mutuel CIC	550 000 550 000	0 0	5 298 0	7 719 2 216	563 017 552 216
Alain Fradin	CIC	466 243	0	4 974	7 719	478 936
Michel Michenko	CIC	450 000	0	11 015	3 246	464 261
Jean-Jacques Tamburini	CIC	451 143	0	3 000	3 246	457 389
Philippe Vidal	CIC	450 716	0	0	3 246	453 962
Rémy Wéber	CIC	451 069	0	3 726	3 246	458 041

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Les parts variables sont arrêtées pour la BFCM, par le comité des rémunérations, et pour le CIC, par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elles sont versées : la part variable versée en N est donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement, sauf pour monsieur Michel Michenko qui bénéficie en plus d'un avantage logement.

Par ailleurs et suite à l'évolution des mandats sociaux et à la liquidation des retraites de messieurs Michel Lucas et Etienne Pflimlin en 2010, le conseil d'administration de la BFCM du 22 octobre 2010 a constaté que les critères et les conditions de versement

des indemnités décidés par le conseil du 19 décembre 2008 étaient réunies. En conséquence, il a décidé d'attribuer les indemnités prévues à savoir 815 452 euros à monsieur Etienne Pflimlin et 1 376 146 euros à monsieur Michel Lucas.

## Mandats des dirigeants

## Directoire

## Michel Lucas

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :  
Crédit Industriel et Commercial  
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Président du directoire</b>	17.06.1998	2012

## Autres mandats

## Président-directeur général :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.10.2010	2013
Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2011

## Président du conseil d'administration :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	13.10.2010	2015
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	22.10.2010	durée illimitée
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2011
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	19.03.1993	2011
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	13.06.1991	2015
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2015
Banco Popular Hipotecario	28.10.2010	2013
International Information Developments	06.02.2004	2013
Direct Phone Services	06.02.2004	2013
Républicain Lorrain	30.06.2009	2015

## Président :

Crédit Mutuel Cartes de Paiements	07.05.2003	2012
Europay France	28.05.2002	2014

## Président du conseil de surveillance :

Banque de l'Économie, du Commerce et de la Monétique	22.10.2010	2013
Euro Information Production (GIE)	19.05.1994	2012
Targo Deutschland GmbH	08.12.2008	2012
Targo Management AG	08.12.2008	2013
Targo Bank AG	08.12.2008	2013
Cofidis	17.03.2009	2012
Cofidis Participations	17.03.2009	2012
Fonds de Garantie des Dépôts	26.11.2008	durée illimitée

## Vice-président du conseil de surveillance :

CIC Iberbanco	05.06.2008	2013
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	25.03.2003	2011
Safran	15.04.2009	2011

## Membre du conseil d'administration :

ACMN IARD	25.07.1997	2015
ASTREE (Tunis)	04.03.2005	2011
Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec)	12.05.1993	2011
Banque de Tunisie (Tunis)	30.03.2004	2012
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca)	17.09.2004	2014
CIC Banque Transatlantique	19.12.2000	2014
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2015
CRCM Midi-Atlantique	24.05.2008	2014
Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg »	11.05.1985	2013
Crédit Mutuel Paiements Electroniques	19.03.2003	2012
CIC Finance	20.12.2000	2016
CIC Lyonnaise de Banque	06.07.1999	2014
SOFEDIS	05.06.2000	2012

## Membre du conseil de surveillance :

CM-CIC Asset Management	28.09.1992	2012
Manufacture Beauvillé	14.02.2000	2012
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2014

## Membre du comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Information Développement	14.06.2002	2014
EBRA	24.02.2006	2013

## Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

## Directeur général :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	21.01.1998	2010
--	------------	------

## Membre du conseil d'administration - Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	06.04.2001	2010
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	18.02.1998	2006
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.06.2002	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	06.04.2001	2010

## Vice-président du conseil de surveillance :

Mastercard Europe Région (Bruxelles)	30.09.1992	2008
--------------------------------------	------------	------

## Membre du conseil d'administration :

Suravenir	18.06.1996	2005
CIC Capital Développement	20.12.2000	2006
CIC Information	02.04.2001	2006
CIC Banque SNVB	20.12.2007	2007
Banque Régionale de l'Ouest	01.08.1999	2006

## Membre du conseil de surveillance :

Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	15.05.1992	2010
Société Alsacienne de Publications «L'Alsace»	02.06.2004	2007
GIE CIC Production	28.07.1999	2006
CIC Investissement	20.12.2000	2010
Safran	30.10.2002	2009

## Alain Fradin

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle :  
Crédit Industriel et Commercial  
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Vice-président du directoire</b>	17.06.1998	2012

## Autres mandats

## Président-directeur général :

CM-CIC Bail	20.07.1999	2011
CIC Migrations	26.11.1999	2015

## Président du conseil d'administration :

Groupe Républicain Lorrain Communication	04.05.2007	durée illimitée
--	------------	-----------------

## Président du conseil de surveillance :

CIC Iberbanco	05.06.2008	2015
---------------	------------	------

## Directeur général :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	17.11.2010	durée illimitée
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	01.01.2010	durée illimitée
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.10.2010	durée illimitée
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	24.09.2010	2013
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	durée illimitée
Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	durée illimitée
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	durée illimitée

## Membre du conseil d'administration :

Boréal	14.10.2002	2013
CM-CIC Titres	18.02.1994	2012
Groupe Sofémo	30.05.1997	2014
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2014
Banco Popular Hipotecario	28.10.2010	2013

## Membre du comité de direction :

Euro Information	03.05.2006	2013
Bischenberg	30.09.2004	2011
NRJ Mobile	01.02.1999	durée illimitée

## Membre du conseil de surveillance :

GIE CM-CIC Service	07.05.2008	2014
Eurofric Information	28.05.2008	2011
Targo Deutschland GmbH	08.12.2008	2012
Targo Management AG	08.12.2008	2013
Targo Bank AG	08.12.2008	2013
Cofidis	17.03.2009	2012
Cofidis Participations	17.03.2009	2012

**Représentant permanent :**

CCCM (administrateur CM-CIC AM)	15.12.2010	2012
CCM Sud-Est (administrateur de ACM Vie SA)	04.05.2005	2011
CIC (comité de direction Euro GDS)	19.12.2003	2016
CIC Participations (administrateur de CIC Ouest)	15.05.2003	2014
CIC Participations (administrateur de CIC Nord Ouest)	26.12.1990	2014
Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de Sérénis Vie)	16.07.2002	2012

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**
**Président :**

SOLODIF	01.06.2007	2008
Le Républicain Lorrain	12.04.2007	2009

**Directeur général adjoint :**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	14.02.1998	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFMCEE)	14.02.1998	2010

**Membre du conseil d'administration - Membre du bureau :**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	12.09.2001	2010
--	------------	------

**Représentant permanent :**

CF de CM (vice-président de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	03.01.2001	2010
CIC (administrateur de CIC Information)	02.04.2001	2006
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIN)	26.12.1990	2006

## Michel Michenko

Né le 18 novembre 1947 à Nancy (54)

Adresse professionnelle :  
Crédit Industriel et Commercial  
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du directoire</b>	31.05.2007	2012

**Autres mandats**
**Président-directeur général :**

CIC Ouest	22.04.2004	2014
-----------	------------	------

**Vice-président du conseil de surveillance :**

CM-CIC Lease	12.01.2005	2011
--------------	------------	------

**Administrateur :**

IPO (Institut de Participation de l'Ouest)	12.04.2005	2011
--	------------	------

**Membre du conseil de surveillance :**

SCPI CM-CIC Pierre Investissement	06.06.2005	2011
GIE CM-CIC Services	07.05.2008	2016

**Représentant permanent :**

CIC Ouest (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2012
CIC (administrateur de CM-CIC Participations Immobilières)	12.01.2001	2012
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de ACM Vie)	04.05.2005	2011

**Membre du comité de direction :**

CM-CIC Agence Immobilière (SAS)	07.03.2002	2014
---------------------------------	------------	------

**Président du comité exécutif :**

Fondation Audencia	10.06.2009	2011
--------------------	------------	------

**Président :**

École de Design de Nantes	26.06.2008	durée illimitée
---------------------------	------------	-----------------

**Membre associé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes	10.12.2004	2016
--	------------	------

**Vice-président et trésorier :**

Union pour la valorisation du Patrimoine	19.05.2008	2011
--	------------	------

**Trésorier :**

Fondation de Thérapie Génique	10.05.2004	durée illimitée
-------------------------------	------------	-----------------

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**
**Président-directeur général :**

Banque Régionale de l'Ouest	24.02.1998	2006
-----------------------------	------------	------

**Membre du conseil de surveillance :**

GIE CIC Production	28.07.1999	2010
--------------------	------------	------

**Représentant permanent :**

CIC Banque CIO-BRO (administrateur de Bail Ouest)	22.04.2004	2006
CIO Banque CIO-BRO (administrateur de Financière Ar Men)	22.04.2004	2008
CIO Banque CIO-BRO (administrateur de Financière Voltaire)	22.04.2004	2008

**Membre du comité de gestion :**

Euro Information SAS	27.07.1999	2006
----------------------	------------	------

## Jean-Jacques Tamburini

Né le 9 décembre 1947 à Chambéry (74)

Adresse professionnelle :  
Crédit Industriel et Commercial  
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du directoire</b>	17.06.1998	2012

**Mandats exercés au sein du groupe**
**Président-directeur général :**

CIC Sud Ouest	12.05.2004	2014
---------------	------------	------

**Président :**

CIC Participations SAS	03.06.2002	2014
Adepi SAS	30.05.2002	2014
Valimar 3 SAS	01.06.2007	2013

**Président du conseil d'administration :**

S.F.F.P.	18.02.2009	2014
----------	------------	------

**Président du conseil de surveillance :**

CM-CIC Capital Privé	29.06.2001	2013
----------------------	------------	------

**Vice-président du conseil de surveillance :**

CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2012
-------------------------	------------	------

**Administrateur :**

S.F.A.P.	18.02.2009	2016
CIC Finance	20.12.2000	2011
IPO (Institut de Participation de l'Ouest)	12.04.2005	2011
Banca Popolare di Milano (cotée à Milan)	20.12.2002	2012
Banca di Legnano (Milan)	27.06.2004	2011

**Membre du comité d'audit :**

Banque Marocaine du Commerce Extérieur (cotée à Casablanca)	17.09.2004	durée illimitée
---	------------	-----------------

**Représentant permanent :**

CIC Participations (administrateur de CIC Est)	05.06.1989	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de ACM IARD SA)	04.05.2005	2011

**Mandats extérieurs au groupe**
**Représentant permanent :**

S.F.F.P. (administrateur de TV7 Bordeaux)	10.12.2004	2013
---	------------	------

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**
**Administrateur :**

CIC Investissement	30.06.2000	2010
--------------------	------------	------

**Membre du conseil de surveillance :**

CIC Production (GIE)	21.06.2004	2010
----------------------	------------	------

**Représentant permanent :**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de Banque de Tunisie - Tunis)	26.05.2009	2010
CIC (administrateur de Banque de Tunisie - Tunis)	31.03.2000	2009
CIC Société Bordelaise (administrateur de SFAP)	03.08.1999	2009
CIC (administrateur de Banque de Vizille)	11.09.2002	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIAL)	01.01.1990	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Lyonnaise de Banque)	01.07.1989	2007

## Philippe Vidal

Né le 26 août 1954 à Millau (12)

Adresse professionnelle :  
Crédit Industriel et Commercial  
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du directoire</b>	30.05.2002	2012
<i>Mandats exercés au sein du groupe</i>		
<b>Président-directeur général :</b> CIC Est	05.12.2007	2014
<b>Président du conseil d'administration :</b> CM-CIC Gestion	24.02.2006	2013
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	30.03.2010	2011
Banque CIC (Suisse)	07.05.2007	2011
Cigogne Management (Luxembourg)	06.07.2004	2012
<b>Président :</b> Fund Market Courtage SAS	04.07.2001	2014
<b>Vice-président du conseil d'administration :</b> CM-CIC Bail	20.07.1999	2015
<b>Administrateur :</b> Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2016
CM-CIC Titres	04.05.2004	2016
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
<b>Représentant permanent :</b> CIC (administrateur de Dubly-Douilhet)	24.10.2003	2015
CIC Est (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	20.05.2008	2012
Adepî (administrateur de ACM Vie)	04.05.2005	2011
<i>Mandats extérieurs au groupe</i>		
<b>Administrateur :</b> Saint-Gobain PAM	17.03.1994	2013
<b>Membre du conseil de surveillance :</b> Foncière des Régions (cotée à Paris)	02.04.2001	2013
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
<b>Président-directeur général :</b> CIC Banque CIAL	29.04.1999	2007
<b>Président du conseil d'administration :</b> CIC Banque SNVB (devenue CIC Est)	07.01.1994	2007
CIAL Invest	28.05.2004	2007
<b>Vice-président du conseil d'administration :</b> Banque de Luxembourg (Luxembourg)	28.03.2000	2010
<b>Administrateur :</b> SNVB Financements	28.12.1993	2008
<b>Membre du conseil de surveillance :</b> Est Gestion (devenue CM-CIC Gestion)	30.04.2002	2006
GIE CIC Production	28.07.1999	2010
<b>Représentant permanent :</b> CIC Banque SNVB (membre du comité de direction de la SAS CIC Information)	15.07.2002	2006
CIAL Invest (administrateur de CIAL Equipement)	10.05.1999	2006
CIC Banque CIAL (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2007
<b>Membre du comité de direction :</b> SAS SNVB Participations	26.08.2002	2006
SAS Finances et Stratégies	27.08.2002	2006

## Rémy Wéber

Né le 18 novembre 1957 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :  
Crédit Industriel et Commercial  
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du directoire</b>	30.05.2002	2012
<i>Mandats exercés au sein du groupe</i>		
<b>Président-directeur général :</b> CIC Lyonnaise de Banque	17.07.2002	2013
<b>Président du conseil de surveillance :</b> CIC Banque de Vizille	11.09.2002	2012
<b>Président :</b> Gesteurop SAS	30.06.2006	2014
<b>Administrateur :</b> Euro P3C	16.05.2001	2016
<b>Membre du comité de direction :</b> Euro Information	17.05.2000	2014
<b>Représentant permanent :</b> CIC (administrateur de SOFEMO)	07.05.2003	2015
CIC Lyonnaise de Banque (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2012
CIC Lyonnaise de Banque (administrateur de Factocic)	17.02.2009	2012
CIC Lyonnaise de Banque (administrateur de UVP)	02.05.2000	2015
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de ACM IARD SA)	04.05.2005	2011
<i>Mandats extérieurs au groupe</i>		
<b>Représentant permanent :</b> CIC Lyonnaise de Banque (président du comité exécutif de Danifos SAS)	18.06.2008	durée illimitée
CIC Banque de Vizille (administrateur de Descours et Cabaud)	18.09.2002	2013
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
<b>Président du conseil d'administration :</b> CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque	11.05.2007	2008
<b>Membre du conseil de surveillance :</b> CIC Production (GIE)	24.06.2002	2010
Membre du comité exécutif Danifos SAS	17.07.2002	2008
<b>Représentant permanent :</b> Gesteurop (administrateur de Factocic)	26.08.1992	2009
CIC Lyonnaise de Banque (membre du comité de gestion de CIC Information)	24.05.2002	2006
CIC Lyonnaise de Banque (administrateur de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque)	13.09.2002	2007
<b>Vice-président :</b> CIC Banque Pasche (Genève)	16.11.2001	2010

## Conseil de surveillance

### Etienne Pflimlin

Né le 16 octobre 1941 à Thonon-les-Bains (74)

Adresse professionnelle:

CIC  
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Président du conseil de surveillance</b>	17.06.1998	2013

#### Autres mandats

#### Président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel « Strasbourg Esplanade »	16.05.1991	2013
Le Monde Entreprises	23.06.1988	2013

#### Président du conseil de surveillance :

Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC)	20.06.1988	2012
Éditions Coprur	02.07.1987	2013

#### Administrateur :

Fimalac	30.05.2006	2015
---------	------------	------

#### Membre du conseil de surveillance :

Le Monde S.A.	05.11.2001	2013
Le Monde et Partenaires associés	31.05.1995	2013
Société éditrice du Monde	05.11.2001	2013

#### Représentant permanent :

Caisse Centrale du Crédit Mutuel (administrateur Maison Europe des Coopératives - MEC)	05.02.2008	2013
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (administrateur de SOFEDIS)	24.11.1994	2014
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (membre du comité de direction de Euro Information)	14.06.2002	2014
CIC (administrateur de CIC Est)	20.12.2007	2014
CIC (administrateur de CIC Nord Ouest)	13.06.1990	2014
CIC (administrateur de CIC Ouest)	26.12.1990	2014
CIC (administrateur de CIC Sud Ouest)	05.07.1994	2014

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

#### Président du conseil de surveillance :

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique*	29.09.1992	22.10.2010
--	------------	------------

#### Président du conseil d'administration :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel*	16.12.1987	2010
Caisse Centrale du Crédit Mutuel*	18.05.1988	2010
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*	25.06.1985	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe*	29.09.1992	2010
Banque Fédérative du Crédit Mutuel*	29.09.1992	2010

#### Représentant permanent :

CIC (administrateur de CIC Banque CIAL)	01.01.1999	2007
---	------------	------

#### Membre du comité de direction :

EBRA	24.02.2006	2007
------	------------	------

\* A été nommé président d'honneur en 2010.

### Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel du Sud-Est  
8-10 rue Rhin et Danube - 69266 Lyon Cedex 09

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Vice-président et membre du conseil de surveillance</b>	17.06.1998	2013

#### Autres mandats

#### Président :

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est	27.04.1995	2011
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	27.04.1995	2013
Cecamuse	02.12.1991	2012
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	14.04.2004	2016
Caisse de Crédit Mutuel de Neuville-sur-Saône	15.04.1993	2013

#### Vice-président :

CMAR	1997	2015
------	------	------

#### Membre du conseil d'administration :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	05.10.1995	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	16.05.2001	2013
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	22.06.1995	2013
Société des Agriculteurs de France	n.c.	n.c.
Cautionnement Mutuel de l'Habitat	11.02.2010	2014
MTRL	2007	2011

#### Gérant :

SCEA Cormorèche Jean-Gérard	01.07.1982	Illimité
SARL Cormorèche	01.01.2002	Illimité

#### Représentant permanent :

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est (administrateur de ACM Vie)	19.05.1999	2015
--	------------	------

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

#### Censeur :

ACM IARD	4.10.1999	2005
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA	4.10.1999	2005

## Banque Fédérative du Crédit Mutuel

34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance</b>	17.06.1998	2013

#### Autres mandats

#### Président :

Bischenberg	30.09.2004	2015
-------------	------------	------

#### Vice-président :

Crédit Mutuel Paiements Electroniques	19.03.2003	2012
---------------------------------------	------------	------

#### Administrateur :

Assurances du Crédit Mutuel SFM	04.05.2005	2015
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	04.05.2005	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	04.05.2005	2011
Banque de Tunisie	26.05.2009	2012
Boréal	25.01.1991	2012
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	17.09.1969	2011
Caisse de Refinancement de l'Habitat	12.10.2007	2013
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
CM-CIC Epargne Salariale	21.05.2008	2014
CM-CIC Securities	31.12.1999	2011
CM-CIC Participations Immobilières	17.09.1981	2015
CM-CIC SCPI Gestion	30.01.1990	2014
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	17.03.1983	2012
Crédit Mutuel Habitat Gestion	20.03.1990	2014
Critel	24.11.1989	2014
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	durée illimitée
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	04.02.1994	2011
Groupe SOFEMO	19.11.1986	2014
CM-CIC Aménagement Foncier	23.04.1981	2015
SAEM Mirabelle TV	30.11.2009	2013
SAEM Locusem	16.12.2010	2011
SEM Action 70	01.10.1990	2011
SEM Destination 70	01.10.1990	2014
SEM CAEB-Bischheim	27.11.1997	2015
SEM CALEO - Guebwiller	24.06.2005	2013
SEM Euro Moselle Développement	15.03.1991	2011
SEM Micropolis	24.07.1997	2012
SEM Nautiland	25.05.1987	2014
SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud (tour de rôle bancaire)	24.02.1989	2017
SEM Semibi Biesheim	14.11.1984	2011
SIBAR	27.05.1999	2015
Société Fermière de la Maison de L'Alsace	01.01.1977	2011
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »	02.06.2004	2016
SOFEDIS	24.11.1994	2012
Ventadour Investissement.	24.05.1991	2013

#### Membre du comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Protection Surveillance	27.06.1992	2014
Euro TVS	27.11.1979	2014
Euro Information Direct Service	14.06.2002	2014

**Membre du conseil de surveillance :**

Batigère	22.03.1996	2012
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2012
SAEM Mulhouse Expo	16.02.2005	2012
Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC)	30.05.1978	2012
STET - Systèmes Technologiques d'Echanges et de Traitement	08.12.2004	2011

**Censeur :**

SAFER d'Alsace	30.05.2006	2012
SEM E Puissance 3 - Schiltigheim	07.03.1991	2011

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices****Administrateur :**

SEMDEA (tour de rôle bancaire)	02.01.1976	2006
CIC Banque de Vizille	12.03.1991	2006
Parcus (tour de rôle bancaire)	26.05.1982	2006
Crédit Mutuel Participations	10.09.1988	2007
CM-CIC Agence Immobilière	17.04.2001	2008
Institut Lorrain de Participations	30.05.1997	2010
SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace	04.05.2005	2010
UES PACT ARIM	17.11.1994	2010
SEM Patinoire Les Pins	01.10.1990	2010

**Membre du conseil de surveillance :**

SCPI Crédit Mutuel Habitat 2	13.09.1990	2008
SCPI Crédit Mutuel Habitat 3	18.09.1991	2009
SCPI Crédit Mutuel Habitat 4	13.10.1993	2009
SCPI Finance Habitat 1	29.04.1998	2010
SCPI Finance Habitat 2	18.06.1997	2010

**Christian Klein**

Né le 9 janvier 1951 à Metz (57)

*Adresse professionnelle :*

Banque Fédérative du Crédit Mutuel 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
---	------------------------	----------------------

**Représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance**

17.06.1998 2013

**Autres mandats****Président du conseil d'administration :**

CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
----------------------	------------	------

**Membre du conseil d'administration :**

Cigogne Management SA (Luxembourg)	06.07.2004	2012
ESN North America (New York)	n.c.	n.c.
Investissor	15.10.2004	2013
Société de Financement de l'Economie Française - SFEF	17.10.2008	2014

**Membre du conseil d'administration -****Directeur général délégué :**

Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2011
-------------------------------	------------	------

**Membre du conseil de surveillance :**

CIC Iberbanco	05.06.2008	2015
---------------	------------	------

**Représentant permanent :**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de CM-CIC Securities)	25.05.2005	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de CM-CIC Aménagement Foncier)	27.05.1998	2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur du Groupe SOFEMO)	29.04.1997	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de BOREAL)	08.06.2004	2012
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	12.04.2004	2012
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Bail)	13.04.2004	2016
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Lease)	12.01.2005	2011
Cicoval (administrateur de CIC Lyonnaise de Banque)	09.12.1998	2014

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices****Co-gérant :**

CM Akquisitions GmbH	30.06.2008	2008
----------------------	------------	------

**Membre du conseil d'administration :**

Sicav Gestion 365	26.06.1984	2006
-------------------	------------	------

**Gérard Bontoux**

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

*Adresse professionnelle :*

Crédit Mutuel Midi-Atlantique 6 rue de la Tuilerie - 31132 Balma Cedex	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
---	------------------------	----------------------

**Membre du conseil de surveillance**

07.03.2002 2013

**Autres mandats****Président :**

Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	24.10.1994	2014
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	24.10.1994	2014

**Administrateur :**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	16.11.1994	2015
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	06.05.2009	2012
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	06.05.2009	2012
Caisse de Crédit Mutuel de Toulouse Saint-Cyprien	29.04.1996	2014

**Membre du conseil de surveillance :**

Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	06.05.2009	2012
---	------------	------

**Représentant permanent :**

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (au conseil de Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	04.05.2005	2011
Marsovalor (au conseil de CIC Sud Ouest)	18.02.2009	2014

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices****Représentant permanent :**

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	1999	2009
---	------	------

**Luc Chambaud**

Né le 24 mars 1956 à Angoulême (16)

*Adresse professionnelle :*

Crédit Mutuel de Normandie 17 rue du 11 Novembre - 14052 Caen	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
--	------------------------	----------------------

**Membre du conseil de surveillance**

16.12.2004 2013

**Autres mandats****Vice-président du conseil d'administration :**

NORFI	25.06.2004	n.c.
-------	------------	------

**Directeur général :**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie	01.01.2003	n.c.
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	01.01.2003	n.c.

**Administrateur :**

SA Euro-P3C	12.05.2010	2016
CM-CIC Covered Bonds	15.07.2008	2013

**Membre du conseil de surveillance :**

Euro Information Production (GIE)	5.2009	2015
CM-CIC Services - CCS	5-06-2009	2015

**Représentant permanent :**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (administrateur des Assurances du Crédit Mutuel Vie SA)	29.01.2003	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (membre du conseil de direction Euro Information SAS)	07.05.2008	2014
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (membre du conseil de direction Euro GDS)	12/05/2010	2016

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices****Administrateur :**

SAS CLOE	01.01.2003	2008
----------	------------	------

**Membre du conseil de surveillance :**

Banque de l'Economie, du Commerce et de la Monétique	03.05.2006	2009
--	------------	------

**Représentant permanent :**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de Batigère SAS)	20.06.2006	2009
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (administrateur du GIE CLOE Services)	01.01.2003	2010

**Maurice Corgini**

Né le 27 septembre 1942 à Baume-Les-Dames (25)

*Adresse professionnelle:*

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
--	------------------------	----------------------

<b>Membre du conseil de surveillance</b>	17.06.1998	2013
--	------------	------

*Autres mandats***Président du conseil d'administration :**

Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2012
Union des Caisse de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	20.04.1995	2014

**Administrateur :**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.04.1995	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.06.1995	2012
Caisse Agricole Crédit Mutuel	20.02.2004	2014

**Co-gérant :**

Cogit Hommes Franche-Comté	01.03.2005	durée illimitée
----------------------------	------------	-----------------

**François Duret**

Né le 18 mars 1946 à Chartres (28)

*Adresse professionnelle:*

Crédit Mutuel du Centre - Place de l'Europe 105 rue du Faubourg Madeleine 45920 Orléans Cedex 9	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
---	------------------------	----------------------

<b>Membre du conseil de surveillance</b>	22.02.2007	2013
--	------------	------

*Autres mandats***Président du conseil de surveillance :**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre	1999	n.c.
--	------	------

**Président du conseil d'administration :**

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre	2000	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre	1998	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Agricole d'Auneau	1997	n.c.

**Vice-président :**

Syndicat Agricole du Dunois	2006	n.c.
-----------------------------	------	------

**Administrateur :**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2000	n.c.
CICM	2007	n.c.

**Représentant permanent :**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel)	2000	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur de ACM Vie SAM)	2005	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (membre du conseil de surveillance de SODEREC)	2000	2014
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (membre du conseil de surveillance de SODELEM)	2005	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural)	1997	n.c.

**Gérant :**

EARL de la Marée de Sermonville	2000	n.c.
---------------------------------	------	------

*Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices***Président :**

SAS CLOE	n.c.	31.12.2005
----------	------	------------

**Représentant permanent :**

SAS CLOE (administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel)	n.c.	31.12.2005
--	------	------------

**Pierre Filliger**

Né le 27 novembre 1943 à Rixheim (68)

*Adresse professionnelle:*

Crédit Mutuel Méditerranéen 494 avenue du Prado - 13267 Marseille Cedex 08	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
---	------------------------	----------------------

<b>Membre du conseil de surveillance</b>	17.06.1998	2013
--	------------	------

*Autres mandats***Président :**

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	1995	2014
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	1996	2014
Caisse de Crédit Mutuel Marseille-Prado	1981	2013
Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)	2008	2011

**Administrateur :**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	01.10.1992	2012
--	------------	------

*Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices***Président du directoire :**

Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)	1987	2008
--	------	------

**Vice-président :**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Agricole et Rural Provence-Languedoc	2001	2008
---	------	------

**Administrateur :**

France Luxembourg Invest Advisory (Luxembourg)	1989	2008
Crédit Mutuel Evasion SA	2007	2009
ACTIMUT SA	1997	2009
CAMEFI Banque	2002	25/03/2010
Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée	2006	31/12/2010

**Jean-Louis Girodot**

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

*Adresse professionnelle:*

Crédit Mutuel Ile-de-France 18 rue de La Rochefoucault - 75439 Paris Cedex 9	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
---	------------------------	----------------------

<b>Membre du conseil de surveillance</b>	19.12.2001	2013
--	------------	------

*Autres mandats***Président du conseil d'administration :**

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	2012
Caisse Régionale Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	2012
Caisse de Crédit Mutuel « Paris-Montmartre Grands Boulevards »	1975	2013

**Président :**

SAS CODLES	1980	Age légal
Comité régional pour l'information économique et sociale - CRIES	2009	2013

**Vice-président :**

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France - CRESS	1986	2011
AUDIENS	2002	2012
Fédération nationale de la presse spécialisée - FNPS	1979	2012

**Membre du bureau :**

Conseil économique et social d'Ile-de-France	1989	2013
--	------	------

**Administrateur :**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1995	2012
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2002	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2003	2012
Coopérative d'information et d'édition mutualiste	1985	2013
PEMEP	1997	2011
MEDIAFOR	1995	2013

**Membre du conseil de surveillance :**

EI Production	1995	2016
---------------	------	------

**Membre :**

Groupe Aprionis	1999	2011
-----------------	------	------

**Représentant permanent :**

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France au conseil d'administration ACM Vie SFM	2005	2015
CRESS IDF à la Conférence Nationale des CRES	1988	2011
FNPS à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse	1994	2012

## Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie  
43 boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance</b>	19.05.2005	2013

### Autres mandats

#### Président du conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2014
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2013
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)	2003	2011
Créavenir (association)	2004	2014
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois	1998	2011
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie	2007	2013

#### Administrateur :

SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)	2002	2014
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2003	2014

#### Représentant permanent :

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur de GIE CLOE Services)	2003	n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dans la SAS Volney Développement	1999	n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2005	n.c.

### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

#### Président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine-Anjou, Basse-Normandie	2006	2007
Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô	2007	2008
SAS CLOE	2008	2009
Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie (association)	2007	2010

#### Membre du conseil de surveillance :

Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA	1998	2010
--	------	------

#### Représentant permanent :

Société de Réassurance Lavalloise (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2003	2005
--	------	------

## Jean-Luc Menet

Né le 2 février 1951 à Nantes (44)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Océan  
34 rue Léandre-Merlet  
85001 La Roche-sur-Yon Cedex 27

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance</b>	13.12.2007	2013

### Autres mandats

#### Directeur général :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	01.11.2007	n.c.
Société Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan	01.11.2007	n.c.

#### Administrateur :

SAS Océan Participations	26.10.2007	2012
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	04.10.2007	2011

#### Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (président SAS ANTEMA)	24.09.2009	2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur SAS Volney Développement)	01.01.2009	2012
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de SAS Euro Information)	06.05.2009	2015
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA Tourisme Océan)	24.10.2007	2013

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA ACM IARD)	11.10.2007	2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	19.12.2007	2013
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Cartes de Paiement)	01.11.2007	2012
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Paiements Electroniques)	01.11.2007	2012
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAEM SEMIS)	14.03.2002	2017
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de CIC Asset Management)	22.03.2007	2012

### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

#### Président-directeur général :

SA Tourisme Océan	n.c.	24.10.2007
-------------------	------	------------

#### Président conseil de surveillance :

SA SODELEM	26.09.2007	2010
------------	------------	------

#### Président :

SAS Auto Euro Location	05.01.2009	durée illimitée
------------------------	------------	-----------------

#### Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS CMO Gestion)	25.09.2005	22.06.2007
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Vendée Logement)	23.06.2005	25.04.2007
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA FINANCO)	30.11.2000	18.09.2009
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (président de LLD Participations)	20.12.2008	durée illimitée

## André Meyer

Né le 31 mars 1934 à Stotzheim (67)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe  
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance</b>	17.06.1998	2013

### Autres mandats

#### Membre du conseil local :

Caisse de Crédit Mutuel de l'Ungersberg	04.03.2005	2013
---	------------	------

#### Membre du bureau et président d'honneur :

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Sélestat	08.10.2002	2014
--	------------	------

#### Membre du conseil de surveillance :

Éditions Coprur	01.07.1998	2013
-----------------	------------	------

#### Représentant permanent :

ACM (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	13.12.2002	durée illimitée
--	------------	-----------------

#### Gérant :

SCI Binnweg	06.11.2003	n.c.
-------------	------------	------

### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

#### Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1998	2008
--	------	------

## Albert Peccoux

Né le 2 novembre 1939 à Saint-Martin-Bellevue (74)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc  
99 avenue de Genève - 74054 Annecy Cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance</b>	11.5.2006	2011

### Autres mandats

#### Président du conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	02.06.1998	2013
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	01.01.2000	2013

**Administrateur :**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	17.06.1998	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	03.05.2006	2012
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	03.05.2006	2012
Centre International du Crédit Mutuel	2003	2012
Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins	17.03.1973	2012
SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole)	01.07.2009	2012

**Représentant permanent :**

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (administrateur de ACM Vie SAM)	04.05.2005	2014
---	------------	------

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices****Président :**

SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole)	29.11.1989	2009
---	------------	------

**Massimo Ponzellini**

Né le 9 août 1950 à Bologne (Italie)

*Adresse professionnelle :*

Banca Popolare di Milano Piazza Meda 4 - 20121 Milan (Italie)	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
--	------------------------	----------------------

<b>Membre du conseil de surveillance</b>	03.08.2009	2013
--	------------	------

**Autres mandats****Président :**

Banca Popolare di Milano (Milan)	25.04.2009	2012
Impregilo Spa	07.05.2007	2013

**Président adjoint :**

INA Assitalia Spa	20.04.2009	2012
-------------------	------------	------

**Membre du comité exécutif :**

ABI (Association Bancaire Italienne)	25.05.2009	2012
--------------------------------------	------------	------

**Membre du conseil d'administration :**

ABI (Association Bancaire Italienne)	25.05.2009	2012
Istituto Europeo di Oncologia	29.09.2009	2011
Fondazione Teatro alla Scala	18.11.2009	2013

**Membre du comité d'honneur :**

PlaNet Finance (France)	13.10.1998	durée illimitée
-------------------------	------------	-----------------

**Paul Schwartz**

Né le 29 janvier 1937 à Bitche (57)

*Adresse professionnelle :*

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
--	------------------------	----------------------

<b>Membre du conseil de surveillance</b>	17.06.1998	2013
--	------------	------

**Autres mandats****Président d'honneur :**

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Sarreguemines	25.10.2006	2014
---	------------	------

**Administrateur :**

Caisse de Crédit Mutuel de Bitche	03.03.2010	2012
Banque Transatlantique Luxembourg (Luxembourg)	24.07.1998	2014

**Représentant permanent :**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de la Société de Participations Immobilières)	08.09.1993	2015
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	04.02.1994	2011
Banque de l'Economie, du Commerce et de la Monétique (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	08.12.2006	durée illimitée

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices****Président :**

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines	24.11.1984	2006
---	------------	------

**Président d'honneur :**

Caisse de Crédit Mutuel de Bitche	22.05.1971	2010
-----------------------------------	------------	------

**Membre du conseil d'administration :**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	06.10.1999	2008
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	09.11.1999	2008

**Censeur :**

Banque de l'Economie, du Commerce et de la Monétique	15.12.2006	2009
--	------------	------

**Alain Têtedoie**

Né le 16 mai 1964 à Loroux-Bottereau (44)

*Adresse professionnelle :*

Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest 46 rue du Port Boyer - 44326 Nantes Cedex 3	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
---	------------------------	----------------------

<b>Membre du conseil de surveillance</b>	07.09.2006	2013
--	------------	------

**Autres mandats****Président du conseil d'administration :**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	23.05.2006	2014
Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	23.05.2006	2014

**Président :**

FITEGA (SAS)	09.12.1994	2015
FITERRA (SAS)	2008	2014

**Président du conseil de surveillance :**

Pfalzeurop GMBH (Harthausen)	31.08.2007	2013
CM-CIC Services	07.05.2008	2012

**Directeur général :**

Nanteurop (SAS)	31.07.2007	2011
-----------------	------------	------

**Vice-président du conseil d'administration :**

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Julien de Concelles	2003	2012
--	------	------

**Administrateur :**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2004	2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2006	2012
Ataraxia (SAS)	03.05.2004	2013

**Membre du conseil de surveillance**

Suravenir	27.10.2004	2011
-----------	------------	------

**Représentant permanent :**

Caisse Fédérale CMLACO (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2006	2011
Caisse Fédérale CMLACO (administrateur d'Atlancourtage Entreprise)	Mai 2010	2015
Fédération du CMLACO (président d'Investlaco SAS)	2006	durée illimitée
EFSA (administrateur de CIC Ouest)	2006	2013
Ufigestion 2 (administrateur de CM-CIC Bail)	2010	2016

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices****Vice-président du conseil de surveillance**

Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	2006	06.2010
---	------	---------

**Membre du conseil de surveillance :**

Infolis (SAS)	26.10.2004	27.06.2008
---------------	------------	------------

**Censeur :**

Suravenir Assurances Holding (SAS)	26.10.2004	27.06.2008
------------------------------------	------------	------------

**Représentant permanent :**

Caisse Fédérale CMLACO (administrateur de Swiss Life Prévoyance et Santé)	2005	31.07.2006
Suravenir Assurances Holding (administrateur de Suravenir Assurances)	26.10.2004	27.06.2008
Caisse Fédérale CMLACO (membre du conseil de surveillance de SODELEM)	2006	09.2010

## Philippe Vasseur

Né le 31 août 1943 au Touquet (62)

Adresse professionnelle :  
Crédit Mutuel Nord Europe  
4 place Richebé - 59011 Lille Cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance</b>	30.05.2001	2013

### Autres mandats

#### Président :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	26.05.2000	2012
Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté	29.03.2005	2012
Société de Développement Régional de Normandie (SA)	29.05.2001	2013
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)	11.09.2000	2016
BKCP (SCRL-Belgique)	21.12.2001	2016

#### Président du conseil de surveillance :

Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA)	26.05.2000	2012
Groupe UFG-LFP (SA)	29.05.2006	2012
Nord Europe Assurances (SA)	01.06.2006	2013

#### Administrateur :

Groupe Eurotunnel (SA)	20.06.2007	n.c.
Holder (SAS)	2005	n.c.
Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe	27.09.2005	2012
Bonduelle (SA)	2008	n.c.
BKCP Securities (SA-Belgique)	31.03.2005	2012
Crédit Professionnel (SA-Belgique)	11.05.2000	2016
UFG-LFP Private Bank (SA-Luxembourg)	10.07.2003	2016
Normandie Partenariat (SA)	07.05.2009	2015
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2008	2013

#### Représentant permanent :

CMNE Belgium (administrateur Alverzele (SA-Belgique))		2013
CMNE BELGIUM (administrateur Mobilease (SA-Belgique))		2013
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (Censeur du LOSC Lille Métropole SA)	2005	2012
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA)	04.05.2005	2011

### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

#### Président :

Crédit Mutuel Nord Europe France	18.12.1999	08.06.2007
BKCP Wallonie (SCRL)	21.10.2008	26.05.2009
Crédit Professionnel Interfédéral (SCRL-Belgique)	22.11.2000	21.10.2008

#### Membre du conseil de surveillance :

Saint Louis Sucre	2000	2007
-------------------	------	------

#### Administrateur :

Heineken France	n.c.	30.06.2006
BKCP NOORD (SCRL-Belgique)	30.06.2006	26.05.2009
Middenstands Deposito En Kredietkantoor (SCRL-Belgique)	2005	30.06.2006

#### Censeur :

Crédit Mutuel Nord Immobilier	28.03.2002	23.10.2006
-------------------------------	------------	------------

#### Représentant permanent :

Crédit Mutuel Nord Europe France (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA)	08.06.2007	2007
Société de Développement Régional de Normandie (administrateur de Normandie Partenariat)	18.03.2008	07.05.2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de Federal Kas Voor Het Beroeskrediet - SCRL - Belgique)	25.03.2004	26.05.2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP NOORD SCRL - Belgique)	30.06.2006	26.05.2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP Wallonie SCRL - Belgique)	21.10.2008	26.05.2009
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur du Crédit Professionnel Interfédéral - SCRL - Belgique)	22.11.2000	21.10.2008
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur de BKCP Brabant SCRL - Belgique)	21.12.2001	21.10.2008

## Jean-Claude Martinez

Né le 6 novembre 1949 à Oran (Algérie)

Adresse professionnelle :  
CIC Est  
7 avenue Foch - 90000 Belfort

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Représentant les salariés actionnaires, membre du conseil de surveillance</b>	28.04.2004	2014

### Autres Mandats

#### Président du conseil de surveillance :

FCPE ACTICIC	19.03.2004	2011
--------------	------------	------

#### Vice-président :

Caisse de retraite du groupe CIC	21.09.2001	2011
----------------------------------	------------	------

## Linda Corneau-Pattyn

Née le 1<sup>er</sup> juin 1979 à Paris (75)

Adresse professionnelle :  
CIC Ouest  
25 quai Saint-Paul - 44420 La Turballe

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance, représentant les salariés</b>	30.10.2008	2013

## Nathalie Jolivet

Née le 11 juillet 1965 à Cholet (49)

Adresse professionnelle :  
CIC Ouest  
5 rue du Maréchal Foch - 49600 Beaupreau

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance, représentant les salariés</b>	21.01.2010	2013

## Jean-Pierre Van den Broeke

Né le 25 février 1953 à Suresnes (92)

Adresse professionnelle :  
CIC Nord Ouest  
6 rue Albert Kastler - 14054 Caen Cedex 4

	Début de mandat	Fin de mandat
<b>Membre du conseil de surveillance, représentant les salariés</b>	30.10.2008	2013



## Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

### Évolutions règlementaires

La crise financière de 2008 a conduit les pouvoirs publics à prendre un certain nombre de mesures concernant les rémunérations des professionnels des marchés financiers.

Ainsi, le CRBF 97-02 sur le contrôle interne des banques a été modifié le 14 janvier 2009 et prévoit désormais l'obligation de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.

Les États membres du G 20 lors du sommet de Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009 ont adopté les standards énoncés par le Conseil de stabilité financière.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009 a encadré les dispositifs de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

L'ensemble de ces dispositions concernant la gouvernance et les rémunérations des professionnels des marchés financiers a été repris dans les normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009.

L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et a modifié un certain nombre de dispositions concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée », dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

### Règles de gouvernance

Le conseil de surveillance consulte le comité des rémunérations composé de membres indépendants et compétents pour analyser les politiques et pratiques au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise.

Ce comité s'assure auprès de la direction générale que la direction des risques et la conformité ont bien été consultées pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération de ces professionnels.

Dans le cadre des principes ainsi définis, la direction générale fixe les règles régissant les rémunérations.

Les principes encadrant les rémunérations variables prévoient que l'assiette des éléments variables de la rémunération est cohérente avec les objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes. Ces principes sont en ligne avec la politique de risque de l'entreprise et prévoient en particulier que les coûts imputables aux résultats des activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité.

Au-delà d'un certain seuil, leur versement est différé.

Les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de la rémunération variable, voire 80 % pour les plus élevées. Ces montants sont différés sur 3 exercices et assortis de conditions de versement appelées clauses de malus. Le versement effectif de la partie différée est subordonné au respect de conditions de résultats de la ligne métier, à l'atteinte d'un certain niveau de RoE (*return on equity*) et à la présence effective des collaborateurs à la date de versement.

La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes.

Un rapport annuel sur la politique et les pratiques concernant les rémunérations est transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article 43-1 du règlement 97-02. De même, un rapport contenant des informations chiffrées et détaillées sur les éléments de rémunération variable est publié avant l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

## Assemblée générale

### Composition

#### (résumé des articles 20 à 27 des statuts)

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions ordinaires « A » sous la forme au porteur ou nominative (article 7 des statuts, 1<sup>er</sup> alinéa) ;
- a donné à la société la possibilité de demander à Euroclear France l'identification des porteurs de titres (article 7 des statuts, 3<sup>e</sup> alinéa) ;
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts, 6<sup>e</sup> alinéa).

### Seuils statutaires

#### (résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. À défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de deux ans à compter de la régularisation de la notification.



# Développement durable >

- 51 Déontologie
- 51 Contrôle interne
- 52 Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne
- 60 Ressources humaines
- 60 Moyens technologiques
- 61 Relations avec les clients
- 62 Relations avec les actionnaires

## Déontologie

### Recueil de déontologie

Le CIC applique les dispositions du recueil de déontologie commun au groupe CM5-CIC. Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par les collaborateurs, notamment vis-à-vis de la clientèle, ce recueil est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Il précise les dispositions que doivent observer les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles » exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflit d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Les règles spécifiques en matière de déontologie propres aux opérations de marché, aux opérations financières, à la gestion de portefeuille titres et à l'analyse financière font l'objet de développements spécifiques.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de contrôles réguliers par les services de contrôle permanent et de conformité.

Plus largement, le CIC respecte les règles d'éthique professionnelle du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble et de ses collaborateurs.

### Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux a été sensiblement renforcé au cours de ces dernières années dans l'ensemble du groupe CM5-CIC, en France comme dans les implantations situées à l'étranger. Les mesures prises visent à approfondir la connaissance des clients dans le but de détecter les opérations qui pourraient être suspectes et, le cas échéant, à écarter toute relation avec des clients dont l'identité ou les activités seraient mal cernées. Elles s'inscrivent dans le cadre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI) et des directives et règlements européens transposés en droit français, notamment les dispositions légales et réglementaires contenues dans le Code monétaire et financier.

Dans ce contexte, le CIC a pour objectif de :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place, de leur bonne applica-

tion et de la couverture des risques. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui, au sein de chaque entité du groupe, exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Dans leurs travaux, les collaborateurs et les services de contrôle bénéficient d'une gamme étendue d'outils communs au groupe destinés à la fois à les alerter sur les opérations ou les situations devant retenir leur attention, à leur permettre d'enregistrer leurs observations et d'en informer leur hiérarchie. Ces outils sont régulièrement perfectionnés et adaptés aux évolutions réglementaires.

Ainsi, en 2010, la mise à jour des procédures et le déploiement de nouveaux outils issus des travaux d'adaptation des textes de transposition de la 3<sup>e</sup> directive européenne en matière de lutte contre le blanchiment ont contribué à améliorer encore le dispositif. Ces travaux seront poursuivis en 2011.

## Contrôle interne

Le groupe CM5-CIC a déployé sur l'ensemble du périmètre consolidé un dispositif cohérent faisant pleinement partie de son organisation, avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, des normes professionnelles, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Ce dispositif répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement déterminés par les instances délibérantes du groupe. La cohérence de l'ensemble est assurée par un comité de contrôle et de conformité présidé par un membre de l'organe exécutif. Ce comité rend lui-même compte au comité d'audit et des comptes, représentant les organes délibérants du groupe.

Le dispositif de contrôle interne du CIC, qui lui est intégré, comprend les fonctions de contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité. Les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...).

Sur le périmètre national, le groupe met en œuvre des outils de contrôle, les portails de contrôle interne, qui permettent de rendre homogènes et de structurer les contrôles selon des formats et des périodicités prédéfinies et d'en réaliser la restitution à distance auprès des services de contrôle permanent et de conformité. Les cartographies qui en résultent permettent d'agir et de remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés de manière plus ciblée. Leur déploiement en 2011 à l'international renforcera le dispositif dans son ensemble et en améliorera l'efficacité et la qualité.

Aux systèmes permettant le suivi des risques de toute nature, s'ajoutent d'autres moyens plus particulièrement dédiés à la prévention du risque de non-conformité destinés à identifier les évolutions juridiques, réglementaires ou des normes professionnelles dans le but d'en apprécier la portée et de vérifier leur mise en œuvre, en particulier pour la commercialisation des produits proposés à la clientèle. Les métiers spécifiques comme les activités de marché ou la gestion d'actifs font également l'objet de contrôles renforcés qui complètent le dispositif avec des outils et des équipes spécialisés.

## Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce modifié par la loi du 3 juillet 2008: « ... Dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, le président du conseil de surveillance rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné à l'alinéa précédent et aux articles L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26... des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés ».

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui du groupe CM5-CIC. Pour mémoire, le groupe CM5-CIC comprend à sa tête les entités placées sous un même agrément bancaire collectif (entités mutualistes du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc et Crédit Mutuel Midi Atlantique) ainsi que l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC Ile-de-France et les banques régionales du CIC.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe en s'appuyant sur les normes internes et professionnelles, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. Ce rapport a été approuvé par le conseil de surveillance du CIC lors de sa séance du 24 février 2011 conformément aux dispositions réglementaires.

### Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM5-CIC

#### Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

#### Un dispositif commun

Le groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à:

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du groupe;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée;

- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes, à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des informations financières.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des travaux réalisés.

#### Un dispositif structuré

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, des risques opérationnels... Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi chaque année un rapport sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs de contrôle. Ce rapport utilise le canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Une bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

#### Un dispositif indépendant

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence, chez ceux qui les exercent dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

#### Dispositif

Le dispositif de contrôle du groupe CM5-CIC répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent et conformité) conformément aux dispositions réglementaires;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.

## L'organisation des contrôles

### Une répartition par type de contrôle

Indépendamment des contrôles effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente opérés notamment avec des outils de contrôle à distance;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble, à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

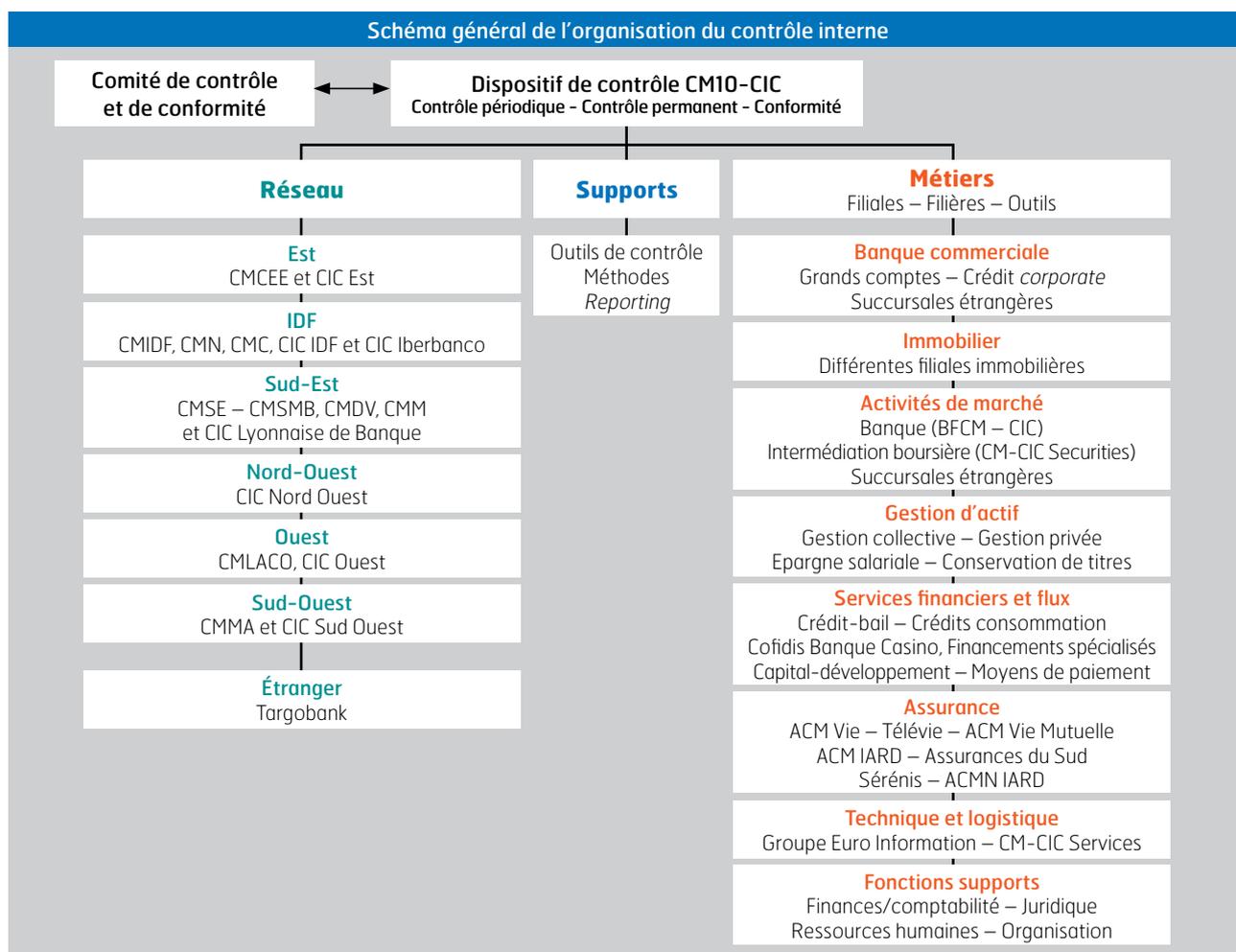
### Une répartition réseau/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM5-CIC.

### Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions contrôles périodiques, contrôles permanents et conformité sont complétées d'un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace;
- assurer l'élaboration des outils de *reporting* requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour la centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales);
- veiller à la complémentarité des outils de contrôle entre les différentes fonctions de contrôle pour une couverture optimale des risques du groupe.



## Le pilotage du dispositif

### Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du vice-président du directoire du CIC, il réunit régulièrement les responsables du groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner l'ensemble du dispositif de contrôle et veiller à la complémentarité des travaux et des missions des différents acteurs dans un souci de couverture globale des risques ;
- arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux menés par le contrôle permanent et la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif ;
- analyser les conclusions des missions effectuées par les contrôles externes, notamment celles menées par les autorités de tutelle ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations faites aux différentes entités du groupe dans le cadre de ces contrôles.

Le comité de contrôle et de conformité est amené également à examiner un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence pour le groupe. Il a été conduit ainsi à se prononcer en 2010 sur de nouveaux outils de contrôle et sur de nouvelles procédures. Il rend compte de ses travaux au comité d'audit et des comptes groupe.

### Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et aux normes de gouvernance, un comité d'audit et des comptes a été mis en place au niveau du CMS-CIC. Il est composé de neuf administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Deux de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. Outre les membres désignés par les organes délibérants, l'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière sont représentés.

Ce comité examine le programme prévisionnel de contrôle interne, reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité, prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle, est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe, apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne et propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, il examine les comptes annuels et consolidés, apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables. Il participe au choix des commissaires aux comptes et supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à trois reprises durant l'exercice écoulé (22 février, 30 avril et 13 septembre). Ses réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations et du CIC. Le comité d'audit et des comptes groupe a examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 lors de sa séance du 21 février 2011, sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

## Dispositif de surveillance des risques

### La direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques. En 2010, outre la mise en œuvre de la filière risques nouvellement définie par le règlement CRBF 97-02, la direction des risques a été notamment amenée à revoir les modes de rémunération des professionnels des marchés financiers au regard des récentes dispositions réglementaires.

### Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe – à la vue des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du groupe.

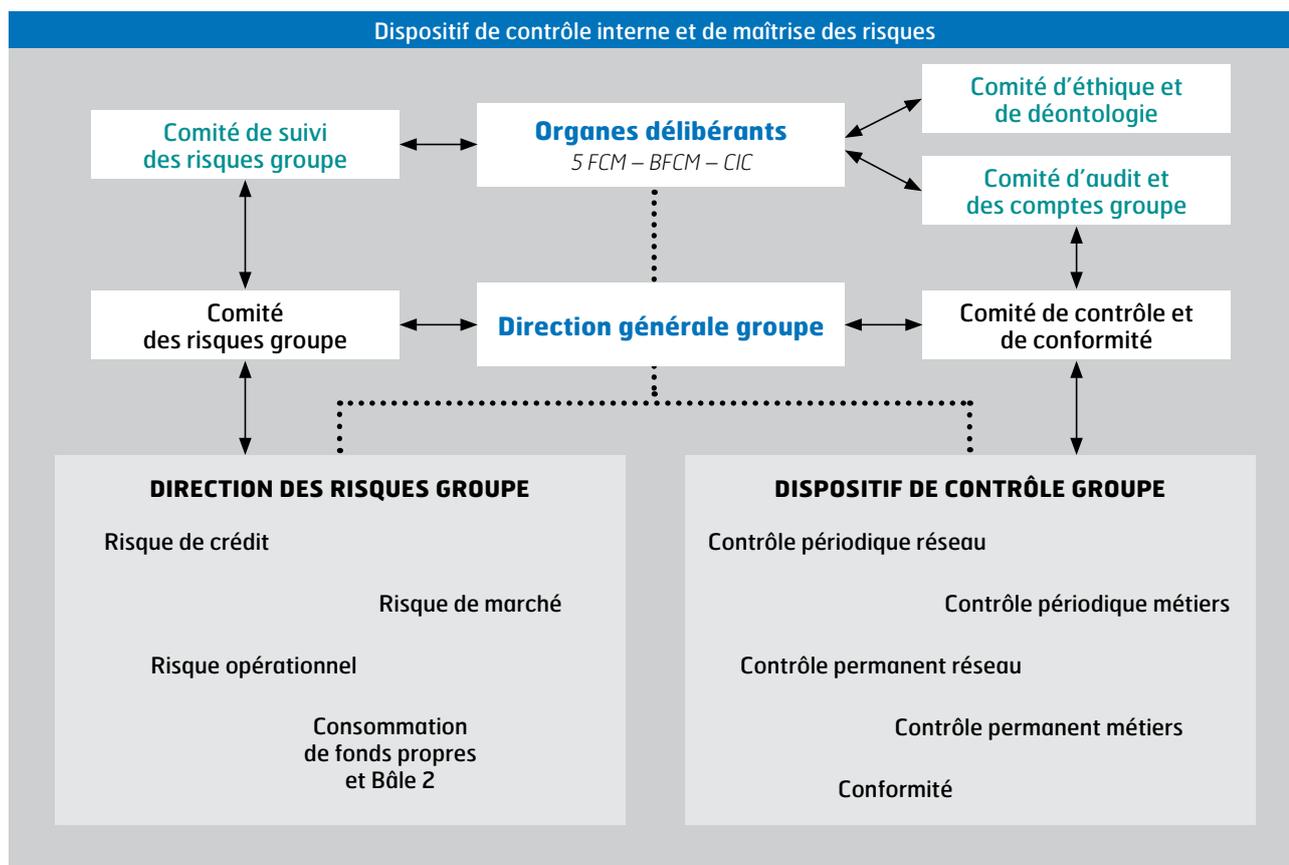
Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe (CRG). La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour.

### Le comité des risques groupe (CRG)

Il réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la direction des risques et ceux des métiers et fonctions concernés (engagements, marchés, direction financière, banque de détail, banque de financement et d'investissement, immobilier, capital-investissement) en présence de la direction générale. Ce comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

### Le comité de coordination des risques opérationnels

Créé en 2010, ce comité réunit 4 fois par an la direction des risques avec les responsables groupe des fonctions de contrôle permanent et de conformité. Il est notamment chargé de proposer et de coordonner les actions de protection et de réduction des risques face aux dysfonctionnements constatés en risque opérationnel.



## Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux en matière de contrôle aux autorités de tutelle sur base sociale ; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

### Dispositif en matière de contrôle

#### Organisation générale

##### Le conseil de surveillance

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte-rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil de surveillance du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est notamment communiqué.

##### Les niveaux de contrôle

Les différents niveaux de contrôle sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC les contrôles périodique, permanent et de conformité.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits sur le périmètre groupe CM5-CIC.

#### Travaux de contrôle

Les travaux de contrôle sont effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités. Ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

L'exercice 2010 a été marqué notamment par la poursuite des travaux au niveau du groupe sur le chantier Bâle 2 et par la mise en place de nouveaux outils. Ils ont conduit à parfaire le dispositif en matière de contrôle et de suivi des risques.

#### Chantier Bâle 2

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif est mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux précise la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées.

Lors d'une mission de contrôle sur le pilotage consolidé des risques, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a noté que le groupe avait accompli d'importants progrès au cours des dernières années. Par ailleurs, pour la gestion des risques opérationnels, l'ACP a donné au CM5-CIC en début d'année 2010, l'autorisation d'utilisation de la méthode avancée.

## Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils utilisés au sein du groupe, tant en matière de contrôle que de maîtrise des risques, a été poursuivie. Le CIC bénéficie dans ses travaux de contrôle des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

### Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle. Ils font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par l'intermédiaire d'un outil de *reporting*, le « dossier permanent informatisé ». Compte tenu de la croissance du groupe, un projet a été lancé pour disposer d'un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par le contrôle périodique groupe et les autorités de tutelle.

### Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils viennent en complément de ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques. La détection automatisée des dossiers en « alerte risque » selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

### Les outils de la conformité

Les travaux de mises en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres « portails » de contrôle lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour le contrôle de la déontologie et de l'éthique professionnelle, de l'exercice des services d'investissement ou de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Sur ce dernier point, en 2010, la mise à jour des procédures et le déploiement de nouveaux outils issus des travaux d'adaptation des textes de transposition de la 3<sup>e</sup> directive européenne en matière de lutte contre le blanchiment ont contribué à améliorer encore le dispositif. Ces travaux continueront en 2011.

## Les procédures

Les procédures du CIC figurent sur Intranet et concernent notamment le contrôle des risques. Elles sont accessibles, via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des procédures cadre sont définies au niveau du groupe dans un certain nombre de domaines relevant notamment de la conformité. Elles sont reprises au CIC.

## Dispositif de surveillance des risques

### Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements du groupe existe depuis 2008. Il a pour objectif de résumer l'ensemble des procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements du CM5-CIC dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires en vigueur. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit et celui de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

La gestion du risque de liquidité et de celui de taux d'intérêt des banques du CM5-CIC est totalement centralisée (décisions du directoire du CIC et du conseil d'administration de la BFCM). Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activités font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Les risques opérationnels sont abordés de manière détaillée dans le chantier Bâle 2 (supra).

### Surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'un ensemble d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et d'autre part à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à permettre d'apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure notamment un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

## Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

La direction financière CM5-CIC, chargée d'établir et de valider les comptes, est organisée autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Ce dernier traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

### Contrôles sur les comptes sociaux

#### Le système comptable

##### L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plate-forme informatique commune à 13 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée aux divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées de :

- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin est, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein du CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui est en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté » sans qu'une responsabilité de suivi ne soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec le règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

#### Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plate-forme informatique commune est unique et gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Il définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, rattachement au poste des états financiers publiables, etc.) ;
- certains aspects fiscaux (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège / guichet, etc.).

#### Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

#### La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le CM5-CIC, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à son niveau que sont passées les écritures comptables.

#### La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chaque guichet, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. La génération des résultats procède de la sommation des balances comptables des guichets.

Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.

Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

## Le mode de contrôle

### Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

### Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles et celles de l'année précédente pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

### Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

### Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec le CM5, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable a été mis en place ; son extension à l'ensemble du périmètre du groupe est en cours.



## L'exercice des contrôles

### Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.

Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

### La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une justification de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un *reporting* par service assurant la justification des comptes reprend les résultats des contrôles effectués.

## Contrôles sur les comptes consolidés

### Principes et méthodes comptables

#### L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

#### L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le CM5 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales

dans les liasses de consolidation et les *reportings* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables groupe de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du CM5-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes français (CNC).

## Remontée des informations et consolidation

### Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et d'assurer ainsi l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

### La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement), élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

## L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reportings* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités. Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière au directoire et au conseil de surveillance du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables donnent lieu à une présentation régulière au comité d'audit et des comptes du groupe qui est notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée. En 2010, les communications ont porté sur le processus global d'élaboration des comptes du groupe (outils informatiques utilisés, administration du système d'information comptable, cinématique mise en œuvre), les options comptables retenues (périmètre, provisions sur participations) au regard de la réglementation IFRS applicable, les résultats consolidés et leur analyse approfondie (analyses des différents postes des soldes intermédiaires de gestion et sectorielles par métier), et l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques).

## Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans l'organisation des contrôles du CM5-CIC qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées par le groupe. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le CM5-CIC s'est fixé. Au-delà de l'amélioration de la couverture des risques et de son efficacité, qui constituent des objectifs permanents, l'année 2011 sera consacrée en thème récurrent à la convergence et à l'homogénéisation des organisations et des pratiques de contrôle afin d'intégrer les nouvelles fédérations de Crédit Mutuel qui rejoignent le périmètre ainsi élargi au CM10-CIC.

Etienne Pflimlin  
Président du conseil de surveillance

## Ressources humaines

### Emploi

Les effectifs globaux CIC, consolidés France et pays étrangers, ont diminué de 472 (- 2,17 %), passant de 21 709 fin 2009 à 21 237 fin 2010.

Cette évolution est essentiellement due aux banques régionales dont les effectifs ont enregistré une baisse de 480 (18 118 contre 18 598), soit - 2,58 %. Il convient de noter que 49 juristes de CIC Est ont fait l'objet d'une mobilité vers la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les filiales nationales ont vu, pour leur part, leurs effectifs légèrement progresser à 1 467 salariés (+ 44 par rapport à 2009).

### Formation

La formation est depuis toujours une priorité. L'année n'a pas fait exception à la règle avec un budget représentant 4,79 % de la masse salariale.

### Relations sociales

Plusieurs accords ont été signés avec les partenaires sociaux, sur :

- le statut unique du « groupe » CIC (qui existait depuis le début des années 2000) pour permettre aux salariés de bénéficier des mêmes avantages et pratiques sociales, sur l'ensemble du territoire ;
- la prévention du stress au travail ;
- les salaires 2011 avec, d'une part, une augmentation générale de 1,9 % assortie d'un minimum annuel de 550 euros et, d'autre part, un engagement à soumettre aux conseils d'administration des entreprises concernées d'attribuer un supplément de 1 % sur l'intéressement à verser au titre de 2010.

### Intéressement et participation

Les résultats 2009 ont permis de verser en 2010 une enveloppe globale d'intéressement et de participation représentant 9,77 % de la masse salariale : 7,98 % au titre de l'intéressement et 1,79 % pour la participation.

Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'action au profit des dirigeants du CIC.

## Moyens technologiques

### Euro Information

Cinq sites informatiques « clonés », hautement sécurisés et reliés entre eux par un réseau très haut débit assurent le fonctionnement du système d'information du groupe.

Deux chantiers majeurs ont eu en 2010 un impact sur l'organisation et le périmètre d'activité :

- le traitement informatique de l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 5 nouvelles fédérations de Crédit Mutuel à la Caisse Fédérale commune ;
- la prise en charge en juin de la production informatique de Targo Bank sur le site de Lille et de la maintenance des applications.

### Production

Fin 2010, sont connectés aux sites de production :

- 7 720 guichets automatiques (+ 12 %), dont 674 GAB *Targo Bank* ;
- 211 155 terminaux de paiement électronique.

À périmètre constant (hors Targo Bank), le système d'information du groupe a géré dans l'année :

- près de 42 millions de comptes (+ 3 %) ;
- 28 milliards de transactions temps réel (+ 12 %) ;
- 3,9 milliards d'écritures (+ 8 %) ;
- 2,2 milliards d'opérations commerçants (+ 12 %) ;
- 1,4 milliard de demandes d'autorisations acquéreur et émetteur (+ 9,8 %) ;
- 201 millions de plis expédiés (+ 1 %).

Dans le domaine de la « gestion sans papier » :

- 280 millions de documents sont disponibles en ligne, dont 117 millions produits en 2010 (+ 41 %) ;
- 422 000 clients disposent d'extraits et de relevés dématérialisés consultables sur Internet et ne reçoivent plus de documents papier (+ 24 % en un an) ;
- 96 % des documents internes au groupe sont présentés sous seule forme de consultation écran (93 % en 2009) ;

810 millions de contacts clients ont été d'origine électronique (+ 12 %), dont la moitié effectués sur Internet (404 millions de connexions, soit + 16 %) :

- 58,5 millions de virements ont été réalisés à partir de *Filbanque* et *Cybermut* (+ 23 %) et la sécurité a été renforcée par un code supplémentaire de confirmation dorénavant envoyé par courriel ou SMS au moment de l'opération ;
- l'application *MailTiers*, qui permet l'affectation automatique des courriels aux dossiers clients dans le poste de travail des commerciaux, a pris en charge 10,4 millions de messages (+ 106 %).

### Équipements

Afin d'absorber la croissance de l'activité :

- la capacité des sites centraux a été renforcée de 18 % ; les sites de Lyon et de Lille ont été équipés d'ordinateurs de dernière génération, plus puissants et offrant d'importantes possibilités d'évolution ;
- le volume global disponible de stockage concernant à la fois les grands systèmes et le monde *open* a progressé de 21 %.

L'activité décisionnelle a été recentrée sur 2 sites (au lieu de 3), afin de gérer des requêtes sur un périmètre plus important et d'améliorer le service au groupe.

### Réseaux

La téléphonie sous IP a été mise en place dans 1 241 nouveaux points de vente et concerne aujourd'hui 4 175 sites représentant un total de 38 189 postes téléphoniques.

## Poste de travail

Fin 2010, plus de 90 % des agences ont été équipées de *Vista* et *Office 2007*, tandis que continuait le déploiement des services de communication unifiés ; une solution de « *click-to-call* » (appel automatique du client sur simple clic à partir des applications) sera mise en œuvre en 2011.

Sur l'aspect « GED », le parc total comprend 5 394 copieurs et 31 232 scanners individuels.

## Libre service bancaire

1 640 automates ont été installés en 2010. La solution interne, conforme aux normes techniques internationales et s'appuyant sur un socle fonctionnel et une interface utilisateur personnalisable en sept langues, est opérationnelle sur l'ensemble des GAB en France et à l'étranger.

## Équipements de sécurité

Dans le domaine de la vidéosurveillance, la mise à niveau du réseau s'est poursuivie avec l'installation de 688 solutions de vidéosurveillance *Sécuvision* (soit 5 260 caméras et 3 451 moniteurs), ce qui porte le parc à 4 443 systèmes.

Une nouvelle activité « Coffres agence » a démarré en 2010.

## Développements

Des prestations supplémentaires, visant à offrir le meilleur service aux clients tout en simplifiant les travaux en agence, ont été déployées, notamment :

- création d'un espace Internet assurances pour les devis et souscriptions en ligne ;
- applications mobiles pour *smartphones* et tablettes *iPad* ou équivalent ;
- offres *CIC Mobile Famille*, *Frontaliers...* ;
- souscription de cartes en ligne avec choix du code confidentiel ;



- paiement sans contact sur mobile, en expérimentation à Nice ;
- *Trade Services*, gestion de crédits documentaires à partir de *Filbanque* ;
- intégration de la GED dans les instructions de crédit ;
- proposition en agence de biens immobiliers commercialisés par *CM-CIC Agence Immobilière* ;
- nouveau portail *gestion des crédits*, point d'accès unique à l'ensemble des opérations ;
- impressions recto verso en agence ;
- applications de change manuel et de gestion des devises.

## Relations avec les clients

### Proximité, outils de relation et qualité

Avec 40 nouveaux points de vente réalisés en 2010, le CIC a poursuivi le renforcement de son maillage, objectif de son plan de développement volontariste engagé depuis quatre ans.

Parallèlement, pour offrir à la clientèle un accueil toujours plus agréable et personnalisé, les investissements de modernisation des agences se sont accrus avec 177 rénovations lourdes réalisées (124 en 2009).

La relation personnalisée entre le client et son interlocuteur dédié a été facilitée et renforcée avec notamment, en complément de la prise en compte des préférences de contact :

- l'accès direct par le client à l'agenda de son chargé de clientèle pour une prise de rendez-vous ;
- la possibilité d'échange entre le client et son chargé de clientèle via une messagerie sécurisée offrant ainsi un niveau de confidentialité optimal.

Dans la logique de qualité de service, de simplification et de réactivité, la gestion électronique de documents (GED) est quasiment généralisée. Avec celle-ci le client dispose, grâce au service Internet *Filbanque* :

- à tout moment de ses documents en ligne (avec conservation pendant 10 ans), rendant leur consultation plus aisée tout en contribuant à l'effort de suppression du papier ;
- et d'un coffre-fort électronique lui permettant de stocker en toute confidentialité et sécurité ses documents personnels.

Concernant les contrats clients, près de 37 millions de feuilles ont été dématérialisés en 2010.

Enfin, en 2010, le CIC a finalisé la dématérialisation de la quasi-totalité de ses états de gestion internes, ce qui représente désormais plus de 23 millions de pages ainsi traitées par an.

### Médiation

Le médiateur peut être saisi par la clientèle pour examiner tout litige relevant de sa compétence et donner un avis qui fait autorité.

En 2010, 1 813 demandes lui ont été adressées dont 54 % relevaient de son domaine d'intervention.

Plus de 90 % des réponses ont été faites dans un délai inférieur à un mois et plus 60 % d'entre elles étaient favorables au client, partiellement ou totalement.

## Relations avec les actionnaires

### Communication financière

Le directoire du CIC a prévu d'arrêter et de soumettre au conseil de surveillance les comptes du premier semestre 2011 le 28 juillet. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2011 devraient être arrêtés en février 2012.

Le directoire organise régulièrement des réunions avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, ces résultats sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les quotidiens nationaux d'information.

Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels. Elle est tirée à 25 000 exemplaires et diffusée largement, notamment auprès des salariés-actionnaires, y compris ceux qui ont choisi d'apporter leurs actions à un fonds commun de placement d'entreprise. Les personnes souhaitant recevoir cette lettre peuvent en faire la demande en appelant le 01 45 96 77 40.

Les actionnaires sont ainsi régulièrement informés des résultats et principaux événements de la vie de la société.

Le site Internet du CIC ([www.cic.fr](http://www.cic.fr)) reprend l'ensemble des publications du groupe au sein des rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière : informations générales (agenda financier, notations du groupe par les agences de notation, vie de l'action, publications telles que *La lettre aux actionnaires du CIC* et document d'information annuel), information réglementée exigée

par la directive dite « Transparence » et programmes d'émission exigés par la directive dite « Prospectus ».

L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) dans la rubrique « décisions & informations financières » – sous-rubrique *Recherche* puis *Prospectus & informations des sociétés*.

### Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés :

- acte constitutif et statuts de l'émetteur (cf. renseignements divers page 202) ;
- tous rapports (cf. ci-dessus, sites du CIC et de l'AMF) ;
- informations financières historiques (cf. ci-dessus, sites du CIC et de l'AMF).

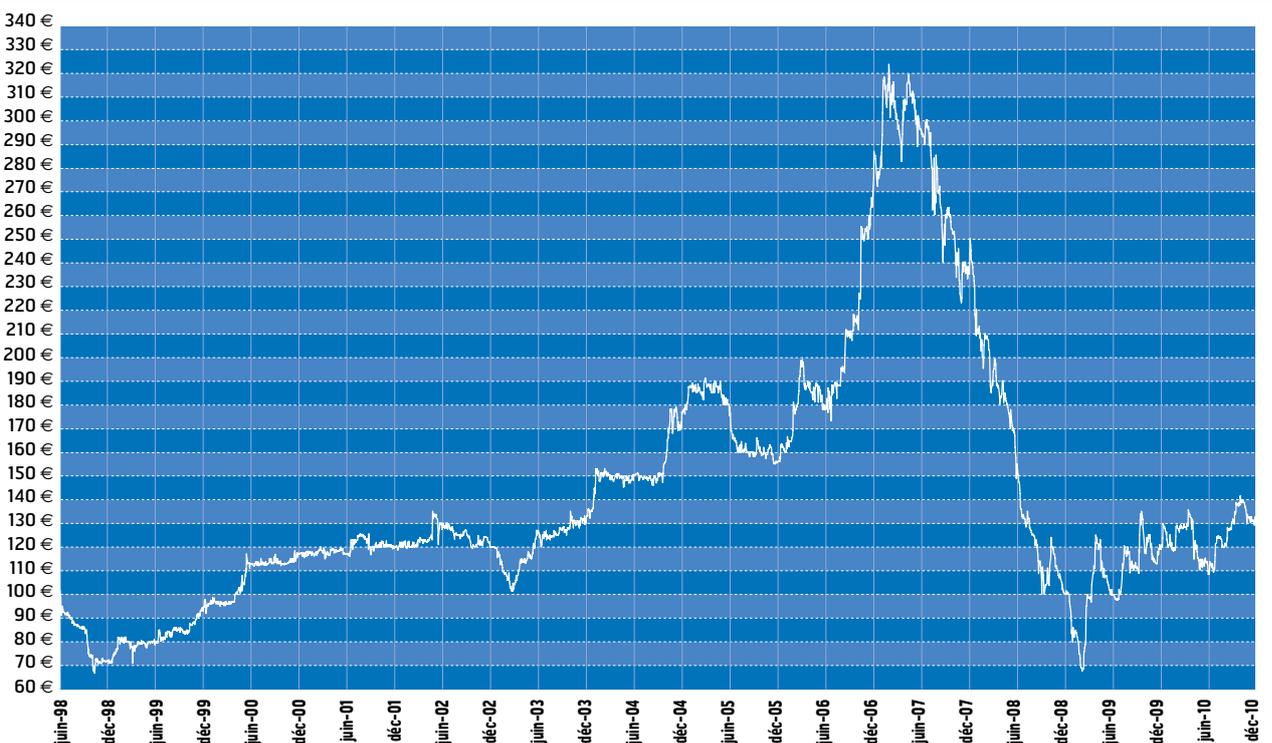
### Vie de l'action

Alors que le marché de la Bourse de Paris a connu une légère baisse en 2010, le cours de l'action CIC a progressé de 9,9 %, atteignant 132,99 euros au 31 décembre contre 121 euros fin 2009.

Après avoir démarré à 120 euros le 4 janvier, le titre a connu des variations sensibles, son cours de clôture oscillant entre un plus bas à 108,60 euros (2 juillet) et un plus haut à 141,80 euros (4 novembre). Le cours moyen sur l'année s'est établi à 125,27 euros.

En 2010, 150 304 actions ont été négociées sur la Bourse de Paris pour un montant de 18,9 millions d'euros de capitaux.

COURS DE L'ACTION CIC 1998-2010





# Éléments financiers >

## **64 COMPTES CONSOLIDÉS**

- 64 Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC
- 69 Évolution récente et perspectives
- 69 Rémunération des dirigeants
- 69 Rémunération variable des professionnels faisant partie de la « population régulée »
- 69 Gestion des risques
- 84 États financiers

## **132 COMPTES SOCIAUX**

- 132 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 134 États financiers
- 164 Informations relatives aux filiales et participations

## Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

### > 2010, année de la normalisation

Après une année 2009 de transition sur les plans économiques et financiers, l'exercice 2010 fut celui d'une avancée vers la normalisation. La rechute (*double dip*) a été évitée. En revanche, les inquiétudes se sont précisées et répétées concernant les dettes souveraines des pays européens, contraignant leurs instances politiques et monétaires à réagir dans l'urgence. De leur côté, les États-Unis ont accentué leur stratégie de mise à disposition de liquidités pour les porteurs de dettes américaines. Dans ce contexte, les marchés financiers, tant actions qu'obligataires, ont évolué à la hausse. En parallèle, l'excès de liquidité disponible a parfois artificiellement fait progresser le cours des matières premières.

#### La reprise : principale dimension de la normalisation

Les économies mondiales ont continué à se redresser grâce à la poursuite du restockage, au maintien à des niveaux bas des taux d'intérêt des principaux pays, à un regain de confiance en dehors de l'Europe et à des politiques monétaires toujours très accommodantes dans les pays développés.

La croissance américaine a tenu le choc de l'arrêt au 2<sup>e</sup> trimestre des mesures de soutien à l'immobilier, atteignant au final un peu moins de 3 %. La Fed a respecté à la lettre sa double mission : soutenir l'activité pour combattre le chômage et faire évoluer l'inflation autour de 2 %. Elle a ainsi mis préventivement en œuvre des mesures de soutien monétaire, annonçant dès août qu'elle reprendrait un nouveau programme non conventionnel d'octroi de liquidités (*Quantitative Easing 2, QE2*) à partir de novembre pour un montant de 600 milliards de dollars (en sus des réinvestissements des actifs acquis précédemment et remboursés par leurs émetteurs). On mesurera en 2011 l'impact d'une cohabitation entre un président Démocrate et une Chambre des représentants passée aux mains des Républicains, suite aux élections de novembre 2010, et les difficultés de Barack Obama pour gérer l'influence de l'aile conservatrice renforcée par l'émergence d'une composante *Tea Parties*.

Les pays émergents sont restés les locomotives, toujours dans une logique d'exportation vers les pays développés, mais aussi en dynamisant fortement les échanges entre eux et en encourageant leur consommation intérieure. La Chine en a été le moteur, avec une croissance proche de 10 %. Cette accélération n'est toutefois pas sans revers, et les pays asiatiques et certains d'Amérique Latine ont cherché à limiter cette poussée, par crainte que la tendance inflationniste qui se dessine ne mette en péril la demande domestique. En effet, le *QE2* américain a fait repartir très nettement à la hausse le prix de nombreuses matières premières à compter de l'été (pétrole et indice CRB entre + 10 et + 15 % sur l'année et + 25 % environ sur le 2<sup>e</sup> semestre).

L'Europe a, dans son ensemble, plutôt mieux résisté que prévu, si l'on pondère la croissance par le poids des économies. La forte exposition de l'Allemagne (environ 30 % du PIB de la zone euro) à l'exportation vers les pays émergents et son industrie particulièrement adaptée à leurs besoins d'équipement, ont conduit à partir de l'été à un relèvement continu des perspectives de ce pays et, par ricochet, de celles de l'Union.



Comptes  
consolidés

## La prise en compte des risques souverains européens

La croissance européenne s'est cependant opérée dans un contexte de réétagement du risque entre les pays (écartement des *spreads* entre l'Allemagne et la plupart des autres) et au prix de perspectives futures de plus en plus différenciées.

L'accumulation des déficits a amené les dettes publiques à des niveaux insoutenables (supérieures à 80 % du PIB fin 2010), dépassant très nettement les critères autorisés par le Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne (notamment les seuils de 3 % du PIB pour les déficits et de 60 % pour les dettes).

Cette réalité a perturbé la zone tout au long de l'année, en janvier puis avril avec la Grèce, à l'automne avec l'Irlande (minée par un système bancaire insolvable). La question se pose désormais pour le Portugal, voire l'Espagne. La réaction de l'Union, lente pour la Grèce, s'est accélérée par la suite.

Les autorités européennes ont mis sur pied un ensemble de fonds de soutien dont le plus significatif, le Fonds européen de stabilité financière, valide jusqu'en juin 2013 (d'un montant pouvant théoriquement atteindre 750 milliards d'euros). Il vise à rassurer les investisseurs et à garantir à tous les membres l'accès à un financement adéquat, à des conditions tarifaires dissuasives toutefois. L'Allemagne (pour des raisons de politique intérieure) et la BCE (pour des questions de mandat) ne voulant se retrouver dans la position de prêteur en dernier ressort, une phase de transition a été négociée jusqu'en 2013, avant que les créanciers privés ne puissent être mis à contribution en cas de défaut d'un pays.

Au final, les agences de notation ont acté ce différentiel des perspectives, en abaissant régulièrement les notes de crédit des plus faibles, jusqu'à placer la note de la Grèce en catégorie « *junk* » au printemps, avec un risque croissant pour les autres pays périphériques.

## Le retrait des liquidités : prochain enjeu pour les économies et les marchés financiers

La plupart des classes d'actifs (marchés actions et obligataires, matières premières) ont progressé en parallèle en 2010, sous l'effet d'un regain de confiance hors d'Europe et de l'excès de liquidité.

La progression des marchés actions au niveau mondial a contribué, plus encore aux États-Unis qu'en Europe, à la création d'un effet richesse qui a soutenu la consommation des ménages et contribué au regain de confiance. Cette dernière est particulièrement forte en Allemagne, où les consommateurs ont retrouvé en 2010 le chemin des magasins. Une tendance identique a été observée outre-Atlantique au 4<sup>e</sup> trimestre, conduisant le consensus des économistes à relever ses prévisions pour la zone, tant pour 2010 que 2011.

La confiance en la croissance mondiale, un temps mise à mal par la nécessité pour la Chine de relever ses taux d'intérêt (en octobre, puis fin décembre), s'est aussi reflétée dans une évolution inattendue de ceux des pays les plus solides qui ont rebondi violemment à partir de novembre (+ 80 points pour le 10 ans américain à 3,4 % ; + 60 points pour celui de l'Allemagne à environ 3 %).

Ces mouvements tiennent aussi compte de l'aggravation des perspectives de déficit aux États-Unis, avec la prolongation des exemptions fiscales et l'adoption de nouvelles mesures de soutien pour un montant cumulé sur deux ans de 858 milliards de dollars.

Ils intègrent également la perception que l'Allemagne devra supporter une partie de la charge financière lorsqu'il s'agira de rééchelonner, voire de restructurer, les dettes des pays les plus à risque de l'Union européenne.

Ces difficultés à venir (en 2011 et 2012) conduisent déjà les États à plus de rigueur budgétaire (Allemagne, Grande-Bretagne et Espagne sont en avance sur ce point) et limiteront l'adoption de politiques monétaires trop dispendieuses qui induiraient *in fine* une remontée brutale des taux, fatale à la croissance.

Ces perspectives n'ouvrent-elles pas la voie, certes étroite, à une sortie de crise ?

## > Activité et résultats

### Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

### Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont l'entrée avec intégration globale des sociétés luxembourgeoises Divhold et Diversified Debt Securities SICAV – SIF, de CIC Banque Transatlantique Singapore Private Ltd, Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda et de SODELEM, société de crédit-bail mobilier fusionnée avec CM-CIC Bail.

### Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle (hors opérations de pension), y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2010 à 127,5 milliards d'euros, soit + 5,6 % par rapport au 31 décembre 2009 ;
- les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) atteignent 91,3 milliards d'euros (+ 18,7 %) et l'épargne financière gérée et conservée<sup>(1)</sup> 220,2 milliards d'euros (+ 4,9 %) ;
- les capitaux propres comptables en part du groupe progressent de 8 613 millions d'euros à 9 568 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les fonds propres prudentiels de base qui en découlent s'élèvent à 10,8 milliards d'euros. Le ratio de solvabilité *Tier 1* ressort à 10,8 % contre 10,2 % un an plus tôt.

(1) Encours fin de mois y compris titres financiers émis.

### Analyse du compte de résultat consolidé

Le CIC a vu son résultat net comptable passer de 838 millions en 2009 à 1 144 millions d'euros en 2010.

Le produit net bancaire est stable à 4 637 millions d'euros contre 4 687 millions d'euros en 2009.

Les frais généraux, à 2 826 millions d'euros, s'inscrivent en hausse de 2 %.

Le coût du risque s'élève à 441 millions d'euros contre 861 millions d'euros en 2009. Le coût du risque rapporté aux encours de crédits diminue à hauteur de 0,34 % au 31 décembre 2010.

Le résultat avant impôt s'établit à 1 491 millions d'euros contre 1 151 millions d'euros en 2009.

La rentabilité des capitaux propres part du groupe ressort à 13,2 % et le bénéfice par action à 29,94 euros.

Le CIC, filiale de la BFCM, est noté à long terme A+ par Standard & Poor's, Aa3 par Moody's et AA- par Fitch Ratings.

## > Analyse par activité

### Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8.

**La banque de détail**, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales,

organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

**La banque de financement** regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international et les succursales étrangères.

**Les activités de marché** comprennent, au sens large, celles sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

**La banque privée** développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

**Le capital-développement** réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

**Le pôle « structure et holding »** rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont intégralement refacturées aux autres entités, c'est-à-dire les holdings intermédiaires et l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.



## > Résultats par activité

### Banque de détail

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009
Produit net bancaire	3 280	3 028	8,3 %
Résultat brut exploitation	1 105	887	24,6 %
Résultat avant impôt	955	507	88,4 %
Résultat net part du groupe	655	346	89,3 %

La banque de détail en France qui constitue le cœur de métier du CIC a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel, avec 44 nouveaux points de vente, compte 2 117 agences. La mobilisation de tous ses collaborateurs a permis de servir au mieux sa clientèle de particuliers, d'associations, de professionnels et d'entreprises.

Son développement a ainsi, sur un an, permis de :

- enregistrer une augmentation du nombre de clients de 88 166 pour un total de 4 369 747 (+ 2,1 %) ;
- accroître les encours de crédits du réseau bancaire de 5,4 % (dont + 7,6 % pour l'habitat et 8,8 % pour les crédits d'investissement) ;
- augmenter les dépôts du réseau bancaire de 18,6 % ;

- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 6,9 % du portefeuille de contrats à 2 717 076) ;

- faire progresser les activités de services (banque à distance + 8,1 % à 1 438 736 contrats, téléphonie + 41,7 % à 232 526 contrats, télésurveillance : + 11 % à 54 927 contrats).

Le PNB de la banque de détail est de 3 280 millions d'euros contre 3 028 en 2009 (+ 8 %).

Les frais généraux évoluent de + 2 % par rapport à 2009.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) marque une hausse de 24,6 %.

Le coût du risque est de 267 millions d'euros contre 470 millions en 2009.

Le résultat avant impôt s'élève à 955 millions d'euros contre 507 millions en 2009.

### Banque de financement et activités de marché

Avec un PNB de 960 millions d'euros contre 1 336 millions en 2009, le résultat avant impôt s'inscrit à 548 millions d'euros contre 715 millions.

#### Banque de financement

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009
Produit net bancaire	405	391	3,6 %
Résultat brut exploitation	328	320	2,5 %
Résultat avant impôt	296	165	79,4 %
Résultat net part du groupe	207	111	86,5 %

La banque de financement voit croître son PNB de 4 % à 405 millions d'euros.

Le coût du risque passe de 155 millions d'euros en 2009 à 32 millions d'euros.

Le résultat avant impôt augmente de 79 % à 296 millions d'euros.

Les encours de crédits se montent à 12,8 milliards d'euros.

#### Activités de marché

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009
Produit net bancaire	555	945	- 41,3 %
Résultat brut exploitation	391	772	- 49,4 %
Résultat avant impôt	252	550	-54,2 %
Résultat net part du groupe	226	382	-40,8 %

Le PNB des activités de marché est de 555 millions d'euros contre 945 millions en 2009, année exceptionnellement élevée. Le coût du risque baisse à 139 millions d'euros contre 222 millions en 2009. Le résultat net avant impôt évolue de 550 millions d'euros à 252 millions d'euros.

### Banque privée

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>Variation 2010/2009</b>
Produit net bancaire	404	397	1,8 %
Résultat brut exploitation	84	94	- 10,6 %
Résultat avant impôt	70	95	- 26,3 %
Résultat net part du groupe	47	55	- 14,5 %

Le PNB passe de 397 millions d'euros en 2009 à 404 millions en 2010.

Le résultat net part du groupe de la banque privée s'inscrit à 47 millions d'euros.

### Capital-développement

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>Variation 2010/2009</b>
Produit net bancaire	191	49	289,8 %
Résultat brut exploitation	156	21	642,9 %
Résultat avant impôt	156	21	642,9 %
Résultat net part du groupe	152	15	913,3 %

Le PNB passe de 49 millions d'euros en 2009 à 191 millions en 2010.

Le résultat net part du groupe atteint 152 millions d'euros contre 15 millions d'euros en 2009.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille réévalué s'établit à 1,63 milliard d'euros.

Le CIC est présent dans près de 500 entreprises françaises au travers d'un portefeuille de 519 participations.

### Structure et holding

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>Variation 2010/2009</b>
Produit net bancaire	- 198	- 123	N.S.
Résultat brut exploitation	- 253	- 177	N.S.
Résultat avant impôt	- 238	- 187	N.S.
Résultat net part du groupe	- 172	- 108	N.S.

Le PNB enregistre sur l'année :

- - 14 millions d'euros de dépréciations d'actions ;
- - 193 millions de coût de fonds de roulement négatif ainsi que de frais de holding ;
- 9 millions de dividendes de participations.



## Évolution récente et perspectives

Le CIC poursuit :

- le développement commercial de son réseau ;
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés ;
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients particuliers, associations, professionnels et entreprises ;
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

## Rémunération des dirigeants

(Voir Gouvernement d'entreprise page 39).

## Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

(Voir Gouvernement d'entreprise page 49).

## Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un \*, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des *process* sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

### Risques de crédit

#### α - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

### Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

#### Connaissance du client

Celle-ci et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

#### Évaluation du risque

Elle repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

#### Cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du groupe repose sur les principes suivants :

- unicité : le mode de calcul est unique pour l'ensemble du groupe ;
- exhaustivité : tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés ;
- automaticité pour le réseau : le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle actualisée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques pour aboutir à la cotation finale ;
- uniformité de la cotation : les algorithmes sont communs à l'ensemble du groupe sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information ;
- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marchés (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut) ;
- prise en compte de la notion de groupe risques.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la direction des risques, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

#### Groupes risques (contreparties)

*« Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontre des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement ».*

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

### Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

#### Décision d'engagement

Elle est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

#### Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une commission décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

#### Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

### Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

#### Mesure des risques

Le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

#### Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Son dispositif de surveillance intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, et des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

#### Contrôle permanent des engagements

Un contrôle de second niveau, assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction engagements, recense les anomalies selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et de mettre en place rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.



## Gestion de la masse risquée

### Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclasserment, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

### Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

### Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

## Reporting

### Comité des risques groupe

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques groupe, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, elles sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

### Information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre soumises à un comité de suivi des risques groupe chargé d'examiner les enjeux stratégiques du CIC en termes de risques, dans le respect de la réglementation en vigueur.



## b - Données chiffrées

### Crédits à la clientèle

2010 se caractérise par une hausse de 5,5 % des créances clientèle et par la diminution du coût du risque.

### Encours

Le total des créances clientèle est de 129,3 milliards d'euros, en hausse de 5,5 % par rapport à 2009, essentiellement sur les crédits à moyen et long terme (progression des encours bilan à moyen ou long terme de 8,3 %).

### Crédits à la clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2010	2009
<b>Crédits court terme</b>	<b>28 100</b>	<b>28 716</b>
Comptes ordinaires débiteurs	4 711	4 504
Créances commerciales	3 530	3 261
Crédit de trésorerie	19 571	20 734
Créances export	287	217
<b>Crédits moyen et long terme</b>	<b>96 269</b>	<b>88 870</b>
Crédit d'équipement	22 805	20 358
Crédit habitat	60 182	55 880
Crédit-bail	7 965	7 358
Autres crédits	5 317	5 274
<b>Total brut des créances clientèle</b>	<b>124 369</b>	<b>117 568</b>
Créances douteuses	4 636	4 724
Créances rattachées	270	258
<b>Total des créances clientèle</b>	<b>129 275</b>	<b>122 568</b>

### Exposition

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2010	2009
<b>Prêts et créances</b>		
Établissements de crédit	41 516	26 305
Clientèle	129 275	122 568
<b>Exposition brute</b>	<b>170 791</b>	<b>148 873</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>		
Établissements de crédit	(349)	(261)
Clientèle	(2 748)	(2 691)
<b>Exposition nette</b>	<b>167 695</b>	<b>145 921</b>

## Exposition sur engagements donnés

<i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i>	2010	2009
<b>Engagements de financements donnés</b>		
Établissements de crédit	1 198	1 032
Clientèle	26 286	23 425
<b>Engagements de garanties donnés</b>		
Établissements de crédit	4 231	3 364
Clientèle	7 445	11 022
<b>Provision pour risques sur engagements donnés</b>	<b>127</b>	<b>128</b>

## Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité. Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97 % de l'encours bilan.

## Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

	2010	2009
A+ et A-	29,98 %	28,72 %
B+ et B-	31,66 %	30,91 %
C+ et C-	24,78 %	24,70 %
D+ et D-	11,05 %	12,50 %
E+	2,53 %	3,17 %

## Prêts habitat

Sur l'exercice, l'encours sur les prêts habitat a augmenté de 7,5 % et représente 46,6 % du total brut bilan des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est adossé à des suretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

<i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i>	2010	2009
Prêts habitat	60 182	56 001
<i>Dont avec garantie Crédit Logement</i>	<i>21 062</i>	<i>17 563</i>
<i>Dont avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang</i>	<i>33 017</i>	<i>31 903</i>
<i>Dont avec autres garanties<sup>(1)</sup></i>	<i>6 103</i>	<i>6 535</i>

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

## Répartition des crédits par type de clientèle

	2010	2009
Grand public	67 %	65 %
Entreprises	25 %	25 %
Grandes entreprises	5 %	6 %
Financements spécialisés et autres	3 %	4 %

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du CIC situées sur le territoire français.

## Risque géographique

97 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

## Répartition géographique des risques clientèle

	2010	2009
France	92 %	93 %
Europe hors France	5 %	4 %
Autres pays	3 %	3 %

## Risque de concentration

Au 31 décembre 2010, les dix premières créances clientèle représentent moins de 6 % des encours clientèle bilan et hors bilan.

## Concentration des risques clientèle

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2010	2009
<b>Engagements dépassant 300 M€</b>		
Nombre de groupes de contreparties	24	20
Total engagements	15 446	11 366
<i>Dont total bilan</i>	<i>5 096</i>	<i>4 388</i>
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	<i>9 790</i>	<i>6 978</i>
Total avoirs (C/C, titres)	7 647	5 584
<b>Engagements dépassant 100 M€</b>		
Nombre de groupes de contreparties	90	53
Total engagements	26 503	17 487
<i>Dont total bilan</i>	<i>9 635</i>	<i>6 612</i>
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	<i>16 579</i>	<i>10 875</i>
Total avoirs (C/C, titres)	13 227	7 805

**Risque sectoriel****Répartition sectorielle\***

	2010	2009
K - Activités financières et d'assurance	19,10 %	22,27 %
L - Activités immobilières	19,09 %	18,62 %
C - Industrie manufacturière	11,30 %	12,43 %
G - Commerce réparation automobiles et motocycles	11,88 %	11,45 %
M - Activités spécialisées scientifiques et techniques	9,44 %	9,02 %
F - Construction	8,75 %	8,37 %
I - Hébergement et restauration	3,06 %	2,83 %
H - Transports et entreposage	2,76 %	2,80 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	2,25 %	2,55 %
J - Information et communication	1,42 %	2,14 %
A - Agriculture sylviculture et pêche	1,71 %	1,33 %
D - Production et distribution électricité et gaz	1,58 %	1,31 %
Q - Santé humaine et action sociale	3,80 %	1,29 %
<b>Sous total</b>	<b>96,12 %</b>	<b>96,40 %</b>
<b>Codes NACE (niv. supérieur) &lt; 1 % du total NACE</b>	<b>3,88 %</b>	<b>3,60 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

\* Regroupement basé sur la segmentation INSEE des codes NACE.

**Risques souverains**

Au 31 décembre 2010, l'exposition comprend les risques nets suivants : Italie (5,7 milliards d'euros), Grèce (0,6 milliard d'euros), Portugal (0,4 milliard d'euros), Espagne (0,3 milliard d'euros), Irlande (0,1 milliard d'euros).

**Masse risquée et coût du risque**

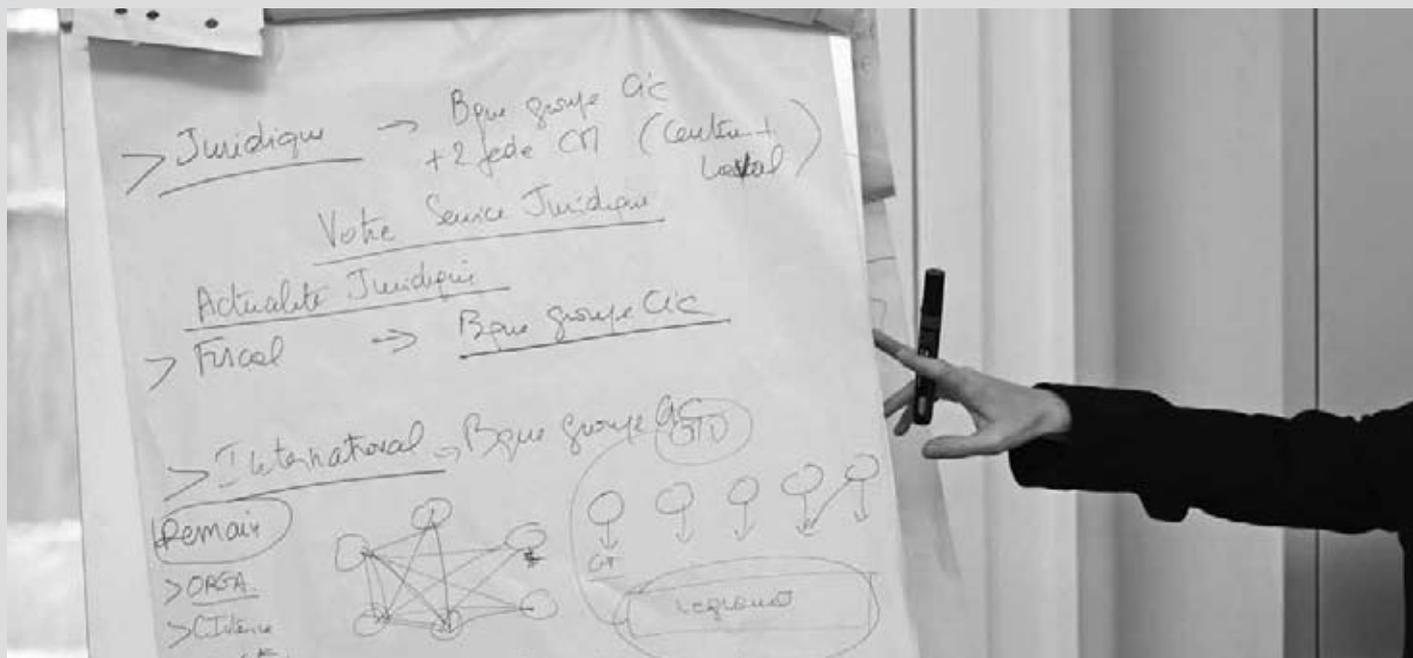
Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 4 636 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 4 724 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une baisse de 1,9 %.

Elles représentent 3,6 % des crédits bilan à la clientèle contre 3,9 % au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, le coût du risque avéré clientèle représente 0,21 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,47 % au 31 décembre 2009.

**Qualité des risques clientèle**

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2010	2009
Créances dépréciées individuellement	4 636	4 724
Provisions pour dépréciation individuelle	(2 593)	(2 510)
Provision collective des créances	(155)	(181)
<b>Taux de couverture global</b>	<b>59,3 %</b>	<b>57,0 %</b>
<b>Taux de couverture (provision individuelle seulement)</b>	<b>56,0 %</b>	<b>53,1 %</b>



## Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

2010					
En millions d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an	Total
<b>Instruments de dette <sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>1 666</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1 689</b>
<i>Administrations centrales</i>	5	0	0	0	5
<i>Établissements de crédit</i>	12	0	0	0	12
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	9	0	0	0	9
<i>Grandes entreprises</i>	254	5	1	0	260
<i>Clientèle de détail</i>	1 386	13	2	1	1 402
<b>Autres actifs</b>	<b>67</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 733</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1 757</b>
2009					
<b>Instruments de dette <sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>1 998</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2 013</b>
<i>Administrations centrales</i>	3	0	0	0	3
<i>Établissements de crédit</i>	17	0	0	0	17
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	1	0	0	0	1
<i>Grandes entreprises</i>	318	1	0	0	319
<i>Clientèle de détail</i>	1 659	13	0	1	1 673
<b>TOTAL</b>	<b>1 998</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2 013</b>

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.



## Crédits interbancaires

## Répartition géographique des prêts interbancaires

	2010	2009
France	18,2 %	17,2 %
Europe hors France	44,3 %	42,9 %
Autres pays	37,5 %	39,9 %

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

À fin 2010, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes (France, Allemagne, Royaume Uni notamment). Leur réduction sur les systèmes bancaires européens les plus sensibles s'est poursuivie. Les expositions sur les autres pays concernent principalement les grandes banques nord-américaines.

## Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Équivalent note externe	2010	2009
A+	AAA/AA+	0,5 %	1,7 %
A-	AA/AA-	36,2 %	4,2 %
B+	A+/A	41,8 %	47,2 %
B-	A-	7,2 %	23,7 %
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB+ et moins	11,9 %	21,6 %
Non noté		2,4 %	1,6 %

La structure des expositions interbancaires du CIC par note interne a sensiblement évolué en 2010, avec une augmentation importante des encours notés A- (équivalent externe AA/AA-) et une réduction des encours notés B- (équivalent externe A-) ou en dessous. Ceci est directement lié au relèvement de notes de plusieurs grandes banques de l'OCDE suite au redressement ou à la stabilisation de leurs fondamentaux. Près de 86 % des encours sont notés dans les tranches B ou A, c'est-à-dire au minimum A- en équivalent externe, contre 77 % l'année précédente.

## Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2010 Valeur comptable	2009 Valeur comptable
Titres de créances	34 500	42 569
Effets publics	14 239	19 820
Obligations	20 261	22 449
Instruments dérivés	2 520	4 063
Pensions et prêts de titres	11 125	16 670
<b>Exposition brute</b>	<b>48 145</b>	<b>63 002</b>
<b>Dépréciation des titres</b>	<b>(16)</b>	<b>(2)</b>
<b>Exposition nette</b>	<b>48 129</b>	<b>63 000</b>

## Risques de gestion de bilan

## Organisation de l'activité

Le groupe CM5-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion des risques et de taux sont les suivants :

- le comité technique ALM qui intervient en tenant compte des limites de risque en vigueur dans le groupe. Composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques), il se réunit au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, celles de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN ;

- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM5-CIC et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques du groupe.

La gestion de bilan :

- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les « conventions groupe » de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du CM-CIC.

## Gestion du risque de taux\*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture. Celles d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques.

Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs principaux suivants, réactualisés chaque trimestre.

- 1 - L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan, actif et passif, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- 2 - L'impasse statique « inflation » sur un horizon de temps de 1 à 10 ans.
- 3 - La sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de 2 ans, et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence) ;
- hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation ;
- hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;
- hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation (scénario de stress).

Le produit net d'intérêt du CIC est exposé à la baisse des taux : - 2,85 % à 1 an (soit - 104,2 millions d'euros en valeur absolue). Cette sensibilité s'inscrit en légère hausse par rapport à septembre 2010 (- 2,52 %). À 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 3,23 % (soit - 124 millions d'euros en valeur absolue), en hausse par rapport à septembre 2010 (- 2,98 %).

Indicateurs à la hausse des taux :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	2,85 %	3,23 %
Scénario 2	3,79 %	4,55 %
Scénario 3	5,52 %	6,30 %
Scénario 4	5,71 %	2,51 %

- 4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard (une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse) permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	- 1,00 %
Sensibilité - 200 bp	+ 2,80 %



### Gestion du risque de liquidité

Le dispositif de son pilotage, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement long du groupe, repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme (calculé en pondérant les coefficients de chaque banque par le total de son bilan) qui s'établit, en décembre 2010, pour une exigence réglementaire de 100 %, entre 103 % et 191 % selon les entités du groupe ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan ; des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs ; les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

## Ventilation du bilan selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital)

Les intérêts ne sont pas pris en compte dans ces tableaux.

2010 En millions d'euros	Maturités résiduelles contractuelles							Indéterminée (b)	Total
	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Actif</b>									
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	661	690	3 082	3 171	4 586	4 922	1 166	18 278	
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 913	3 050	1 483	2	1 226	1	648	10 323	
Actifs fin. disponibles à la vente	529	235	827	2 876	7 749	7 373	933	20 522	
Prêts et créances (y compris les contrats de LF)	41 163	10 520	11 846	13 084	32 206	59 558	1 994	170 371	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	7	0	3	5	36	40	0	91	
<b>Passif</b>									
Dépôts de banques centrales	11	7	24	2	0	0	0	44	
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	636	120	795	689	2 896	1 875	0	7 011	
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9 919	8 049	7 218	0	0	0	0	25 186	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	5	1	24	172	744	911	0	1 857	
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>87 263</b>	<b>35 241</b>	<b>15 682</b>	<b>12 485</b>	<b>24 197</b>	<b>10 739</b>	<b>3 652</b>	<b>189 259</b>	
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>7 057</i>	<i>16 187</i>	<i>4 990</i>	<i>360</i>	<i>1 829</i>	<i>1 204</i>	<i>0</i>	<i>31 627</i>	
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>198</i>	<i>63</i>	<i>1 179</i>	<i>36</i>	<i>2 243</i>	<i>3 720</i>	

## 2009

<b>Actif</b>								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	2 783	1 051	3 193	3 363	5 559	5 944	322	22 216
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7 818	5 137	2 147	23	1 247	1	670	17 044
Actifs fin. disponibles à la vente	680	319	2 029	1 676	10 662	9 851	607	25 824
Prêts et créances (y compris les contrats de LF)	26 265	7 915	11 554	13 759	30 342	55 520	2 262	147 617
Placements détenus jusqu'à leur échéance	1	0	13	3	25	39	0	81
<b>Passif</b>								
Dépôts de banques centrales	260	0	1 004	0	0	0	0	1 265
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	801	212	807	931	2 726	3 819	8	9 303
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	15 870	14 293	7 993	0	0	0	0	38 155
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	3	2	39	47	1 801	236	1 000	3 129
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>76 884</b>	<b>28 163</b>	<b>19 908</b>	<b>7 668</b>	<b>18 636</b>	<b>10 771</b>	<b>4 765</b>	<b>166 795</b>
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>7 654</i>	<i>16 801</i>	<i>2 471</i>	<i>875</i>	<i>1 054</i>	<i>1 990</i>	<i>4</i>	<i>30 849</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>55</i>	<i>0</i>	<i>47</i>	<i>198</i>	<i>702</i>	<i>558</i>	<i>2 244</i>	<i>3 804</i>

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créances à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché, les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

## Risque de change

Les positions de change de chaque entité du CIC sont centralisées automatiquement sur la structure holding et sur la BFCM, et ce, quotidiennement pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de *CM-CIC Marchés* bénéficient d'une limite propre de position de change gérée à son niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.



## Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

### Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 1 171 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 241 au 31 décembre 2009 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option avaient trait essentiellement au métier de capital-développement avec 1 745 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

### Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 181 millions d'euros et 788 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 233 millions d'euros dont *Banca di Legnano* à hauteur de 80 millions et *Foncières des Régions* pour 78 millions ;
- les autres titres détenus à long terme pour 372 millions d'euros dont *Veolia Environnement* pour 222 millions d'euros.

Les dépréciations constatées en résultat ont atteint 21 millions d'euros (22 millions en 2009). Au 31 décembre 2010, la valeur d'achat des actions dépréciées était de 721 millions d'euros, le montant des dépréciations correspondantes de 304 millions d'euros et leur valeur de marché de 417 millions d'euros.

### Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

### Risques liés à l'activité du capital-développement

Encours investi	2010	2009
Nombre de lignes cotées	67	77
Nombre de lignes non cotées	449	436
Nombre de fonds	32	38
Portefeuille pour compte propre en millions d'euros	1 638	1 641
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	723	704

## Risques des activités de marché

### Organisation générale

*CM-CIC Marchés* regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers: refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et compte propre (enregistrées dans le bilan du CIC).

### Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement des activités de banque de détail et des filiales, des financements *corporate* et spécialisés, du compte propre de *CM-CIC Marchés*. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont *CM-CIC Covered Bonds*.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de liquidité en AFS (*Available For Sale*), composé essentiellement de titres obligataires émis par des institutions financières et présentant une notation de bonne qualité (au moins *investment grade*).

### Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement: CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que *Libre Arbitre* ou *Stork* (commercial compte propre) qui s'adressent aux entreprises des différents réseaux *CM-CIC* et à une clientèle de particuliers.

### Compte propre

Le métier est organisé en 4 équipes : actions/hybrides, crédit (*spread*), taux et volatilité. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

### Structures de contrôle

En 2010, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts d'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a modifié ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter une mesure de risques en *VaR/stress-tests* en plus de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 2) et suivre les alertes par spécialité et activité.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre du directoire qui rend compte au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par le directoire du CIC et le conseil d'administration de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
  - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
  - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
  - juridique *CM-CIC Marchés*, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
  - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par *CM-CIC Marchés* et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
  - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
  - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique *CM-CIC Marchés*,
  - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe *CM5-CIC* qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de *CM-CIC Marchés* (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par le directoire du CIC et le conseil d'administration de la BFCM.

Présidé par le directeur de *CM-CIC Marchés*, il comprend le vice-président du directoire du CIC, les responsables *front office*, du post-marché, du *back office*, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe.

### Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES) et en *VaR* ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, *VaR* historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers compte propre et commercial en métropole ont été réduits de 14 % en 2010, comme prévu en 2009.

L'activité de *RMBS* exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres baisser au fur et à mesure des amortissements des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de *trading* sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de *CM-CIC Marchés*.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par le directoire. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- 1 - hybrides : démarré à 100 millions d'euros en janvier, la consommation de risque *CAD* a terminé l'année à 75 millions d'euros en raison de la baisse régulière des encours sur la période, accentuée par la réduction de positions du portefeuille bancaire. Le stock d'obligations convertibles a atteint 2,8 milliards d'euros fin 2010 (3 milliards en 2009).
- 2 - crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres / *CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches *ItraXX/CDX*) ou d'*ABS* (*asset backed securities*). La consommation *CAD* est restée stable autour de 24 millions d'euros sur le portefeuille arbitrage crédit au cours du premier semestre, avant de baisser à 17 millions d'euros en décembre. Les diminutions du risque de crédit (*RES*) ont traduit les sorties de certaines positions en *AFS*. Ainsi le *RES* a baissé à 19,5 millions d'euros. Le portefeuille *ABS* a suivi la même tendance avec une consommation de risque *CAD* autour de 49 millions d'euros durant le premier semestre, puis une baisse jusqu'à 38 millions en fin d'année. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *ItraXX/CDX*, le risque a fluctué légèrement ; la *CAD*, de 10 millions en début d'année, est passée à 14 millions d'euros en décembre.
- 3 - *M&A* et divers actions : la consommation *CAD* en risque actions s'est établie à 32 millions d'euros fin 2010. L'encours *M&A* s'élevait à 283 millions d'euros à fin décembre contre 271 millions en 2009.
- 4 - *fixed income* : les positions ont concerné des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation *CAD* était fin 2010 de 51 millions d'euros. L'encours de titres d'États se montait à 9,5 milliards d'euros fin 2010 contre 12,6 milliards en 2009.



### Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par *CM-CIC Marchés* et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

### Ratio de solvabilité\*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le *CIC* est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle 2). Dans ce cadre, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 80 % des risques calculés selon le règlement *CRBF 91-05* et *95-02* (Bâle 1).

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe étaient respectés au 31 décembre 2010.

**Ratio de solvabilité = fonds propres prudentiels / risques pondérés**

Capitaux en millions d'euros	2010	2009
<b>a) Risques de crédit</b>		
• Administrations centrales et banques centrales	146	219
• Établissements de crédit	5 244	6 679
• Entreprises	52 444	54 391
• Clientèle de détail	15 459	15 645
• Actions	8 557	8 700
• Titrisation	1 388	1 542
• Actifs autres	3 412	3 409
<b>b) Risques de marché</b>	3 780	3 638
<b>c) Risques opérationnels</b>	7 143	6 752
Complément en cas de plancher	2 292	
Complément en cas de plancher pour le ratio global	686	
<b>TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS</b>	<b>100 551</b>	<b>100 975</b>
<b>Fonds propres prudentiels</b>		
Fonds propres de base – Tier 1	11 673	10 988
Déduction des fonds propres de base Tier 1	(575)	(693)
Déduction des fonds propres globaux Tier 1	(284)	
Fonds propres complémentaires Tier 2	1 397	1 595
Déduction des fonds propres complémentaires – Tier 2	(575)	(693)
Déduction des fonds propres globaux Tier 2	(822)	(1 014)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES GLOBAUX (TIER 1 + TIER 2)</b>	<b>10 815</b>	<b>10 182</b>
Ratio de solvabilité – Tier 1	10,83 %	10,20 %
Ratio de solvabilité – Global	10,76 %	10,08 %

**Risques opérationnels\***

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel-CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationale et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du CM-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Crédit Mutuel-CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe et de Factocic.

**Principaux objectifs**

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

**Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire**

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations en cohérence avec le national.

**Dispositif de mesure et de maîtrise**

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces derniers sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, type et objets de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des PCA métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité et de retour à la normale.

## Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

## Documentation et procédure

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures pérennes, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collectes et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator (KRI)*, les clés de répartition des exigences de fonds propres et les déclarations COREP.

## Plans de continuité d'activité (PCA)

Ils relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres les moyens de fonctionner (logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité.

## Organisation de la gestion de crise

Le dispositif au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ces trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque, au niveau national par le directeur général du groupe, qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;

- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

## Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction, en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré sont comptabilisés dans la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiements interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le CIC dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

## Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

## Inventaire des sinistres du CIC

Le total a atteint 61,6 millions d'euros en 2010, dont 50,9 millions de pertes et 10,7 millions de provisions.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 19,5 millions d'euros ;
- relation du travail : 2,2 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 10,6 millions d'euros ;
- risque juridique : 27,4 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 1,9 million d'euros.

## Autres risques

### Risques juridiques

Intégrés dans les risques opérationnels, ils concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

### Risques industriels et environnementaux\*

Compris dans les risques opérationnels, ils sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PCA.

## États financiers

### Bilan

#### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
Caisses, banques centrales - Actif	4	5 403	5 142
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	28 601	39 260
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	127	1 144
Actifs financiers disponibles à la vente	7	20 522	25 824
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	42 909	26 898
Prêts et créances sur la clientèle	8	127 462	120 719
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	601	524
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	91	81
Actifs d'impôt courant	11	504	507
Actifs d'impôt différé	12	767	687
Comptes de régularisation et actifs divers	13	11 660	11 547
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	1 375	1 172
Immeubles de placement	15	23	22
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 606	1 627
Immobilisations incorporelles	17	299	271
Écarts d'acquisition	18	86	172

**TOTAL**
**242 036**
**235 597**


## Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
Banques centrales - Passif	19	44	1 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	32 197	47 458
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	1 857	3 129
Dettes envers les établissements de crédit	19	62 586	55 208
Dettes envers la clientèle	21	91 326	76 933
Dettes représentées par un titre	22	31 627	30 849
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	(801)	(711)
Passifs d'impôt courant	11	181	171
Passifs d'impôt différé	12	149	136
Comptes de régularisation et passifs divers	23	8 191	7 484
Provisions	24	1 080	875
Dettes subordonnées	25	3 720	3 804
Capitaux propres		9 879	8 996
<i>Capitaux propres - Part du groupe</i>		9 568	8 613
- <i>Capital souscrit</i>		608	591
- <i>Primes d'émission</i>		1 088	983
- <i>Réserves consolidées</i>		7 133	6 525
- <i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	26a	(376)	(287)
- <i>Résultat de l'exercice</i>		1 115	801
<i>Capitaux propres - Intérêts minoritaires</i>		311	383
<b>TOTAL</b>		<b>242 036</b>	<b>235 597</b>



## Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
Produits d'intérêts et assimilés	28	9 575	8 989
Charges d'intérêts et assimilés	28	(6 531)	(6 263)
Commissions (produits)	29	2 171	2 057
Commissions (charges)	29	(507)	(470)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	(49)	480
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31	133	(34)
Produits des autres activités	32	137	99
Charges des autres activités	32	(292)	(171)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>4 637</b>	<b>4 687</b>
Charges de personnel	33a	(1 663)	(1 613)
Autres charges administratives	33c	(985)	(988)
Dotations aux amortissements	34	(178)	(170)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 811</b>	<b>1 916</b>
Coût du risque	35	(441)	(861)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 370</b>	<b>1 055</b>
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	116	84
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	5	12
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 491</b>	<b>1 151</b>
Impôts sur les bénéfices	37	(347)	(313)
<b>Résultat net</b>		<b>1 144</b>	<b>838</b>
Résultat net - Intérêts minoritaires		29	37

<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>1 115</b>	<b>801</b>
Résultat par action en euros	38	29,94	21,92
Résultat dilué par action en euros	38	29,94	21,92

## État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
<b>Résultat net</b>		<b>1 144</b>	<b>838</b>
Écart de conversion		0	(0)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(141)	831
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(0)	0
Réévaluations des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		2	63
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	26b	<b>(139)</b>	<b>894</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>1 005</b>	<b>1 732</b>
Dont part du groupe		1 027	1 684
Dont intérêts minoritaires		(22)	48

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

## Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés	
	Capital	Primes	Élimination des titres auto-détenus	Réserves <sup>(1)</sup>	Réserve de conversion	Plus ou moins-values latentes ou différées des actifs DALV <sup>(2)</sup>	des inst. de couverture	Résultat exercice			Total
<b>Solde au 01.01.2009</b>	<b>586</b>	<b>960</b>	<b>(55)</b>	<b>6 484</b>	<b>(44)</b>	<b>(1 159)</b>	<b>(12)</b>	<b>170</b>	<b>6 930</b>	<b>434</b>	<b>7 364</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent				170				(170)			
Distribution de dividendes				(36)					(36)	(18)	(54)
Augmentation de capital	5	23							28		28
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>5</b>	<b>23</b>		<b>134</b>				<b>(170)</b>	<b>(8)</b>	<b>(18)</b>	<b>(26)</b>
Résultat consolidé de l'exercice								801	801	37	838
Variations de juste valeur des actifs DALV <sup>(2)</sup>						832	2		834	11	845
<b>Sous-total</b>						<b>832</b>	<b>2</b>	<b>801</b>	<b>1 635</b>	<b>48</b>	<b>1 683</b>
Variations des taux de conversion					10				10		10
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)					(1)		(1)
Effets des changements de périmètre				1		50			51	(80)	(29)
Autres variations				(4)					(4)	(1)	(5)
<b>Solde au 31.12.2009</b>	<b>591</b>	<b>983</b>	<b>(55)</b>	<b>6 614</b>	<b>(34)</b>	<b>(277)</b>	<b>(10)</b>	<b>801</b>	<b>8 613</b>	<b>383</b>	<b>8 996</b>
<b>Solde au 01.01.2010</b>	<b>591</b>	<b>983</b>	<b>(55)</b>	<b>6 614</b>	<b>(34)</b>	<b>(277)</b>	<b>(10)</b>	<b>801</b>	<b>8 613</b>	<b>383</b>	<b>8 996</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent				801				(801)			
Distribution de dividendes				(159)					(159)	(22)	(181)
Augmentation de capital	17	105							122		122
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>17</b>	<b>105</b>		<b>642</b>				<b>(801)</b>	<b>(37)</b>	<b>(22)</b>	<b>(59)</b>
Résultat consolidé de l'exercice								1 115	1 115	29	1 144
Variations de juste valeur des actifs DALV <sup>(2)</sup>						(89)			(89)	(51)	(140)
<b>Sous-total</b>						<b>(89)</b>		<b>1 115</b>	<b>1 026</b>	<b>(22)</b>	<b>1 004</b>
Variations des taux de conversion					46				46	7	53
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)					(1)		(1)
Effets des changements de périmètre				(30)					(30)	(71)	(101)
Autres variations				(49)					(49)	36	(13)
<b>Solde au 31.12.2010</b>	<b>608</b>	<b>1 088</b>	<b>(55)</b>	<b>7 176</b>	<b>12</b>	<b>(366)</b>	<b>(10)</b>	<b>1 115</b>	<b>9 568</b>	<b>311</b>	<b>9 879</b>

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2010 par la réserve légale pour 59 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 2 436 millions d'euros, les autres réserves du CIC pour 320 millions d'euros et celles consolidées pour 4 074 millions d'euros.

(2) DALV : Disponible à la vente

Au 31 décembre 2010, le capital du CIC est constitué de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

Le directoire proposera à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 19 mai 2011 un dividende de 8,80 euros par action, contre 4,35 euros au titre de l'exercice précédent.

## Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat net	1 144	838
Impôts	347	313
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 491</b>	<b>1 151</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	177	170
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	183	498
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(116)	(84)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(13)	(11)
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	287	354
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>519</b>	<b>927</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 752	(8 030)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	7 510	7 250
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	678	(6 888)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	214	(713)
Impôts versés	(284)	(178)
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>10 870</b>	<b>(8 559)</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)</b>	<b>12 880</b>	<b>(6 481)</b>
<b>Flux liés aux actifs financiers et aux participations</b>	<b>(87)</b>	<b>2 454</b>
<b>Flux liés aux immeubles de placement</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(155)</b>	<b>(242)</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(245)</b>	<b>2 205</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires<sup>(1)</sup></b>	<b>(60)</b>	<b>(3)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement<sup>(2)</sup></b>	<b>206</b>	<b>342</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>146</b>	<b>339</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)</b>	<b>127</b>	<b>19</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>12 908</b>	<b>(3 918)</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	12 880	(6 481)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(245)	2 205
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	146	339
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	127	19
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>7 378</b>	<b>11 296</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	3 877	6 606
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 501	4 690
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>20 286</b>	<b>7 378</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	5 359	3 877
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	14 927	3 501
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>12 908</b>	<b>(3 918)</b>

**(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :**

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de (160) millions d'euros au titre de l'exercice 2009 ;
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de (22) millions d'euros ;
- l'augmentation de capital du CIC pour 122 millions d'euros (dont 17 millions d'euros en capital et 105 millions d'euros en prime d'émission) suite à l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions.

**(2) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement comprennent :**

- l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour un montant net de 304 millions d'euros ;
- le remboursement de titres subordonnés pour (98) millions d'euros.

## > Annexe

Les notes sont exprimées en millions d'euros (M€).

Les informations relatives à l'exposition aux risques sur instruments financiers demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre sur les risques du rapport de gestion.

### Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice

sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ce dernier comprend les normes IAS 1 à 41 et IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Normes et interprétations	Date d'application dans l'UE	Conséquences de l'application
<b>Nouveaux textes comptables en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>		
<b>Nouvelles normes</b>		
IAS 27 : Consolidated and Separate Financial Statements et IFRS 3R : Business Combinations	15/06/2009 et 01/07/2009	application prospective depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010
IFRS 1 : First Time Adoption of IFRS	29/11/2009	sans impact
<b>Amendements de normes existantes</b>		
Improvements to IFRS	27/03/2010	sans impact
IFRS 2 : Group Cash-settled Share-based Payment Transactions	27/03/2010	sans impact
IFRS 1 : Additional Exemptions for First-Time Adopters	27/06/2010	sans impact
<b>Interprétations</b>		
IFRIC 12 : Service Concession Arrangements	29/03/2009	sans impact
IFRIC 15 : Agreements for the Construction of Real Estate	26/07/2009	sans impact
IFRIC 16 : Hedges of a Net Investment in a Foreign Operation	08/06/2009	sans impact
IFRIC 17 : Distributions of Non-cash Assets to Owners	30/11/2009	sans impact
IFRIC 18 : Transfers of Assets from Customers	04/12/2009	sans impact
<b>Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore appliquées</b>		
<b>Amendements de normes existantes</b>		
IAS 24 R : Informations relatives aux parties liées	Application obligatoire au 01/01/2011	Non significative
IAS 32 : Instruments financiers - présentation	Application obligatoire au 01/01/2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits : Non concerné
<b>Interprétations</b>		
IFRIC 14 : Amendement : Paiements anticipés des exigences de financement minimal	Application obligatoire au 01/01/2011	Non concerné
IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers à l'aide d'instruments de capitaux propres	Application obligatoire au 01/01/2011	Non concerné

Les informations relatives à la gestion des risques sont mentionnées dans le rapport de gestion.

### Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat » ;
- de l'appréciation du caractère actif des marchés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt, sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

### Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières donnés et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

#### Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales, représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.



Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision le sont en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

### Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours. La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

### Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

### Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts perçus et, d'autre part l'amortissement de la créance financière.

### Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### Garanties financières et engagements de financement donnés

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière

(prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

#### Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

#### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

### Actifs financiers disponibles à la vente

#### Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

#### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les achats et ventes sont enregistrés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ». Les dividendes

perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

#### **Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente**

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

#### **Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente**

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas :

- a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ;
- b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels il est estimé que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

### Instruments financiers en juste valeur par résultat

#### **Classification**

La catégorie des « instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) Les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
  - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ;
  - ou qui sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
  - ou bien encore qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.
- b) Les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de cette option a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
  - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable ;
  - la réduction significative de distorsions de traitement comparables entre certains actifs et passifs ;

- la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie la totalité des titres de l'activité de capital-développement.

#### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement le sont en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

#### **Juste valeur**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, elle est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci en est sa meilleure estimation.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert : à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

### Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- a) dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;



b) qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé ayant la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;

c) qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « couverture de juste valeur » ou « couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

### Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celles d'arbres en temps discret et celles de *Monte-Carlo*. La première et la dernière sont utilisées. Les méthodes

analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous ces paramètres sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues, sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « *Day one profit* ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

### Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- « détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- « prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- « disponible à la vente » dans des cas rares.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou de la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- « prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.



En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « disponible à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

### Hierarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

### Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. Celle de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers et est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus

futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé

au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

### Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

### Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ils sont alors transférés en résultat.



### Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces derniers sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluable de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Elles incluent les biens autres que les biens immobiliers donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvre ;
- 15-30 ans pour le clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer. Les autres éléments d'un fonds commercial sont amortis sur 9 ou 10 ans (par exemple acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables sont soumises à un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. Elle est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

## Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

## Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.

Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

## Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

## Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;

- le taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel ;
- les taux de mobilités des salariés, déterminés par tranche d'âge ;
- l'âge de départ en retraite, estimé par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et à partir d'hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et celui attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.



### Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite née de la fusion a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

### Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite, majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

### Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

### Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

### Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

### Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Actifs ou passifs financiers monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

### Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance, consolidées par intégration globale, suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres).

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

### Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

### Méthodes de consolidation et périmètre de consolidation

#### Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de vente. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquisition (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « effet net positif des regroupements d'entreprises ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

#### Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

#### Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

### Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêté. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « écart de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1.

### Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

### Périmètre de consolidation

Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités menées pour le compte exclusif du groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficiaire des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou détiennent des titres d'entités consolidées.

Les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, en détenant directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

## Note 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités :

- La banque de détail regroupe :
  - a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France ;
  - b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent
  - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international ;
  - b) les activités de marché exercées pour compte propre ou pour compte de la clientèle. L'intermédiation boursière est rattachée à cette dernière activité.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La structure et holding rassemble les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

## Répartition du bilan par activité

Actif	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
<b>2010</b>						
Caisses, banques centrales - Actif	322	3 978	449		654	5 403
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	100	26 729	113	1 653	6	28 601
Instruments dérivés de couverture - Actif	35	84	8			127
Actifs financiers disponibles à la vente	363	14 755	4 818	3	583	20 522
Prêts et créances sur les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	2 597	12 697	7 155	6	20 454	42 909
Prêts et créances sur la clientèle	106 940	13 881	6 063		578	127 462
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	68	17	6			91
Participations dans les entreprises MEE	1 374		1			1 375

(1) Dont 24 534 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

<b>2009</b>						
Caisses, banques centrales - Actif	313	4 150	679			5 142
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	116	37 221	111	1 682	130	39 260
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 045	81	18			1 144
Actifs financiers disponibles à la vente	328	18 844	5 682	2	968	25 824
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 674	11 405	9 967	1	2 851	26 898
Prêts et créances sur la clientèle	100 122	15 220	4 760		617	120 719
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	48	27	6			81
Participations dans les entreprises MEE	1 171		1			1 172

Passif	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
<b>2010</b>						
Banques centrales - Passif			44			44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6	32 015	162		14	32 197
Instruments dérivés de couverture - Passif	20	1 415	421		1	1 857
Dettes envers les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	36 934	7 178	2 903	402	15 169	62 586
Dettes envers la clientèle	67 859	6 763	14 216		2 488	91 326
Dettes représentées par un titre	4 372	27 223	32			31 627

(1) Dont 44 400 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

<b>2009</b>						
Banques centrales - Passif			1 265			1 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13	47 339	94		12	47 458
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 046	1 638	445			3 129
Dettes envers les établissements de crédit	38 858	10 604	4 974	61	711	55 208
Dettes envers la clientèle	56 887	6 427	13 472		147	76 933
Dettes représentées par un titre	4 906	25 893	50			30 849

## Répartition du compte de résultat par activité

2010	2010					
	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 280</b>	<b>960</b>	<b>404</b>	<b>191</b>	<b>(198)</b>	<b>4 637</b>
Frais généraux	(2 175)	(241)	(320)	(35)	(55)	(2 826)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 105</b>	<b>719</b>	<b>84</b>	<b>156</b>	<b>(253)</b>	<b>1 811</b>
Coût du risque	(267)	(171)	(15)		12	(441)
Gains sur autres actifs <sup>(1)</sup>	117		1		3	121
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>955</b>	<b>548</b>	<b>70</b>	<b>156</b>	<b>(238)</b>	<b>1 491</b>

2009	2009					
	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 028</b>	<b>1 336</b>	<b>397</b>	<b>49</b>	<b>(123)</b>	<b>4 687</b>
Frais généraux	(2 142)	(244)	(303)	(28)	(54)	(2 771)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>886</b>	<b>1 092</b>	<b>94</b>	<b>21</b>	<b>(177)</b>	<b>1 916</b>
Coût du risque	(470)	(377)	1		(15)	(861)
Gains sur autres actifs <sup>(1)</sup>	91				5	96
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>507</b>	<b>715</b>	<b>95</b>	<b>21</b>	<b>(187)</b>	<b>1 151</b>

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

## Répartition du bilan par zone géographique

## Actif

	2010				2009			
	France	Europe hors France	Autres pays <sup>(1)</sup>	Total	France	Europe hors France	Autres pays <sup>(1)</sup>	Total
Caisses, banques centrales - Actif	977	450	3 976	5 403	3 409	679	1 054	5 142
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 807	208	1 586	28 601	38 774	109	377	39 260
Instruments dérivés de couverture - Actif	117	9	1	127	1 111	30	3	1 144
Actifs financiers disponibles à la vente	13 646	5 635	1 241	20 522	19 268	5 670	886	25 824
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 606	7 257	3 046	42 909	13 889	10 005	3 004	26 898
Prêts et créances sur la clientèle	117 371	7 014	3 077	127 462	111 495	6 349	2 875	120 719
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	85	6	0	91	75	6	0	81
Participations dans les entreprises MEE	1 254	121	0	1 375	1 052	120	0	1 172

## Passif

Banques centrales - Passif	0	44	0	44	0	1 265	0	1 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 400	1 607	190	32 197	42 957	4 306	195	47 458
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 411	423	23	1 857	2 680	445	4	3 129
Dettes envers les établissements de crédit	50 634	8 069	3 883	62 586	44 528	8 547	2 133	55 208
Dettes envers la clientèle	77 513	12 900	913	91 326	63 538	12 542	853	76 933
Dettes représentées par un titre	13 837	9 985	7 805	31 627	14 395	11 403	5 051	30 849

(1) USA et Singapour.

## Répartition du compte de résultat par zone géographique

	2010				2009			
	France	Europe hors France	Autres pays <sup>(1)</sup>	Total	France	Europe hors France	Autres pays <sup>(1)</sup>	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 931</b>	<b>376</b>	<b>330</b>	<b>4 637</b>	<b>4 011</b>	<b>375</b>	<b>301</b>	<b>4 687</b>
Frais généraux	(2 512)	(254)	(60)	(2 826)	(2 470)	(247)	(54)	(2 771)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 419</b>	<b>122</b>	<b>270</b>	<b>1 811</b>	<b>1 541</b>	<b>128</b>	<b>247</b>	<b>1 916</b>
Coût du risque	(236)	(25)	(180)	(441)	(564)	(23)	(274)	(861)
Gains sur autres actifs <sup>(2)</sup>	119	2	(0)	121	87	9	(0)	96
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 302</b>	<b>99</b>	<b>90</b>	<b>1 491</b>	<b>1 064</b>	<b>114</b>	<b>(27)</b>	<b>1 151</b>

(1) USA et Singapour.

(2) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

## Note 3 - Périmètre de consolidation

## Sociétés entrantes :

- Divhold ;
- Diversified Debt Securities SICAV - SIF ;
- Banque Transatlantique Singapore Private Ltd ;
- Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda ;
- Sodelem.

## Fusions/absorptions :

- Transatlantique Finance avec BLC Gestion ;
- CIC Investissement Alsace avec CIC Finance ;

- CIC Investissement Est avec CIC Investissement ;
- CIC Investissement Nord avec CIC Investissement ;
- Sodelem avec CM-CIC Bail.

## Changement de dénomination :

- CIC Société Bordelaise devient CIC Sud Ouest ;
- BLC Gestion devient Transatlantique Gestion ;
- Serficom Family Office Ltda Rio devient Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda.

Sociétés	Devise	2010			2009			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
<b>Société consolidante : CIC (Crédit Industriel et Commercial)</b>								
<b>A. Réseau bancaire</b>								
<b>Banques régionales</b>								
CIC Est		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
<b>B. Filiales du réseau bancaire</b>								
Banca Popolare di Milano			5	5	ME	5	5	ME
CM-CIC Asset Management			24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail		(i)	99	99	IG	99	99	IG
CM-CIC Epargne salariale		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Gestion		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Laviolette Financement		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease			54	54	IG	54	54	IG
CM-CIC Leasing Benelux			100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing GMBH			100	99	IG	100	99	IG
Factocic			85	85	IG	51	51	IG
Saint-Pierre SNC		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofim		(i)	100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	Devise	2010			2009			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
<b>C. Banque de financement et activités de marché</b>								
Cigogne Management		60	54	IG	60	54	IG	
CM-CIC Securities	(i)	100	100	IG	100	100	IG	
Diversified Debt Securities SICAV - SIF		100	72	IG	-	-	NC	
Divhold		100	72	IG	-	-	NC	
<b>D. Banque privée</b>								
Agefor SA Genève	CHF	70	70	IG	70	70	IG	
Alternative Gestion SA Genève	CHF	45	62	ME	45	62	ME	
Banque de Luxembourg		72	72	IG	72	72	IG	
Banque Pasche	CHF	100	100	IG	100	100	IG	
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	CHF	53	53	IG	53	53	IG	
Banque Pasche Monaco SAM		100	100	IG	100	100	IG	
Banque Transatlantique Belgium		100	98	IG	100	98	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg		60	60	IG	60	60	IG	
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	SGD	100	100	IG	-	-	NC	
Calypso Management Company	USD	70	70	IG	70	70	IG	
CIC Banque Transatlantique		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Suisse	CHF	100	100	IG	100	100	IG	
Dubly-Douilhet		63	63	IG	63	63	IG	
GPK Finance		100	100	IG	89	89	IG	
LRM Advisory SA	USD	70	70	IG	70	70	IG	
Pasche Bank & Trust Ltd	CHF	100	100	IG	100	100	IG	
Pasche Finance SA	CHF	100	100	IG	100	100	IG	
Pasche Fund Management Ltd	USD	100	100	IG	100	100	IG	
Pasche International Holding Ltd	CHF	100	100	IG	100	100	IG	
Pasche SA Montevideo	UYU	100	100	IG	100	100	IG	
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	BRL	52	52	IG	-	-	NC	
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	BRL	52	52	IG	52	52	IG	
Serficom Family Office Inc	USD	100	100	IG	100	100	IG	
Serficom Family Office SA, Genève	CHF	100	100	IG	100	100	IG	
Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd	RMB	100	100	IG	100	100	IG	
Serficom Maroc Sarl	MAD	100	100	IG	100	100	IG	
Transatlantique Finance		(i)	-	-	FU	100	100	IG
Transatlantique Gestion		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valeroso Management Ltd	USD	100	100	IG	45	62	ME	
<b>E. Capital-développement</b>								
CIC Banque de Vizille		98	98	IG	94	94	IG	
CIC Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement		100	100	IG	100	100	IG	
CIC Investissement Alsace		-	-	FU	100	100	IG	
CIC Investissement Est		-	-	FU	100	100	IG	
CIC Investissement Nord		-	-	FU	100	100	IG	
IPO		100	100	IG	100	100	IG	
IPO Ingénierie		100	100	IG	100	100	IG	
Financière Voltaire		100	100	IG	100	100	IG	
Sudinnova		63	62	IG	57	54	IG	
Vizille Capital Finance		100	98	IG	100	94	IG	

Sociétés	Devise	2010			2009		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Vizille Capital Innovation		100	98	IG	100	94	IG
Vizille de Participations		100	98	IG	100	97	IG
<b>F. Structure et logistique</b>							
Adepi	(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Migrations	(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicor	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicoval	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Efsa	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 2	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 3	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 4	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Marsovalor	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 2	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 4	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Placinvest	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 2	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 3	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 4	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofinaction	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ugépar Service	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 2	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 4	(i)	100	100	IG	100	100	IG
VTP1	(i)	100	100	IG	100	100	IG
VTP5	(i)	100	100	IG	100	100	IG
<b>G. Société d'assurance</b>							
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)**		21	21	ME	21	21	ME

\* Méthode : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée ; FU = fusionnée.

\*\* Sur la base des états financiers consolidés.

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le Crédit Industriel et Commercial.

## Notes sur l'actif du bilan

## Note 4 - Caisse, banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

	2010	2009
<b>Caisse, banques centrales</b>		
Banques centrales	5 062	4 794
<i>Dont réserves obligatoires</i>	667	1 761
Caisse	341	348
<b>TOTAL</b>	<b>5 403</b>	<b>5 142</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes ordinaires	8 163	6 201
Prêts	26 125	11 604
Autres créances	1 433	1 623
Titres non cotés sur un marché actif	4 449	5 590
Pensions	1 742	854
Créances dépréciées sur base individuelle	1 267	1 219
Créances rattachées	79	68
Dépréciations	(349)	(261)
<b>TOTAL</b>	<b>42 909</b>	<b>26 898</b>
<i>Dont prêts participatifs</i>	159	215
<i>Dont prêts subordonnés<sup>(1)</sup></i>	762	763

(1) Dont un PSDI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

## Note 5 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	2010	2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	10 323	17 044
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	18 278	22 216
<b>TOTAL</b>	<b>28 601</b>	<b>39 260</b>

## Note 5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	2010	2009
<b>Titres</b>		
Effets publics	9	33
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	121	268
- Non cotés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable <sup>(1)</sup>		
- Cotés	202	257
- Non cotés	1 543	1 511
- Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers		
- Pensions	8 448	14 974
- Autres prêts et comptes à terme	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>10 323</b>	<b>17 044</b>

(1) Les titres du métier capital-développement sont en juste valeur par résultat. Ils représentent la quasi-totalité de cette ligne.

## Note 5b - Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	2010	2009
<b>Titres</b>		
Effets publics	2 766	4 755
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	11 948	12 301
- Non cotés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	1 171	2 241
- Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	2 393	2 919
<b>TOTAL</b>	<b>18 278</b>	<b>22 216</b>

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.

## Note 5c - Analyse des instruments dérivés

	2010			2009		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés de transaction</b>						
Instruments de taux						
- Swaps	274 792	1 585	3 473	274 660	1 705	3 809
- Autres contrats fermes	9 489	4	0	10 597	24	1
- Options et instruments conditionnels	47 824	187	182	59 216	321	321
Instruments de change						
- Swaps	184 422	39	85	169 015	21	43
- Autres contrats fermes	16 068	83	67	11 263	111	91
- Options et instruments conditionnels	15 909	166	166	14 284	152	152
Autres que taux et change						
- Swaps	22 289	276	347	23 699	289	231
- Autres contrats fermes	3 598	0	0	6 045	0	3
- Options et instruments conditionnels	1 613	53	67	14 366	296	142
<b>Sous-total</b>	<b>576 004</b>	<b>2 393</b>	<b>4 387</b>	<b>583 145</b>	<b>2 919</b>	<b>4 793</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	13 847	125	1 838	24 041	1 143	3 117
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
- Options et instruments conditionnels	2	0		14	1	
Couverture de Cash Flow Hedge						
- Swaps	0	2	19	86	0	12
- Autres contrats fermes	0			0		
- Options et instruments conditionnels	0	0		0	0	
<b>Sous-total</b>	<b>13 849</b>	<b>127</b>	<b>1 857</b>	<b>24 141</b>	<b>1 144</b>	<b>3 129</b>
<b>TOTAL</b>	<b>589 853</b>	<b>2 520</b>	<b>6 244</b>	<b>607 286</b>	<b>4 063</b>	<b>7 922</b>

## Note 5d - Hiérarchie de la juste valeur

	2010			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs financiers</b>				
Disponible à la vente (DALV)				
- Effets publics et valeurs assimilées	11 464	0	0	11 464
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 783	1 109	197	8 089
- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	152	0	24	176
- Participations et autres titres détenus à long terme	425	7	174	606
- Parts dans les entreprises liées	0	24	163	187
Transaction / Juste valeur sur option				
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	2 634	132	0	2 766
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	9	0	0	9
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	8 924	1 455	1 569	11 948
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	118	3	0	121
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	1 157	0	14	1 171
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	178	0	1 567	1 745
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	4 076	0	4 076
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	4 372	0	4 372
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	30	2 271	92	2 393
Instruments dérivés de couverture	3	122	2	127
<b>TOTAL</b>	<b>31 877</b>	<b>13 571</b>	<b>3 802</b>	<b>49 250</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Transaction / Juste valeur sur option				
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	23 562	0	23 562
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	1 151	0	1 151
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	473	0	473
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 659	4 311	41	7 011
Instruments dérivés de couverture	3	1 835	19	1 857
<b>TOTAL</b>	<b>2 662</b>	<b>31 332</b>	<b>60</b>	<b>34 054</b>

Niveau 1 : utilisation du cours de Bourse ; dans les activités de marché, concerne les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.

Niveau 2 : utilisation de techniques de valorisation basées principalement sur des données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créances, cotés par deux contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.

Niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation basées principalement sur des données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créances, cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

La définition des niveaux a été affinée au cours de l'exercice 2009, de sorte que des reclassements non significatifs ont pu être effectués entre les niveaux 2 et 3. De même, les actifs financiers disponibles à la vente ont été ajoutés cet exercice.

## Détail du niveau 3 - Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option

	Gains et pertes constatés en résultat					
	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes constatés en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	1 536	262	(387)	168	(12)	<b>1 567</b>

	2009			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs financiers</b>				
Disponible à la vente (DALV)				
- Effets publics et valeurs assimilées	15 032	0	0	15 032
- Obligations et autres titres à revenu fixe	7 143	1 630	1 025	9 798
- Actions, TAP et autres titres à revenu variable	202	0	0	202
- Participations et autres titres détenus à long terme	418	75	130	623
- Parts dans les entreprises liées	0	56	113	169
Transaction / Juste valeur sur option				
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	4 658	97	0	4 755
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	33	0	0	33
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	8 312	3 548	440	12 300
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	135	117	16	268
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	2 225	0	16	2 241
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	232	0	1 536	1 768
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	7 363	0	7 363
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	7 612	0	7 612
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	281	2 472	167	2 920
Instruments dérivés de couverture	0	1 144	0	1 144
<b>TOTAL</b>	<b>38 671</b>	<b>24 114</b>	<b>3 443</b>	<b>66 228</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Transaction / Juste valeur sur option				
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	27 293	0	27 293
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	7 192	0	7 192
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	3 670	0	3 670
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	4 617	4 664	22	9 303
Instruments dérivés de couverture	0	3 119	10	3 129
<b>TOTAL</b>	<b>4 617</b>	<b>45 938</b>	<b>32</b>	<b>50 587</b>

## Note 6 - Instruments dérivés de couverture

	2010		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie	2	19	0	12
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres</i>	2	19	0	12
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat</i>				
Couverture de juste valeur	125	1 838	1 144	3 117
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>1 857</b>	<b>1 144</b>	<b>3 129</b>

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

## Note 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

	2010	2009
Effets publics	11 321	14 861
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
- Cotés	7 672	9 428
- Non cotés	372	312
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		
- Cotés	118	143
- Non cotés	63	64
<b>Titres immobilisés</b>		
- Titres de participation		
Cotés	160	157
Non cotés	73	74
- Autres titres détenus à long terme		
Cotés	242	262
Non cotés	130	129
- Parts dans les entreprises liées		
Cotés	0	0
Non cotés	183	164
- Écart de conversion	0	0
Créances rattachées	188	230
<b>TOTAL</b>	<b>20 522</b>	<b>25 824</b>
<i>Dont plus/moins-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	(613)	(462)
<i>Dont plus/moins-values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	112	102
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	(4)	(2)
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	(304)	(363)

Les titres immobilisés comprennent notamment :

- **les titres de participation pour 233 millions d'euros**, dont les principaux sont les titres Banca di Legnano pour 80 millions d'euros et Foncières des Régions pour 78 millions d'euros ;
- **les autres titres détenus à long terme pour 372 millions d'euros**, dont les principaux sont les titres Veolia Environnement pour 222 millions d'euros.

#### Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée de leur cours en dessous de son prix de revient.

Les dépréciations constatées en résultat s'élèvent à 21 millions d'euros en 2010 contre 22 millions d'euros en 2009.

Au 31 décembre 2010, la valeur d'achat des actions dépréciées atteint 721 millions d'euros et les dépréciations correspondantes 304 millions d'euros. Leur valeur de marché est de 417 millions d'euros.

## Note 7a - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	4 807	13 953	991	(464)
Veolia Environnement	Coté	< 5 %	10 131	49 817	34 551	842
Banca di Legnano <sup>(1)</sup>	Non coté	< 10 %	1 187	4 709	180	31
Crédit logement	Non coté	< 5 %	1 475	11 810	226	120

(1) La Banca di Legnano est détenue à 93,51 % par BPM.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2009.

## Note 8 - Prêts et créances sur la clientèle

	2010	2009
<b>Créances saines</b>		
Créances commerciales	3 530	3 261
<i>Dont affacturage</i>	1 973	1 680
- Autres concours à la clientèle		
- Crédits à l'habitat	60 182	55 880
- Autres concours et créances diverses	52 275	50 729
- Pensions	935	842
Créances rattachées	270	258
Titres non cotés sur un marché actif	417	358
Créances dépréciées sur base individuelle	4 458	4 575
Dépréciations sur base individuelle	(2 463)	(2 401)
Dépréciations sur base collective	(155)	(181)
<b>Sous-total</b>	<b>119 449</b>	<b>113 321</b>
<b>Location financement (investissement net)</b>		
- Mobilier	5 218	4 897
- Immobilier	2 748	2 461
Créances dépréciées sur base individuelle	177	149
Dépréciations sur base individuelle	(130)	(109)
<b>Sous-total</b>	<b>8 013</b>	<b>7 398</b>
<b>Total</b>	<b>127 462</b>	<b>120 719</b>
<i>Dont prêts participatifs</i>	7	6
<i>Dont prêts subordonnés</i>	12	166

Les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 5,6 % dont une hausse de 7,7 % sur les crédits à l'habitat (soit + 4 302 millions d'euros) par rapport au 31 décembre 2009 et une hausse de 3 % sur les autres concours et créances diverses.

Opérations de location financement avec la clientèle	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	7 507	1 465	(1 500)	671	8 143
Dépréciations des loyers non recouvrables	(109)	(35)	25	(11)	(130)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>7 398</b>	<b>1 430</b>	<b>(1 475)</b>	<b>660</b>	<b>8 013</b>

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement				Total
	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 627	4 342	1 547	8 516
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 445	4 135	1 532	8 112
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>182</b>	<b>207</b>	<b>15</b>	<b>404</b>

## Note 9 - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	2010		2009		Variation de juste valeur	
	Actif	Passif	Actif	Passif		
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille	601	(801)	524	(711)	77	(90)

## Note 10 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	2010	2009
<b>Titres</b>		
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	103	80
Créances rattachées	0	1
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>103</b>	<b>81</b>
Dépréciations	(12)	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>91</b>	<b>81</b>

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenus fixes ou déterminables, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

## Note 10a - Variation des dépréciations

	Ouverture	Dotations	Reprise	Autres	Clôture
Prêts et créances - Établissements de crédit	(261)	(130)	61	(19)	(349)
Prêts et créances sur la clientèle	(2 691)	(754)	697	(0)	(2 748)
Titres disponibles à la vente	(364)	(21)	80	(3)	(308)
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	(12)	0	0	(12)
<b>TOTAL</b>	<b>(3 316)</b>	<b>(917)</b>	<b>838</b>	<b>(22)</b>	<b>(3 417)</b>

## Note 10b - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le CIC a transféré au 1<sup>er</sup> juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers les portefeuilles AFS (16,1 milliards d'euros) et de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille *Loans & Receivables*.

	2010	2009
<b>Valeur comptable des actifs reclassés</b>	<b>14 642</b>	<b>20 171</b>
Portefeuille de Loans & Receivables	5 358	6 581
Portefeuille AFS	9 284	13 590
<b>Juste valeur des actifs reclassés</b>	<b>14 362</b>	<b>19 882</b>
Portefeuille de Loans & Receivables	5 078	6 292
Portefeuille AFS	9 284	13 590
	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	140	1 468
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	(150)	(867)
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	20	(410)

## Note 10c - Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Les encours présentés sont en millions d'euros.

### 1/ Titrisation

<i>Synthèse</i>	Valeur comptable 2010	Valeur d'acquisition 2010	Valeur comptable 2009
RMBS	5 579	6 197	5 387
CMBS	458	480	198
CLO	1 887	1 896	1 806
Autres ABS	828	830	1 459
CLO couverts par des CDS	833	972	925
Autres ABS couverts par des CDS	49	56	28
Lignes de liquidité	334		298
<b>TOTAL</b>	<b>9 968</b>	<b>10 431</b>	<b>10 101</b>

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

### 1-1 Expositions RMBS (*residential mortgage backed securities*)

<i>RMBS</i>	Valeur comptable 2010	Valeur d'acquisition 2010	Valeur comptable 2009
Trading	1 819	1 828	1 067
Available For Sale	1 835	1 900	1 959
Loans	1 925	2 469	2 361
<b>TOTAL</b>	<b>5 579</b>	<b>6 197</b>	<b>5 387</b>
France	14	16	18
Europe hors France	2 803	2 884	2 777
USA	2 366	2 892	2 082
Autres	396	405	510
<b>TOTAL</b>	<b>5 579</b>	<b>6 197</b>	<b>5 387</b>
Agencies	1 075	1 064	688
AAA	2 984	3 026	3 080
AA	322	340	263
A	69	91	85
BBB	71	108	27
BB	43	51	42
Inférieur ou égal à B	1 015	1 517	1 194
Non noté	0	0	8
<b>TOTAL</b>	<b>5 579</b>	<b>6 197</b>	<b>5 387</b>

### Expositions RMBS émis aux USA

<i>Détail des RMBS USA</i>	Valeur comptable 2010	Valeur d'acquisition 2010	Valeur comptable 2009
Origination 2005 et avant	461	590	529
Origination 2006	603	769	716
Origination 2007	593	820	722
Origination depuis 2008	709	713	115
<b>TOTAL</b>	<b>2 366</b>	<b>2 892</b>	<b>2 082</b>

## Garanties reçues d'entreprises d'assurance « monoliner » sur les RMBS USA

<i>Engagements sur assureur monoline</i>	Valeur comptable 2010	Valeur d'acquisition 2010	Valeur comptable 2009
Ambac	15	15	22
MBIA	4	4	4
FGIC	21	49	35
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>68</b>	<b>61</b>

1-2 Expositions CMBS (*commercial mortgage backed securities*)

<i>CMBS</i>	Valeur comptable 2010	Valeur d'acquisition 2010	Valeur comptable 2009
Trading	306	310	14
Available for sale	147	164	177
Loans	5	6	7
<b>TOTAL</b>	<b>458</b>	<b>480</b>	<b>198</b>
France	1	2	1
Europe hors France	84	96	79
USA	291	293	
Autres	82	89	118
<b>TOTAL</b>	<b>458</b>	<b>480</b>	<b>198</b>
AAA	346	351	82
AA	92	104	112
Autres	20	25	4
<b>TOTAL</b>	<b>458</b>	<b>480</b>	<b>198</b>

1-3 Expositions sur ABS (*asset backed securities*)

## 1-3-1 Expositions sur CLO

Les encours sont :

<i>CLO non couverts par CDS</i>	Valeur comptable 2010	Valeur d'acquisition 2010	Valeur comptable 2009
Trading	23	22	
AFS	29	29	33
Loans	1 835	1 845	1 773
<b>TOTAL</b>	<b>1 887</b>	<b>1 896</b>	<b>1 806</b>
France	0	0	
Europe hors France	889	892	801
USA	998	1 004	62
Autres	0	0	943
<b>TOTAL</b>	<b>1 887</b>	<b>1 896</b>	<b>1 806</b>
Agencies	0	0	
AAA	1 070	1 076	1 434
AA	600	605	322
Autres	217	215	50
<b>TOTAL</b>	<b>1 887</b>	<b>1 896</b>	<b>1 806</b>

### 1-3-2 Expositions sur autres ABS

Les encours sont :

	Valeur comptable 2010	Valeur d'acquisition 2010	Valeur comptable 2009
<b>Autres ABS non couverts par CDS</b>			
Trading	343	342	689
Available for sale	287	290	528
Loans	198	198	242
<b>TOTAL</b>	<b>828</b>	<b>830</b>	<b>1 459</b>
<b>France</b>			
France	407	406	559
Europe hors France	377	380	830
USA	0	0	
Autres	44	44	70
<b>TOTAL</b>	<b>828</b>	<b>830</b>	<b>1 459</b>
<b>AAA</b>			
AAA	601	598	1 180
<b>AA</b>			
AA	56	55	75
<b>A</b>			
A	7	7	13
<b>BBB</b>			
BBB	151	151	191
<b>BB</b>			
BB	13	19	
<b>TOTAL</b>	<b>828</b>	<b>830</b>	<b>1 459</b>

### 1-3-3 Expositions couvertes par des CDS

Au 31 décembre 2010, l'encours des CLO couverts par CDS s'élève à 833 millions d'euros. Il est de 49 millions d'euros pour les autres ABS couverts par des CDS.

### 1-4 Opérations avec des véhicules ad hoc

Au 31 décembre 2010, les lignes de liquidité accordées à 3 FCC représentent 334 millions d'euros.

## 2/ Expositions des LBO (leverage buy out)

	Valeur comptable 2010	Valeur comptable 2009
<b>Détail par zone géographique des structures de financement dédiés</b>		
France	1 548	1 241
Europe hors France	376	466
USA	127	140
Autres	70	50
<b>TOTAL</b>	<b>2 121</b>	<b>1 897</b>
<b>Détail par secteur des structures de financements dédiés - en %</b>		
Transport industriel	28	10
Biens et services industriels	16	24
Santé	9	13
Construction	9	10
Voyages et loisirs	9	10
Télécommunications	6	7
Autres < 5 %	23	26
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Note 11 – Impôts courants ou exigibles

	2010	2009
Actif	504	507
Passif	181	171

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

## Note 12 – Impôts différés

	2010	2009
Actif (par résultat)	523	488
Actif (par capitaux propres)	244	199
Passif (par résultat)	126	117
Passif (par capitaux propres)	23	19

Répartition des impôts différés (par résultat) par grandes catégories	2010		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Différences temporaires sur :</b>				
Provisions	302		244	
Réserve latente de location financement		(112)		(69)
Résultats des sociétés transparentes		(4)		(3)
Réévaluation des instruments financiers	603	(616)	658	(729)
Charges à payer et produits à recevoir	24		49	
Déficits fiscaux <sup>(1)</sup>	241		259	
Autres décalages temporaires	1	(42)	3	(41)
<b>Compensation</b>	<b>(648)</b>	<b>648</b>	<b>(725)</b>	<b>725</b>
<b>Total des actifs et passifs d'impôts différés</b>	<b>523</b>	<b>(126)</b>	<b>488</b>	<b>(117)</b>

(1) Dont concernant les USA : 176 millions d'euros en 2010 et 220 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Les déficits fiscaux sont source d'actifs d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 % et correspond au taux normal de l'impôt.

## Note 13 – Compte de régularisation et actifs divers

	2010	2009
<b>Comptes de régularisation actif</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	238	422
Comptes d'ajustement sur devises	13	411
Produits à recevoir	370	337
Comptes de régularisation divers	1 433	1 517
<b>Sous-total</b>	<b>2 054</b>	<b>2 687</b>
<b>Autres actifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	53	70
Débiteurs divers	9 527	8 780
Stocks et assimilés	2	2
Autres emplois divers	24	8
<b>Sous-total</b>	<b>9 606</b>	<b>8 860</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 660</b>	<b>11 547</b>

Les débiteurs divers comprennent essentiellement le solde des comptes de passage des systèmes de paiement interbancaires ainsi que les encours de garantie de la salle des marchés du CIC.

Les comptes de régularisation sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires, notamment SIT.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

## Note 14 - Participation dans les entreprises mises en équivalence – Quote-part dans l'actif net des entreprises MEE

	2010			2009		
	Quote-part détenue	Réserves	Résultat	Quote-part détenue	Réserves	Résultat
Groupe ACM <sup>(1)</sup> - Non coté	20,52 %	1 089	113	20,52 %	967	75
Banca Popolare di Milano <sup>(1)</sup> - Coté	4,52 %	160	1	4,52 %	111	8
CM-CIC Asset Management - Non coté	23,53 %	9	2	23,52 %	9	1
Alternative Gestion SA Genève - Non coté	62,00 %	1		62,00 %	1	
<b>TOTAL</b>		<b>1 259</b>	<b>116</b>		<b>1 088</b>	<b>84</b>

(1) Comprend depuis cet exercice les écarts d'acquisition de 54 millions d'euros pour le groupe ACM et de 42 millions pour Banca Popolare di Milano (voir note 18).

## Note 15 - Immeubles de placement

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique	37	2	(0)	0	39
Amortissement et dépréciation	(15)	(1)	0	(0)	(16)
<b>Montant net</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

## Note 16 - Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
<b>Coût historique</b>					
Terrains d'exploitation	347	3	(5)	4	349
Constructions d'exploitation	2 176	102	(29)	10	2 259
Autres immobilisations corporelles	665	43	(48)	(1)	659
<b>TOTAL</b>	<b>3 188</b>	<b>148</b>	<b>(82)</b>	<b>13</b>	<b>3 267</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	(1 080)	(112)	22	(5)	(1 175)
Autres immobilisations corporelles	(481)	(40)	40	(5)	(486)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 561)</b>	<b>(152)</b>	<b>62</b>	<b>(10)</b>	<b>(1 661)</b>
<b>Montant net</b>	<b>1 627</b>	<b>(4)</b>	<b>(20)</b>	<b>3</b>	<b>1 606</b>
<b>Dont immeubles loués en location financement</b>					
Terrains d'exploitation	45	0	(45)	0	0
Constructions d'exploitation	37	(1)	(36)	(0)	0
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>(1)</b>	<b>(81)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 17 - Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
<b>Coût historique</b>					
Immobilisations générées en interne	1	0	0	(0)	1
Immobilisations acquises	356	35	(14)	27	404
- Logiciels	74	21	(10)	9	94
- Autres	282	14	(4)	18	310
<b>TOTAL</b>	<b>357</b>	<b>35</b>	<b>(14)</b>	<b>27</b>	<b>405</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
Immobilisations générées en interne		(1)	0	(0)	(1)
Immobilisations acquises	(86)	(26)	11	(4)	(105)
- Logiciels	(38)	(10)	10	(0)	(38)
- Autres	(48)	(16)	1	(4)	(67)
<b>TOTAL</b>	<b>(86)</b>	<b>(27)</b>	<b>11</b>	<b>(4)</b>	<b>(106)</b>
<b>Montant net</b>	<b>271</b>	<b>8</b>	<b>(3)</b>	<b>23</b>	<b>299</b>

## Note 18 - Écarts d'acquisition

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations <sup>(1)</sup>	Clôture
Écart d'acquisition brut	172	1	0	(87)	86
Dépréciations	0	0	0	0	0
<b>Écart d'acquisition net</b>	<b>172</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(87)</b>	<b>86</b>

(1) Les autres variations résultent :

- du transfert des écarts d'acquisition concernant les sociétés mises en équivalence (groupe ACM pour 54 millions d'euros et Banca Popolare di Milano pour 42 millions d'euros) dans la valeur des titres de ces sociétés (voir note 14) ;
- et de la variation des taux de change pour 8 millions d'euros.

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Banca Popolare di Milano (BPM)	42			(42)	0
CIC Banque Transatlantique	6				6
CIC Private Banking - Banque Pasche	44	1		9	54
GPK Finance	5				5
Groupe ACM	54			(54)	0
IPO	21				21
<b>TOTAL</b>	<b>172</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(87)</b>	<b>86</b>

## Notes sur le passif du bilan

## Note 19 - Banques centrales – Dettes envers les établissements de crédit

	2010	2009
Banques centrales	44	1 265
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Comptes ordinaires	2 738	1 691
Autres dettes <sup>(1)</sup>	55 491	51 125
Pensions	4 193	2 220
Dettes rattachées	164	172
<b>TOTAL</b>	<b>62 586</b>	<b>55 208</b>

(1) Dont 44 190 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

## Note 20 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	2010	2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 011	9 303
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	25 186	38 155
<b>TOTAL</b>	<b>32 197</b>	<b>47 458</b>

## Note 20a - Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	2010	2009
Vente à découvert de titres		
- Effets publics	1	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 315	3 495
- Actions et autres titres à revenu variable	548	673
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	4 387	4 793
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	760	342
- Dont dettes sur titres empruntés	760	342
<b>TOTAL</b>	<b>7 011</b>	<b>9 303</b>

## Note 20b - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	2010			2009		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	473	473	0	3 670	3 668	2
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires <sup>(1)</sup>	23 562	23 555	7	27 293	27 276	18
Dettes envers la clientèle <sup>(1)</sup>	1 151	1 151	0	7 192	7 192	0
<b>TOTAL</b>	<b>25 186</b>	<b>25 179</b>	<b>7</b>	<b>38 155</b>	<b>38 136</b>	<b>20</b>

(1) La valeur comptable des dettes représentatives des titres donnés en pension s'élève à 23 741 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 33 943 millions d'euros au 31 décembre 2009.

## Note 21 - Dettes envers la clientèle

	2010	2009
Comptes d'épargne à régime spécial		
- À vue	19 865	18 304
- À terme	7 275	6 947
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	13	18
<b>Sous-total</b>	<b>27 153</b>	<b>25 269</b>
Comptes à vue	35 190	30 490
Comptes et emprunts à terme	27 695	18 772
Pensions	678	1 876
Dettes rattachées	610	526
<b>Sous-total</b>	<b>64 173</b>	<b>51 664</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91 326</b>	<b>76 933</b>

## Note 22 - Dettes représentées par un titre

	2010	2009
Bons de caisse	83	35
TMI & TCN	30 473	29 758
Emprunts obligataires	967	934
Dettes rattachées	104	122
<b>TOTAL</b>	<b>31 627</b>	<b>30 849</b>

## Note 23 - Compte de régularisation et passifs divers

	2010	2009
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	453	675
Comptes d'ajustement sur devises	14	12
Charges à payer	585	478
Comptes de régularisation divers	5 709	5 135
<b>Sous-total</b>	<b>6 761</b>	<b>6 300</b>
<b>Autres passifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	63	74
Versements restant à effectuer sur titres	69	113
Créditeurs divers	1 298	997
<b>Sous-total</b>	<b>1 430</b>	<b>1 184</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 191</b>	<b>7 484</b>

Les commentaires sont présentés note 13.

Les comptes d'ajustement sur devises correspondent aux écarts de change sur les opérations de change à terme constatées en hors bilan.

## Note 24 - Provisions

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>						
Sur engagements par signature	127	59	(13)	(43)	(4)	126
Sur engagements de financement et de garantie	1	0	(0)	0	(0)	1
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques sur créances diverses	40	8	(9)	(16)	0	23
Autres provisions pour risques de contrepartie	0	0	0	(0)	0	0
<b>Provisions pour risques hors risques de contrepartie</b>						
Provisions pour charges de retraite	117	22	(11)	(9)	1	120
Provisions pour litiges	30	5	(5)	(2)	3	31
Provisions pour épargne logement	69	2	0	(9)	0	62
Provisions pour impôt	136	7	(16)	(7)	(1)	119
Provisions pour éventualités diverses <sup>(1)</sup>	179	160	(5)	(9)	2	327
Autres provisions <sup>(2)</sup>	176	106	0	(11)	(0)	271
<b>TOTAL</b>	<b>875</b>	<b>369</b>	<b>(59)</b>	<b>(106)</b>	<b>1</b>	<b>1 080</b>

(1) Les créances sur Lehman Brothers cédées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 ont fait l'objet d'une provision pour risque en raison d'une incertitude sur leur évaluation. Cette dotation est le principal mouvement de l'exercice.

(2) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 189 millions d'euros.

## Note 24a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Clôture
<b>Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite</b>					
Indemnités de fin de carrière <sup>(1)</sup>	32	12	(14)	0	30
Compléments de retraite	48	6	(5)	(0)	49
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	27	2	(1)	0	28
<b>Sous-total</b>	<b>107</b>	<b>20</b>	<b>(20)</b>	<b>0</b>	<b>107</b>
<b>Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite</b>					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite <sup>(2)</sup>	10	2	0	1	13
<b>Sous-total</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>22</b>	<b>(20)</b>	<b>1</b>	<b>120</b>

<b>Hypothèses retenues</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Taux d'actualisation <sup>(3)</sup>	4,0 %	5,0 %
Augmentation annuelle des salaires <sup>(4)</sup>	Minimum 1,5 %	3,0 %

(1) La provision pour indemnité de fin de carrière est pour les banques françaises égale à la différence entre l'engagement et le montant assuré auprès des ACM, entreprise d'assurance du groupe CM5-CIC.

Au cours de l'exercice, un accord sur le statut unique du groupe a été mis en place et a eu pour effet de modifier le calcul des indemnités de fin de carrière. L'impact global de cet accord est une augmentation de l'engagement de 78 millions d'euros. S'agissant d'un coût des services passés, il est étalé sur la durée de présence résiduelle estimée des salariés. La charge constatée cet exercice s'élève à 13 millions d'euros.

(2) Les provisions relatives aux insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

(3) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

(4) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires. Depuis cet exercice, elle est également fonction de l'âge du salarié.

## Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
<b>Indemnités de fin de carrière</b>									
Engagements	76	3		8	78	25	(10)		180
Contrat d'assurance	58		2			1	(6)	47	102
Étalement					(64)				(64)
Excédent Actifs/Engagements	1				(1)				0
<b>Sous-total banques assurées auprès des ACM</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>(4)</b>	<b>(47)</b>	<b>14</b>
Autres entités françaises	5								7
Entités étrangères	8								9
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>								<b>30</b>

## Note 24b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	2010	2009
<b>Encours des plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	1 764	904
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 821	1 911
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 245	2 298
<b>TOTAL</b>	<b>5 830</b>	<b>5 113</b>
Encours de comptes d'épargne logement	788	783
<b>TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT</b>	<b>6 618</b>	<b>5 896</b>

	2010	2009
<b>Prêts d'épargne logement</b>		
Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	241	283

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne logement	20	(6)		14
Sur plans d'épargne logement	40			40
Sur prêts d'épargne logement	9	(1)		8
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>62</b>
<b>Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement</b>				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	24			21
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	0			7
Ancienneté supérieure à 10 ans	16			12
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>			<b>40</b>

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ils associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La baisse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la diminution des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux de type *Cox-Ingersoll-Ross*).

## Note 25 - Dettes subordonnées

	2010	2009
Dettes subordonnées	531	629
Emprunts participatifs	154	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 107	2 107
Autres dettes	902	882
Dettes rattachées	26	30
<b>TOTAL</b>	<b>3 720</b>	<b>3 804</b>

Les dettes subordonnées ont diminué de 98 millions d'euros entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, en raison notamment de remboursements de dettes subordonnées arrivées à échéance.

### Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31.12.2010

Emetteurs	Date émission	Montant émission	Devise	Taux	Echéance	Possibilité de remboursement anticipé	Conditions de remboursement anticipé
TSR	19.07.01	300 M€	EUR	a	19.07.2013		
TSR	30.09.03	350 M\$	USD	b	30.09.2015		
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	EUR	c	d		
TSDI	30.06.06	400 M€	EUR	e			
TSDI	30.06.06	1 100 M€	EUR	f			
TSDI	30.12.08	500 M€	EUR	g			

a Taux Euribor 3 mois + 89.5 points de base.

b Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

c Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

d Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

e Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

f Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

g Taux variable Euribor 3 mois + 665 points de base.

e, f et g : souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.

Le paiement des coupons des titres super subordonnés (TSS) ne peut être suspendu que dans des situations prédéfinies qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur. Ils sont des instruments financiers de passif.

## Note 26a - Gains ou pertes latents ou différés

	2010	2009
<b>Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :</b>		
Actifs disponibles à la vente		
Actions		
- Plus-values latentes ou différées	134	120
- Moins-values latentes ou différées	(21)	(17)
Obligations		
- Plus-values latentes ou différées	37	18
- Moins-values latentes ou différées	(649)	(480)
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	(10)	(10)
Biens immobiliers (IAS 16)		
Quote-part des gains ou pertes latents des sociétés mises en équivalence	44	43
<b>TOTAL</b>	<b>(465)</b>	<b>(326)</b>
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>		
- Part du groupe	(376)	(287)
- Part des intérêts minoritaires	(89)	(39)
<b>TOTAL</b>	<b>(465)</b>	<b>(326)</b>

\* Soldes net d'impôt.

## Note 26b - Informations complémentaires relatives aux variations des gains ou pertes latents ou différés

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	2010	2009
<b>Écarts de conversion</b>		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements	0	(0)
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>
<b>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Reclassement vers le résultat	(102)	601
Autres mouvements	(39)	230
<b>Sous-total</b>	<b>(141)</b>	<b>831</b>
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>		
Reclassement vers le résultat	2	(1)
Autres mouvements	(2)	1
<b>Sous-total</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>
Réévaluation des immobilisations	0	0
<b>Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	63
<b>TOTAL</b>	<b>(139)</b>	<b>894</b>

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	2010			2009		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écart de conversion	0		0	(0)		(0)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(182)	41	(141)	1 208	(377)	831
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	(0)	1	(1)	0
Réévaluations des immobilisations			0			0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			0			0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2		2	63		63
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(180)</b>	<b>41</b>	<b>(139)</b>	<b>1 272</b>	<b>(378)</b>	<b>894</b>

## Note 27 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	2010	2009
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 198	1 032
Engagements en faveur de la clientèle	26 286	23 425
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 231	3 364
Engagements d'ordre de la clientèle	7 445	11 022
<b>Engagements reçus</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 226	3 456
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	29 028	25 922



## Notes sur le compte de résultat

## Note 28 - Intérêts et produits/charges assimilés

	2010		2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit et banques centrales	777	(1 263)	944	(1 780)
Clientèle	6 956	(3 286)	6 836	(3 125)
- Dont location financement	2 602	(2 284)	2 296	(1 972)
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0		0	
Instruments dérivés de couverture	1 329	(1 590)	532	(662)
Actifs financiers disponibles à la vente	511		658	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2		19	
Dettes représentées par un titre		(330)		(619)
Dettes subordonnées		(62)		(77)
<b>TOTAL</b>	<b>9 575</b>	<b>(6 531)</b>	<b>8 989</b>	<b>(6 263)</b>

## Note 29 - Commissions

	2010		2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	5	(3)	5	(3)
Clientèle	707	(7)	665	(8)
Titres	512	(29)	495	(35)
Instruments dérivés	5	(20)	6	(9)
Change	19	(2)	16	(3)
Engagements de financement et de garantie	4	(7)	2	(4)
Prestations de services	919	(439)	868	(408)
<b>TOTAL</b>	<b>2 171</b>	<b>(507)</b>	<b>2 057</b>	<b>(470)</b>

	2010	2009
Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (comptes à vue inclus)	752	687
Commissions de gestion pour compte de tiers	434	425

## Note 30 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	2010	2009
Instruments de transaction	(191)	580
Instruments à la juste valeur sur option	98	(180)
Inefficacité des couvertures	(5)	21
Résultat de change	49	59
<b>TOTAL</b>	<b>(49)</b>	<b>480</b>

## Note 30a - Inefficacité des couvertures

	2010	2009
Variation de juste valeur des éléments couverts	(139)	923
Variation de juste valeur des couvertures	134	(902)
<b>TOTAL</b>	<b>(5)</b>	<b>21</b>

## Note 31 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	2010				2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		90	0	90		(77)	0	(77)
Actions et autres titres à revenu variable	1	5	0	6	7	8	0	15
Titres immobilisés	47	9	(21)	35	46	(1)	(22)	23
Autres	0	2	0	2	0	5	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>106</b>	<b>(21)</b>	<b>133</b>	<b>53</b>	<b>(65)</b>	<b>(22)</b>	<b>(34)</b>

## Note 32 - Produits/charges des autres activités

	2010	2009
<b>Produits des autres activités</b>		
Immeubles de placement	1	1
Charges refacturées	0	0
Autres produits	136	98
<b>Sous-total</b>	<b>137</b>	<b>99</b>
<b>Charges des autres activités</b>		
Immeubles de placement	(1)	(1)
Autres charges	(291)	(170)
<b>Sous-total</b>	<b>(292)</b>	<b>(171)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(155)</b>	<b>(72)</b>

## Note 33 - Charges générales d'exploitation

	2010	2009
Charges de personnel	(1 663)	(1 613)
Autres charges	(985)	(988)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 648)</b>	<b>(2 601)</b>

## Note 33a - Charges de personnel

	2010	2009
Salaires et traitements	(1 017)	(1 001)
Charges sociales	(422)	(389)
Avantages du personnel	(2)	(3)
Intéressement et participation des salariés	(114)	(125)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(105)	(94)
Autres	(3)	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 663)</b>	<b>(1 613)</b>

## Note 33b - Effectifs moyens

	2010	2009
Techniciens de la banque	12 144	12 902
Cadres	8 584	8 740
<b>TOTAL</b>	<b>20 728</b>	<b>21 642</b>
<b>Ventilation par pays</b>		
France	19 223	20 124
Etranger	1 505	1 518
<b>TOTAL</b>	<b>20 728</b>	<b>21 642</b>

## Note 33c - Autres charges administratives

	2010	2009
Impôts et taxes	(80)	(129)
Services extérieurs	(923)	(878)
Refacturation de charges	18	20
Autres charges diverses	(0)	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>(985)</b>	<b>(988)</b>

## Note 34 - Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	2010	2009
<b>Amortissements</b>		
Immobilisations corporelles	(151)	(152)
Immobilisations incorporelles	(25)	(18)
<b>Dépréciations</b>		
Immobilisations corporelles	(1)	(0)
Immobilisations incorporelles	(1)	(0)
<b>TOTAL</b>	<b>(178)</b>	<b>(170)</b>

## Note 35 - Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total	2009
Établissements de crédit	(131)	62	0	(1)	0	(70)	(213)
Clientèle							
- Location financement	(3)	2	(2)	(5)	1	(7)	(2)
- Autres clientèle	(705)	678	(215)	(35)	9	(268)	(613)
<b>Sous-total</b>	<b>(839)</b>	<b>742</b>	<b>(217)</b>	<b>(41)</b>	<b>10</b>	<b>(345)</b>	<b>(828)</b>
Actifs détenus jusqu'à maturité	(12)	0	0	0	0	(12)	8
Actifs disponibles à la vente	0	1	(83)	(38)	0	(120)	(18)
Autres dont engagements de financement et de garantie	(66)	138	(37)	(0)	1	36	(23)
<b>TOTAL</b>	<b>(917)</b>	<b>881</b>	<b>(337)</b>	<b>(79)</b>	<b>11</b>	<b>(441)</b>	<b>(861)</b>

## Note 36 - Gains ou pertes sur autres actifs

	2010	2009
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Moins-values de cession	(4)	(4)
Plus-values de cession	9	16
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>12</b>

Le solde des plus ou moins-values se décompose de la façon suivante :

- plus et moins-values nettes sur terrains et constructions pour 2 millions d'euros ;
- étalement des plus-values sur immeubles cédés mais repris en location financement, conformément à la norme IAS 17 pour 3 millions d'euros.

## Note 37 - Impôt sur les bénéfices

	2010	2009
Charges d'impôt exigible	(379)	(328)
Charges et produits d'impôt différé	15	6
Ajustements au titre des exercices antérieurs	17	9
<b>TOTAL</b>	<b>(347)</b>	<b>(313)</b>

Dont (322) millions d'euros au titres des sociétés situées en France et (25) millions d'euros pour les sociétés hors France.

<b>Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique</b>	<b>2010</b>
<b>Taux d'impôt théorique</b>	<b>34,4 %</b>
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 4,0 %
Impact de l'intégration fiscale	- 2,6 %
Impact des décalages permanents	1,9 %
Impact des avoirs fiscaux et crédits d'impôt	- 1,8 %
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	- 1,2 %
Impact des taux d'imposition spécifique des entités étrangères	- 0,5 %
Autres éléments	- 0,9 %
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>25,3 %</b>
Résultat taxable <sup>(1)</sup>	1 375
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(347)</b>

(1) Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale.

Chaque banque régionale membre du groupe intégré constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel. Les sociétés qui font partie de ce groupe d'intégration fiscale sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) précédant leur nom.

## Note 38 - Résultat par action

	2010	2009
Résultat net part du groupe	1 115	801
Nombre d'actions à l'ouverture	36 687 530	36 419 320
Nombre d'actions à la clôture	37 797 752	36 687 530
Nombre moyen pondéré d'actions	37 242 641	36 553 425
<b>Résultat de base par action en euros</b>	<b>29,94</b>	<b>21,92</b>
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
<b>Résultat dilué par action en euros</b>	<b>29,94</b>	<b>21,92</b>

Le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

## Note 39 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2010. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour le groupe CMS-CIC et revu chaque année.

Dans cette information, les instruments financiers sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, d'autres actifs, des autres passifs et de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

L'attention est attirée sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de celle-ci pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2010.

	2010		2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
<b>Actifs</b>				
Prêts et créances sur établissements de crédit	42 909	42 353	26 898	26 605
Prêts et créances à la clientèle	127 462	127 733	120 719	118 982
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	91	94	81	70
<b>Passifs</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	62 586	62 535	55 208	54 782
Dettes envers la clientèle	91 326	89 891	76 933	74 710
Dettes représentées par un titre	31 627	31 676	30 849	30 781
Dettes subordonnées	3 720	4 340	3 804	4 384

## Note 40 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	2010		2009	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
<b>Actif</b>				
Prêts, avances et titres				
- Prêts et créances sur les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	0	24 537	0	12 144
- Prêts et créances sur la clientèle	0	50	16	49
- Titres	70	0	70	0
Actifs divers	4	60	4	8
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>24 647</b>	<b>90</b>	<b>12 201</b>
<b>Passif</b>				
Dépôts				
- Dettes envers les établissements de crédit	0	44 489	0	34 669
- Dettes envers la clientèle	43	21	2	25
Dettes représentées par un titre	703	65	17	180
Dettes subordonnées	0	3 020	8	2 886
Passifs divers	0	19	0	21
<b>TOTAL</b>	<b>746</b>	<b>47 614</b>	<b>27</b>	<b>37 781</b>
<b>Engagements de financement et de garantie</b>				
Engagements de financement donnés	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	81	0	71
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	1 682	0	6 495

(1) Dont un PDSI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	2010		2009	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Intérêts reçus	0	164	0	197
Intérêts versés	(8)	(608)	(8)	(894)
Commissions reçues	393	34	383	35
Commissions versées	0	(123)	0	(115)
Autres produits et charges	25	13	24	6
Frais généraux	(98)	(301)	(61)	(289)
<b>TOTAL</b>	<b>312</b>	<b>(821)</b>	<b>338</b>	<b>(1 060)</b>

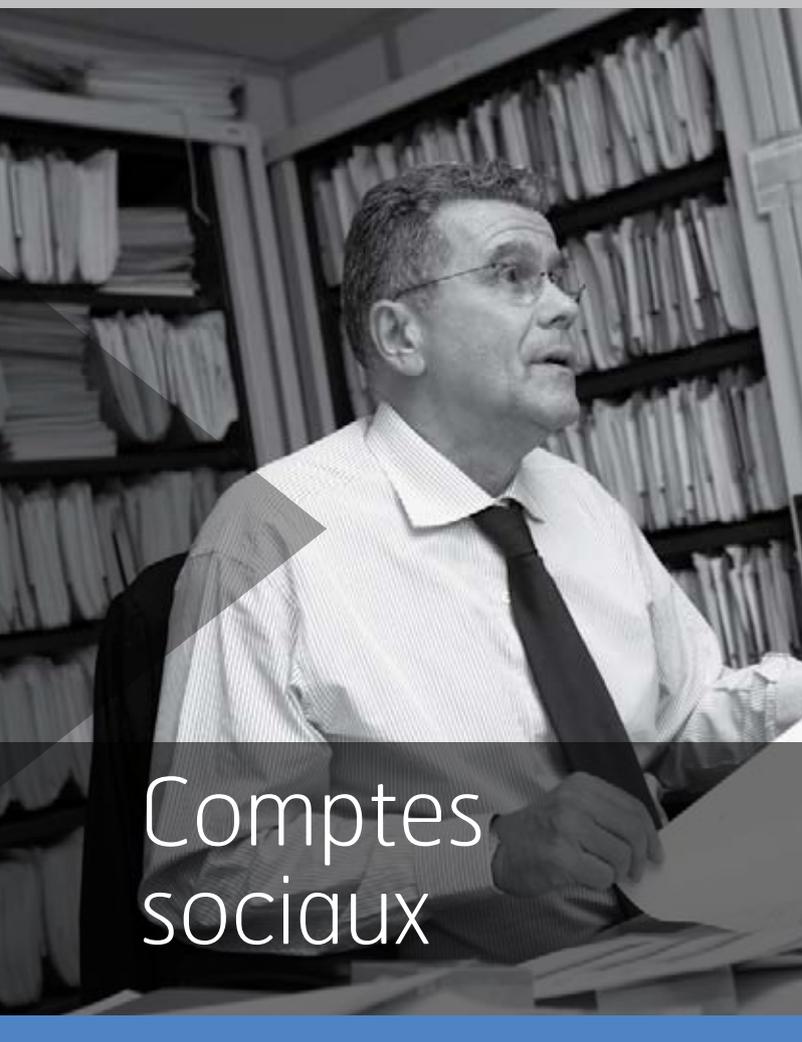
L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) entité contrôlant la BFCM et toutes ses filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement constituées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe, et de prestations informatiques facturées avec les entités Euro Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont CM-CIC Asset Management, le groupe des Assurances du Crédit Mutuel et la Banca Popolare di Milano.

Relations avec les principaux dirigeants du groupe (voir Gouvernement d'entreprise page 38).

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total
Principaux dirigeants	2,8	0,0	0,0	0,0	<b>2,8</b>



## Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

### Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03 lui-même modifié par le règlement CRC 2005-04.

La première application du règlement CRC 2009-03 du 03/12/2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours a eu pour conséquence un changement de méthode comptable en 2010.

À ce titre, les commissions relatives au crédit jusque-là constatées immédiatement en produit sont désormais étalées de façon actuarielle sur la durée de vie effective du prêt. La première application est rétrospective, son impact sur le report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de - 12,6 millions d'euros. Ce changement de méthode comptable est sans impact sur la fiscalité.

De même, les commissions versées rémunérant les apporteurs d'affaires sont désormais étalées sur la durée du prêt. Pour des raisons techniques, l'estimation de l'effet à l'ouverture de ce changement n'a cependant pas pu être faite de manière objective. Pour ce seul cas et par exception, la première application est donc prospective conformément aux règles générales sur les changements de méthodes et sans impact sur le bilan d'ouverture.

Par ailleurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le CIC a appliqué le règlement ANC 2010-04 du 7/10/2010 relatif aux transactions entre les parties liées et aux opérations non inscrites au bilan ainsi que le règlement ANC 2010-08 du 7/10/2010 relatif aux publications annuelles et trimestrielles.

#### Faits marquants de l'exercice

En 2010, le CIC a réalisé les opérations suivantes :

- cession, dans le cadre de la restructuration des activités de haut de bilan du groupe CM5-CIC, de sa participation dans CIC Banque de Vizille à CIC Finance, dégagant une plus-value de 31 millions d'euros ;
- cession à *Morgan Stanley* de l'intégralité des créances sur *Lehman Brothers* avec pour constatation d'un produit net en PNB de 9 millions d'euros et d'un produit net en coût du risque de 28 millions ;
- signature d'un accord sur le statut unique groupe CM5-CIC modifiant notamment le calcul des indemnités de fin de carrière ; l'impact de ce changement s'est traduit par une augmentation de 19 millions d'euros de l'engagement de passif social du CIC vis-à-vis de ses salariés et est étalé sur la durée de vie résiduelle des salariés concernés ;
- paiement d'une amende de 21 millions d'euros dans le cadre d'une décision de l'autorité de la concurrence relative aux tarifs et conditions liées appliquées par les banques et établissements financiers pour le traitement des chèques remis aux fin d'encaissement ; le CIC a fait appel de cette décision.

### Évolution du réseau CIC en Ile-de-France

Au 31 décembre 2010, le réseau Ile-de-France est composé de 304 agences.

Le nombre de clients est de 667 853, dont 558 811 particuliers.

L'encours de crédits s'établit à 15 milliards d'euros, principalement constitué des prêts à l'habitat (10,9 milliards).

Les dépôts s'élèvent à 13,4 milliards d'euros et l'épargne financière à 11 milliards.

### Évolution de la banque de financement et des activités de marché

Au niveau de la banque de financement, l'encours de prêts est en baisse de 5 %. Les dépôts progressent de façon significative (+ 170 %). Les encours d'épargne gérée et conservée sont stables par rapport à 2009.

### Résultats de l'année 2010

Le produit net bancaire (PNB) passe de 2 307 millions d'euros en 2009 à 1 344 millions d'euros en 2010.

Les commissions nettes s'élèvent à 264 millions d'euros.

Les dividendes reçus des filiales et participations atteignent 256 millions d'euros contre 495 millions en 2009. Ils proviennent essentiellement des banques régionales.

Les frais généraux diminuent de 3 %.

Les effectifs moyens sont de 3 825.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 724 millions d'euros contre 1 668 millions en 2009.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 141 millions d'euros contre 399 millions en 2009.

La perte nette sur les actifs immobilisés est de 13 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit à 538 millions d'euros contre 1 081 millions 2009.

Les capitaux propres sont de 5 386 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour le CIC.

La rémunération versée aux dirigeants se trouve dans le rapport de gestion consolidé page 69.

Pour l'actionnariat au 31 décembre 2010, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « éléments juridiques – autres éléments du document de référence » pages 197 à 202.

L'activité des filiales est présentée pages 164 à 172.



## États financiers

### Bilan

#### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
Caisse, banques centrales, C.C.P.		4 705	4 205
Effets publics et assimilés	2	11 810	16 737
Créances sur les établissements de crédit	3	52 038	42 899
Opérations avec la clientèle	4	34 728	37 877
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	18 279	21 412
Actions et autres titres à revenu variable	6	1 233	2 285
Participations et autres titres détenus à long terme	7	178	177
Parts dans les entreprises liées	8	3 245	3 188
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9	95	96
Immobilisations corporelles	10	543	553
Capital souscrit non versé			
Actions propres	11	9	9
Autres actifs	12	9 075	8 686
Comptes de régularisation	13	4 512	5 037
<b>TOTAL</b>		<b>140 450</b>	<b>143 161</b>

### Hors bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
<b>Engagements reçus</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
Engagements reçus d'établissements de crédit		1 201	3 456
<b>Engagements de garantie</b>			
Engagements reçus d'établissements de crédit		11 510	15 224
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		580	527

## Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	14	64 718	64 353
Opérations avec la clientèle	15	24 065	24 941
Dettes représentées par un titre	16	28 327	29 574
Autres passifs	12	3 937	5 749
Comptes de régularisation	13	9 136	8 920
Provisions	17	1 033	844
Dettes subordonnées	18	3 469	3 505
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	5 386	4 896
- Capital souscrit		608	590
- Primes d'émission		1 088	983
- Réserves		666	665
- Écart de réévaluation		44	44
- Provisions réglementées		40	38
- Report à nouveau		2 402	1 495
- Résultat de l'exercice		538	1 081
<b>TOTAL</b>		<b>140 450</b>	<b>143 161</b>

## Hors bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
<b>Engagements donnés</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		1 408	1 257
Engagements en faveur de la clientèle		14 454	12 984
<b>Engagements de garantie</b>	22		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		7 929	7 796
Engagements d'ordre de la clientèle		7 504	7 632
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés		678	780

## Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
Intérêts et produits assimilés	27	3 762	4 028
Intérêts et charges assimilés	27	(2 924)	(3 342)
Revenus des titres à revenu variable	28	256	495
Commissions (produits)	29	399	386
Commissions (charges)	29	(135)	(107)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	208	843
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	(13)	95
Autres produits d'exploitation bancaire	32	20	20
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(229)	(111)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>1 344</b>	<b>2 307</b>
Charges de personnel	33	(359)	(358)
Autres charges administratives		(219)	(239)
Dotations aux amortissements		(42)	(42)
<b>Charges de fonctionnement</b>		<b>(620)</b>	<b>(639)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>724</b>	<b>1 668</b>
Coût du risque	34	(141)	(399)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>583</b>	<b>1 269</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	35	(13)	(49)
<b>Résultat courant</b>		<b>570</b>	<b>1 220</b>
Résultat exceptionnel	36		
Impôts sur les bénéfices	37	(29)	(131)
Dotations/reprises de FRBG			
Dotations/reprises aux provisions réglementées		(3)	(8)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>538</b>	<b>1 081</b>





## Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
<b>1. Situation financière de l'exercice</b>					
Capital social	567 006 336	573 626 848	586 384 976	590 676 336	608 439 888
Nombre total d'actions émises	35 437 896	35 851 678	36 649 061	36 917 271	38 027 493
Actions « A » ou actions ordinaires	35 437 896	35 851 678	36 649 061	36 917 271	38 027 493
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
<b>2. Résultat global des opérations effectives (en K€)</b>					
Produits bancaires	6 337 241	8 813 597	9 651 017	5 866 707	4 632 388
Bénéfice avant impôt, amortissements	731 047	657 102	86 775	1 662 616	781 283
Provisions et résultat exceptionnel	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	51 383	19 951	(154 749)	130 846	29 159
Bénéfice	618 624	546 302	(73 083)	1 080 530	537 729
Montants des bénéfices distribués	156 990	172 088	36 649	160 590	334 642
<b>3. Résultats des opérations réduits à une action (en €)</b>					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	21,79	18,55	6,56	41,42	19,53
Bénéfice net	17,57	15,34	- 2,01	29,45	14,23
Dividende versé à chaque action « A »	4,43	4,80	1,00	4,35	8,80
Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement					
<b>4. Personnel (Métropole) (en €)</b>					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	4 365	4 223	4 097	3 759	3 498
Montant de la masse salariale	229 403 784	213 077 999	193 851 371	173 519 754	175 790 924
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	113 637 482	103 361 020	89 836 051	93 886 625	65 945 942

## > Annexe

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros (M€).

### Note 1 – Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03 lui-même modifié par le règlement CRC 2005-04.

La première application du règlement CRC 2009-03 du 03/12/2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours a eu pour conséquence un changement de méthode comptable en 2010.

À ce titre, les commissions relatives au crédit jusque-là constatées immédiatement en produit sont désormais étalées de façon actuarielle sur la durée de vie effective du prêt. La première application est rétrospective, son impact sur le report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de - 12,6 millions d'euros. Ce changement de méthode comptable est sans impact sur la fiscalité.

De même, les commissions versées rémunérant les apporteurs d'affaires sont désormais étalées sur la durée du prêt. Pour des raisons techniques, l'estimation de l'effet à l'ouverture de ce changement n'a cependant pas pu être faite de manière objective. Pour ce seul cas et par exception, la première application est donc prospective conformément aux règles générales sur les changements de méthodes et sans impact sur le bilan d'ouverture.

Par ailleurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le CIC a appliqué le règlement ANC 2010-04 du 07/10/2010 relatif aux transactions entre les parties liées et aux opérations non inscrites au bilan ainsi que le règlement ANC 2010-08 du 07/10/2010 relatif aux publications annuelles et trimestrielles.

#### Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

#### Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Comité de la réglementation comptable a publié le règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les

dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

#### Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

#### Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

#### Déclassement des créances

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

#### **Dépréciation des pertes probables avérées**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il en existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

#### **Crédits restructurés**

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

#### **Segmentation des encours**

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

#### **Portefeuille de titres**

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

#### **Titres de transaction**

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme, soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.



#### **Titres de placement**

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

#### **Titres d'investissement**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

### Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de Bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

### Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusions et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

### Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

### Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

### Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

### Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

### Opérations sur les marchés de gré à gré

Le règlement 90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. À ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (*cap, floor...*).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.



### Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de *Monte-Carlo*. Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et/ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

### Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabi-

lisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

### Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

### Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

### Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

### Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

### Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus ; ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des 12 derniers mois de la courbe des *swaps* zéro coupon contre *Euribor 3 mois*. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

### Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

### Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

### Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice et un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation CNC 2003-R-01 sur les engagements de retraite et assimilés est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

**Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite**

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corollaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

**Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62<sup>e</sup> anniversaire.

**Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

**Autres avantages à long terme**

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

**Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.**

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.



## Informations sur les postes de bilan, du hors bilan et du compte de résultat

Les notes sont présentées en millions d'euros (M€).

## Note 2 - Effets publics et assimilés

	2010				2009			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus	2 766	811	8 146	11 723	4 754	78	11 794	16 626
Titres prêtés								
Écarts de conversion								
Créances rattachées		9	78	87			111	111
<b>Montant brut</b>	<b>2 766</b>	<b>820</b>	<b>8 224</b>	<b>11 810</b>	<b>4 754</b>	<b>78</b>	<b>11 905</b>	<b>16 737</b>
Dépréciations								
<b>Montant net</b>	<b>2 766</b>	<b>820</b>	<b>8 224</b>	<b>11 810</b>	<b>4 754</b>	<b>78</b>	<b>11 905</b>	<b>16 737</b>
Plus-values latentes						0		0

Aucun titre d'investissement n'a été vendu avant l'échéance en 2010.

Les différences positives ou (négatives) entre les prix de remboursement et d'acquisition des titres de placement et d'investissement sont respectivement de 221 millions d'euros et 45 millions d'euros.

## Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

	2010		2009	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	5 161		3 265	
Prêts, valeurs reçues en pension	14 918	24 917	2 688	28 988
Titres reçus en pension livrée	55	6 939	48	7 823
Créances rattachées		47		86
Créances douteuses		9		9
Dépréciations		(8)		(8)
<b>TOTAL</b>	<b>20 134</b>	<b>31 904</b>	<b>6 001</b>	<b>36 898</b>
<b>TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		<b>52 038</b>		<b>42 899</b>
<i>Dont prêts participatifs</i>		47		69
<i>Dont prêts subordonnés</i>		1 280		1 284

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines incluent 1,9 million d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

## Note 3 bis - Ventilation par secteur géographique des créances sur les établissements de crédit

	France	U.S.A	Grande-Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2010 <sup>(1)</sup>	50 998	124	1	873	51 996
<i>Dont créances douteuses</i>					
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	6				6
<b>Dépréciations</b>					
Stocks au 31.12.2009	(8)				(8)
Dotations					
Reprises					
Effets des taux de change					
Stocks au 31.12.2010	(8)				(8)

(1) Hors créances rattachées.

## Note 4 - Créances sur la clientèle

	2010	2009
Créances commerciales	275	274
Créances rattachées	0	
Autres concours		
- Prêts et crédits	26 941	26 868
- Titres reçus en pension livrée	5 295	8 439
- Créances rattachées	102	96
Comptes ordinaires débiteurs	1 698	1 595
Créances rattachées		
Créances douteuses	831	1 033
Dépréciations	(414)	(428)
<b>TOTAL</b>	<b>34 728</b>	<b>37 877</b>
<i>Dont créances éligibles à la Banque centrale européenne</i>	1 909	3 612
<i>Dont prêts participatifs</i>		
<i>Dont prêts subordonnés</i>	11	166

Les créances douteuses comprennent 522 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 304 millions d'euros. Les créances saines incluent 59 millions d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

## Note 4 bis - Ventilation par secteur géographique des créances sur la clientèle

	France	U.S.A	Grande-Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2010 <sup>(1)</sup>	30 157	1 655	1 796	1 432	35 040
<i>Dont créances douteuses</i>	179	44	44	42	309
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	422		100		522
<b>Dépréciations</b>					
Stocks au 31.12.2009	(362)	(12)	(41)	(14)	(428)
Dotations	(84)	(9)	(17)	(0)	(110)
Reprises	93	10	1		104
Effets des taux de change	24	(1)	(1)	(2)	20
Stocks au 31.12.2010	(328)	(12)	(58)	(16)	(414)

(1) Hors créances rattachées.

## Note 4 ter - Dépréciation des créances douteuses

Actif	2009	Dotations	Reprises	Autres variations	2010
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	8			0	8
Dépréciations sur créances sur la clientèle	428	110	(104)	(20)	414
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	226	129	(92)	87	350
Dépréciations sur autres actifs	57		(56)		1
<b>TOTAL</b>	<b>719</b>	<b>239</b>	<b>(252)</b>	<b>67</b>	<b>773</b>

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 831 millions d'euros au lieu de 1 033 millions d'euros au 31 décembre 2009. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 414 millions d'euros, soit 49,8 % contre 41,4 % précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 1,99 % contre 2 % en 2009.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

## Note 5 - Obligations et autres titres à revenu fixe

	2010				2009			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus - Cotés	11 821	1 120	3 679	16 620	12 281	1 078	6 407	19 766
Titres détenus - Non cotés		541	83	624		497	205	702
Titres prêtés								
Créances rattachées	7	5	14	26	4	8	20	31
Créances douteuses <sup>(1)</sup>		122	1 265	1 387		3	1 241	1 244
<b>Montant brut</b>	<b>11 828</b>	<b>1 788</b>	<b>5 041</b>	<b>18 657</b>	<b>12 285</b>	<b>1 585</b>	<b>7 873</b>	<b>21 743</b>
Dépréciation		(28)		(28)		(49)		(49)
Provisions		(4)	(346)	(350)		(2)	(280)	(282)
<b>Montant net</b>	<b>11 828</b>	<b>1 756</b>	<b>4 695</b>	<b>18 279</b>	<b>12 285</b>	<b>1 534</b>	<b>7 593</b>	<b>21 412</b>
Plus-values latentes								
<i>Dont obligations subordonnées</i>		58	17	75			27	27
<i>Dont titres émis par des organismes publics</i>				884				771

(1) Les créances douteuses comprennent 122 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 3 millions d'euros.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de (27) millions d'euros et de (55) millions d'euros.

La diminution des titres d'investissement entre 2009 et 2010 correspond à des remboursements intervenus en 2010 ainsi qu'à des cessions de titres ayant dégagé un résultat net de (27,8) millions d'euros.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés ; ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux *brokers* ; ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

### Note 5 bis - Obligations et autres titres à revenu fixe - Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ». Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Actif reclassés de :	Valeur comptable au jour du transfert	Valeur comptable au bilan en date d'arrêté	Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins-value latentes
Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443	8 866	9 468	602
Titres de transaction vers titres de placement	349	36	35	(1)
Titres de placement vers titres d'investissement	421	268	252	(16)
<b>TOTAL</b>	<b>19 213</b>	<b>9 170</b>	<b>9 755</b>	<b>585</b>

### Note 6 - Actions et autres titres à revenu variable

	2010				2009			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés	1 161	8		1 169	2 217	2		2 219
Titres détenus non cotés		67		67		69		69
Titres prêtés								
Créances rattachées								
<b>Montant brut</b>	<b>1 161</b>	<b>75</b>		<b>1 236</b>	<b>2 217</b>	<b>71</b>		<b>2 288</b>
Dépréciations sur titres		(3)		(3)		(3)		(3)
<b>TOTAL</b>	<b>1 161</b>	<b>72</b>		<b>1 233</b>	<b>2 217</b>	<b>68</b>		<b>2 285</b>
Plus-values latentes		6		6		5		5

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2010.



## Note 7 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	2009	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2010
<b>Autres titres détenus à long terme</b>						
- Cotés	3					3
- Non cotés	89		(3)			86
<b>Titres de participation</b>						
- Cotés	89					89
- Non cotés	4	2	(1)		(0)	5
<b>Sous-total</b>	<b>185</b>	<b>2</b>	<b>(4)</b>		<b>(0)</b>	<b>183</b>
Écarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						0
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
<b>Montant brut</b>	<b>185</b>	<b>2</b>	<b>(4)</b>		<b>(0)</b>	<b>183</b>
<b>Dépréciations</b>						
- Titres cotés						
- Titres non cotés	(8)		3			(5)
<b>Sous-total</b>	<b>(8)</b>		<b>3</b>			<b>(5)</b>
<b>Montant net</b>	<b>177</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>		<b>(0)</b>	<b>178</b>

Le CIC participe en tant qu'associé indéfiniment responsable à plusieurs sociétés civiles immobilières, sociétés en nom collectif et groupements d'intérêt économique notamment dans le cadre de la gestion de l'épargne salariale, du financement d'actifs, du développement de projets communautaires au sein du groupe et d'opérations dans le secteur de l'immobilier.

## Note 8 - Parts dans les entreprises liées

	2009	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2010
Valeur brute	3 208	731	(671)		0	3 268
Écarts de conversion						
Titres prêtés	0					
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	1					1
Dépréciations	(21)	(4)	1		0	(24)
<b>Montant net</b>	<b>3 188</b>	<b>727</b>	<b>(670)</b>		<b>0</b>	<b>3 245</b>
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	2 101					1 841
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées						
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	3 208					3 268

Opérations avec les entreprises liées	2010		2009	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
<b>Actif</b>				
Créances sur établissements de crédit	37 656	1 278	31 478	1 295
Créances sur la clientèle	672		651	
Obligations et autres titres à revenu fixe	36		50	
<b>Passif</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	27 553		20 073	
Comptes créditeurs de la clientèle	220		167	
Dettes représentées par un titre	3		3	
<b>Hors bilan</b>				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit <sup>(1)</sup>	270		270	
Clientèle	5 679		6 519	

(1) Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

#### Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

### Note 9 - Immobilisations incorporelles

	2009	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2010
<b>Valeur brute</b>					
Fonds commerciaux	92	2			94
Frais d'établissement	1				1
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	49	4	(2)	1	52
<b>Montant brut</b>	<b>142</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>147</b>
<b>Amortissements</b>					
Fonds commerciaux	(39)	(6)			(45)
Frais d'établissement	(1)				(1)
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	(6)				(6)
<b>Montant des amortissements</b>	<b>(46)</b>	<b>(6)</b>			<b>(52)</b>
<b>Montant net</b>	<b>96</b>		<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>95</b>

## Note 10 - Immobilisations corporelles

	2009	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2010
<b>Valeur brute</b>					
Terrains d'exploitation	193	2	(0)		195
Terrains hors exploitation	0				0
Constructions d'exploitation	630	19	(5)	1	645
Constructions hors exploitation	1			0	1
Autres immobilisations corporelles	147	6	(4)	2	151
<b>Montant brut</b>	<b>971</b>	<b>27</b>	<b>(9)</b>	<b>3</b>	<b>992</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	(299)	(30)	3		(326)
Constructions hors exploitation	(0)	(0)		(0)	(0)
Autres immobilisations corporelles	(119)	(7)	4	(1)	(123)
<b>Montant des amortissements</b>	<b>(418)</b>	<b>(37)</b>	<b>7</b>	<b>(1)</b>	<b>(449)</b>
<b>Montant net</b>	<b>553</b>				<b>543</b>

## Note 11 - Actions propres

	2010	2009
Nombre de titres détenus	229 741	229 741
Part dans le capital	0,60 %	0,65 %
Valeur comptable	9	9
Valeur de marché	31	28

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif du CIAL réalisé en 2006.

## Note 12 - Autres actifs et passifs

	2010		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	361	365	734	574
Comptes de règlement d'opérations sur titres	4		3	
Dettes représentatives des titres empruntés		2 620		4 498
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	8 706	952	7 940	677
Créances douteuses	1		64	
Dettes rattachées	4	0	3	0
Dépréciations	(1)		(58)	
<b>TOTAL</b>	<b>9 075</b>	<b>3 937</b>	<b>8 686</b>	<b>5 749</b>

## Note 13 - Comptes de régularisation

	2010		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	113	167	186	257
Comptes d'ajustements devises et hors bilan	3 448	3 845	3 860	3 837
Autres comptes de régularisation	951	5 124	991	4 826
<b>TOTAL</b>	<b>4 512</b>	<b>9 136</b>	<b>5 037</b>	<b>8 920</b>

## Note 14 - Dettes envers les établissements de crédit

	2010		2009	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	15 610		12 667	
Comptes à terme		24 627		24 652
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée	75	24 302	43	26 824
Dettes rattachées		104		167
<b>TOTAL</b>	<b>15 685</b>	<b>49 033</b>	<b>12 710</b>	<b>51 643</b>
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		<b>64 718</b>		<b>64 353</b>

## Note 15 - Comptes créditeurs de la clientèle

	2010		2009	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes d'épargne à régime spécial	4 474	1 139	4 065	1 091
Dettes rattachées		1		1
<b>TOTAL - COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL</b>	<b>4 474</b>	<b>1 140</b>	<b>4 065</b>	<b>1 092</b>
Autres dettes	7 921	8 980	5 803	5 423
Titres donnés en pension livrée		1 503		8 518
Dettes rattachées		47		40
<b>TOTAL - AUTRES DETTES</b>	<b>7 921</b>	<b>10 530</b>	<b>5 803</b>	<b>13 981</b>
<b>TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME</b>		<b>24 065</b>		<b>24 941</b>

## Note 16 - Dettes représentées par un titre

	2010	2009
Bons de caisse	7	2
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	27 300	28 579
Emprunts obligataires	973	937
Autres dettes représentées par un titre	2	2
Dettes rattachées	45	54
<b>TOTAL</b>	<b>28 327</b>	<b>29 574</b>

## Note 17 - Provisions

	2009	Dotations	Reprises	Autres variations	2010
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>					
Sur engagements par signature	27	13	(10)		30
Sur engagements de hors bilan				0	0
Sur risques pays					
Provisions générales pour risques de crédit	291	1	(44)	6	254
Autres provisions pour risques de contrepartie	21		(21)		
<b>Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme</b>	2	5	(1)		6
<b>Provisions sur filiales et participations</b>		15			15
<b>Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie</b>					
Provisions pour charges de retraite <sup>(1)</sup>	30	1	(5)		26
Provisions pour épargne logement	10		(2)	1	9
Autres provisions <sup>(2)</sup>	463	265	(37)	2	693
<b>TOTAL</b>	<b>844</b>	<b>300</b>	<b>(120)</b>	<b>9</b>	<b>1 033</b>

(1) Parmi les provisions pour charges de retraites figure la provision pour indemnités de fin de carrière. Celle-ci est égale à la différence entre l'engagement et le montant assuré auprès des ACM, entreprise d'assurance du groupe CM5-CIC. Au cours de l'exercice, un accord sur le statut unique du groupe a été mis en place et a eu pour effet de modifier le calcul des indemnités de fin de carrière. L'impact pour le CIC de cet accord est une augmentation de l'engagement de 19 millions d'euros. S'agissant d'un coût des services passés, il est étalé sur la durée de vie résiduelle estimée des salariés. Par ailleurs, afin d'harmoniser les paramètres de calcul avec ceux du groupe CM5-CIC, le taux d'actualisation de référence est désormais le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice i-Boxx, alors qu'en 2009, ce taux était déterminé par référence au taux long terme de marché d'établissements de crédit de première catégorie. Au 31/12/2010, ce taux s'élève à 4 % contre 5 % au 31/12/2009.

(2) Au 31 décembre 2010, le stock de provisions comprend 274 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

## Note 17 bis - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	2010		2009	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans d'épargne logement	950	6	902	7
Comptes d'épargne logement	81	2	84	2
Prêts d'épargne logement	18	1	21	1

## Note 18 - Dettes subordonnées

	2009	Émissions	Remboursements	Autres variations	2010
Dettes subordonnées	1 241		(52)	19	1 208
Emprunts participatifs	137				137
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 107				2 107
Dettes rattachées	20			(3)	17
<b>TOTAL</b>	<b>3 505</b>		<b>(52)</b>	<b>16</b>	<b>3 469</b>

Les autres variations concernant les dettes subordonnées sont dues à la variation de change sur la dette de 350 millions de USD.

## Principales dettes subordonnées

Émetteurs	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
TSR	19.07.01	300 M€	300 M€	a	19.07.2013
TSR	30.09.03	350 M\$	350 M\$	b	30.09.2015
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	137 M€	c	d
TSDI	30.06.06	400 M€	400 M€	e	
TSDI	30.06.06	1 100 M€	1 100 M€	f	
TSDI	30.12.08	500 M€	500 M€	g	

a) Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 – Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

f) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

g) Taux variable Euribor 3 mois + 655 points de base.

(e), (f) et (g) souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.

## Note 19 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Écarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
<b>Solde au 01.01.2009</b>	<b>586</b>	<b>960</b>	<b>664</b>	<b>44</b>	<b>29</b>	<b>1 606</b>	<b>(73)</b>	<b>3 816</b>	<b>379</b>
Résultat de l'exercice							1 081	1 081	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1			(74)	73	0	
Distribution de dividendes						(36)		(36)	
Augmentation de capital	4	23						27	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					9	(1)		8	
<b>Solde au 31.12.2009</b>	<b>590</b>	<b>983</b>	<b>665</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>1 495</b>	<b>1 081</b>	<b>4 896</b>	<b>379</b>
<b>Solde au 01.01.2010</b>	<b>590</b>	<b>983</b>	<b>665</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>1 495</b>	<b>1 081</b>	<b>4 896</b>	<b>379</b>
Résultat de l'exercice							538	538	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1			1 080	(1 081)	0	
Distribution de dividendes						(160)		(160)	
Augmentation de capital	18	105						123	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					2	(13)		(11)	
<b>Solde au 31.12.2010</b>	<b>608</b>	<b>1 088</b>	<b>666</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>2 402</b>	<b>538</b>	<b>5 386</b>	<b>379</b>

(1) Le poste « réserves » comprend au 31/12/2010 : 59 millions d'euros de réserve légale, 287 millions d'euros de réserves spéciales des plus-values à long terme, 195 millions d'euros de réserves libres, 124 millions d'euros de réserves statutaires et 1 million d'euros de réserve spéciale art. 238 bis.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2010 de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 537 729 649,01 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 2 940,2 millions d'euros provenant du résultat pour 537,7 millions d'euros et du report à nouveau pour 2 402,5 millions d'euros de la manière suivante :

Dividendes au titre de l'exercice 2010	334,6
Affectation à la réserve légale	1,8
Dotations au report à nouveau	2 603,8
<b>TOTAL DISTRIBUABLE</b>	<b>2 940,2</b>

## Note 20 - Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
<b>Actifs</b>							
Créances sur les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	42 025	7 705	1 127	189	944	47	52 037
Créances sur la clientèle <sup>(2)</sup>	8 044	2 618	8 005	15 580	11	102	34 360
Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(3)</sup>	583	420	2 428	1 843		19	5 293
<b>Passifs</b>							
Dettes envers les établissements de crédit	42 213	18 479	3 513	409		104	64 718
Comptes créditeurs de la clientèle	17 948	2 108	3 820	142		48	24 066
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	2	5					7
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	20 331	6 278	432	260		37	27 338
- Emprunts obligataires	25	517	385	45		8	981
- Autres			2				2

(1) À l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

## Note 21 - Contrevaleur en euros des actifs et passifs en devises

La contrevaleur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2010 de 40 896 et de 51 452.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

## Note 22 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du groupe CMS-CIC (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2010, leur montant s'élève à 6 623 millions d'euros.

La banque se refinance auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat par l'émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 565 millions d'euros au 31 décembre. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre atteignent à la même date 690 millions.



## Note 23 - Engagements sur instruments financiers à terme

**Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)**

	2010			2009		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
<b>Opérations fermes</b>						
<i>Marchés organisés</i>						
- Contrats de taux		5 635	5 635		5 195	5 195
- Contrats de change		10	10		20	20
- Autres opérations		460	460		1 899	1 899
<i>Marchés de gré à gré</i>						
- Accords de taux futurs		3 809	3 809		4 648	4 648
- Swaps de taux	43 905	273 141	317 046	62 822	258 010	320 832
- Swaps financiers	21	55 822	55 843	22	53 474	53 496
- Autres opérations	14	49	63	2	89	91
- Swaps - Autres		696	696		1 969	1 969
<b>Opérations conditionnelles</b>						
<i>Marchés organisés</i>						
- Options de taux						
• Achetées		4 591	4 591		2 725	2 725
• Vendues		5 912	5 912		2 874	2 874
- Options de change						
• Achetées						
• Vendues						
- Actions et autres options						
• Achetées		89	89		6 461	6 461
• Vendues		121	121		6 049	6 049
<i>Marchés de gré à gré</i>						
- Contrats de taux plafonds et plachers						
• Achetées	535	18 345	18 880	944	26 579	27 523
• Vendues	1 605	18 159	19 764	1 478	26 352	27 830
- Options de taux, change, actions et autres						
• Achetées		8 476	8 476		7 836	7 836
• Vendues		8 366	8 366		7 859	7 859
<b>TOTAL</b>	<b>46 080</b>	<b>403 681</b>	<b>449 761</b>	<b>65 268</b>	<b>412 039</b>	<b>477 307</b>

## Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

2010	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global taux d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>					
Achats				2 791	2 791
Ventes				1 018	1 018
Contrats d'échange	10 525	42 310	1 596	262 615	317 046
<b>Opérations conditionnelles</b>					
Achats	172	535		18 173	18 880
Ventes	153	1 604	1	18 005	19 763
<b>2009</b>					
<b>Opérations fermes</b>					
Achats				445	445
Ventes				4 203	4 203
Contrats d'échange	8 726	61 503	1 319	249 284	320 832
<b>Opérations conditionnelles</b>					
Achats	77	944		26 502	27 523
Ventes	76	1 477	1	26 277	27 831

Pas de transfert au cours de l'année 2010.



## Note 24 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	2010			
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Instruments de taux</b>				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats	7 223	40		7 263
- Ventes	8 414	462		8 876
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats	9 060	10 005	2 605	21 670
- Ventes	7 107	10 361	3 313	20 781
- Swaps de taux	131 535	118 563	66 949	317 047
<b>Instruments de change</b>				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats	5			5
- Ventes	5			5
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats	6 621	1 307	2	7 930
- Ventes	6 598	1 308	2	7 908
- Swaps financiers	16 278	31 712	7 899	55 889
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats	137			137
- Ventes	534			534
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats	458	124		582
- Ventes	438	71		509
- Swaps	390	306		696
<b>TOTAL</b>	<b>194 803</b>	<b>174 259</b>	<b>80 770</b>	<b>449 832</b>

## Note 25 - Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

**Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels**

<b>Risques de crédit sur instruments financiers à terme</b>	2010	2009
<b>Exposition brute</b>		
Risques sur les établissements de crédit	4 480	4 539
Risques sur les entreprises	1 436	1 294
<b>TOTAL</b>	<b>5 916</b>	<b>5 833</b>

<b>Juste valeur des instruments financiers à terme</b>	2010		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	3 829	5 637	4 267	6 330

## Note 26 - Autres engagements hors bilan

	2010	2009
<b>Opérations en devises</b>		
Monnaies à recevoir	3 827	2 957
Monnaies à livrer	3 978	2 868
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>		
<b>Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés</b>		
Opérations de change à terme		
- De couverture	47 839	60 868
- Autres opérations	88 146	59 829
Swaps de change financiers		
- Position ouverte isolée		
- Micro couverture	21	22
- Risque global de taux		
- Gestion spécialisée	55 822	53 474
<b>Engagements de crédit-bail</b>		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier		

## Note 27 - Produits et charges sur intérêts

	2010		2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	1 887	(2 124)	1 998	(2 344)
Clientèle	1 068	(227)	1 235	(256)
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	483	(257)	566	(492)
Autres	324	(316)	229	(250)
<b>TOTAL</b>	<b>3 762</b>	<b>(2 924)</b>	<b>4 028</b>	<b>(3 342)</b>
<i>Dont charges sur dettes subordonnées</i>		<i>(76)</i>		<i>(103)</i>

## Note 28 - Revenus des titres à revenu variable

	2010	2009
Titres de placement		6
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	13	15
Parts dans les entreprises liées	243	473
Revenus des parts de S.C.I.		
<b>TOTAL</b>	<b>256</b>	<b>495</b>

## Note 29 - Commissions

	2010		2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	1	(2)	1	(2)
Opérations avec la clientèle	152	(1)	150	(1)
Opérations sur titres		(4)	0	(4)
Opérations de change	1	(2)	4	(2)
Opérations de hors bilan				
- Engagements sur titres	1		1	(0)
- Engagements financiers à terme		(18)	2	(8)
- Engagements de financement et de garantie	3	(1)	2	(1)
Prestations de services financiers	238	(13)	222	(9)
Commissions sur moyens de paiement		(86)		(79)
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	3	(8)	4	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>399</b>	<b>(135)</b>	<b>386</b>	<b>(107)</b>

## Note 30 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	2010	2009
Sur titres de transaction	(276)	1 694
Sur opérations de change	29	34
Sur instruments financiers à terme		
- De taux d'intérêt	(272)	(909)
- De cours de change	9	3
- Sur autres instruments financiers y compris actions	721	16
<b>Sous-total</b>	<b>211</b>	<b>839</b>
Dotations pour dépréciation des instruments financiers	(4)	(0)
Reprises sur dépréciation des instruments financiers	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>	<b>843</b>

## Note 31 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	2010	2009
<b>Opérations sur titres de placement</b>		
Plus-values de cession	14	112
Moins-values de cession	(44)	(10)
Dotations pour dépréciation		(26)
Reprises sur dépréciation	17	19
<b>Opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations pour dépréciation		
Reprises sur dépréciation		
<b>TOTAL</b>	<b>(13)</b>	<b>95</b>



### Note 32 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	2010		2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1		1	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions	16	(138)	18	(46)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	3	(91)	1	(65)
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>(229)</b>	<b>20</b>	<b>(111)</b>

### Note 33 - Charges de personnel

	2010	2009
Salaires et traitements	(217)	(211)
Charges sociales	(92)	(96)
Charges de retraite	(10)	6
Intéressement et participation des salariés	(19)	(26)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(28)	(21)
Dotation nette aux provisions pour retraite	4	7
Autres dotations nettes aux provisions	3	(17)
<b>TOTAL</b>	<b>(359)</b>	<b>(358)</b>

## Note 34 - Coût du risque

	2010	2009
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	(238)	(414)
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	250	123
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(174)	(66)
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(42)	(40)
Récupérations sur créances amorties	2	1
<b>Solde des créances</b>	<b>(202)</b>	<b>(396)</b>
Dotations aux provisions	(14)	(41)
Reprises de provisions	75	38
<b>Solde des risques</b>	<b>61</b>	<b>(3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(141)</b>	<b>(399)</b>

## Note 35 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	2010				Total	2009 Total
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et ATRF	Participation et ATDLT	Parts dans les entreprises liées		
<b>Sur immobilisations financières</b>						
Plus-values de cessions	54	148	2	31	235	47
Moins-values de cessions	(110)	(119)	(4)		(233)	(107)
Dotations pour dépréciation			(15)	(4)	(19)	(4)
Reprises sur dépréciation			3	1	4	15
<b>Sous-total</b>	<b>(56)</b>	<b>29</b>	<b>(14)</b>	<b>28</b>	<b>(13)</b>	<b>(49)</b>
<b>Sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>						
Plus-values de cessions					1	
Moins-values de cessions					(1)	
<b>Sous-total</b>						
<b>TOTAL</b>					<b>(13)</b>	<b>(49)</b>

## Note 36 - Résultat exceptionnel

	2010	2009
Mali de fusion		
Provision		
<b>TOTAL</b>		

## Note 37 - Impôts sur les bénéfices

	2010	2009
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	6	5
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale	(35)	(136)
<b>TOTAL</b>	<b>(29)</b>	<b>(131)</b>
Sur activités courantes		
Sur éléments exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		

Le CIC, les banques régionales et certaines filiales détenues à plus de 95 % constituent un groupe d'intégration fiscale.

## Note 38 - Ventilation du compte de résultat par zone géographique

	France	U.S.A.	Grande-Bretagne	Singapour	Total
PNB	956	295	52	41	1 344
Frais généraux	(553)	(33)	(7)	(27)	(620)
RBE	403	262	45	14	724
Coût du risque	46	(173)	(13)	(1)	(141)
Résultat d'exploitation	449	89	32	13	583
Gains et pertes sur actifs immobilisés	(13)				(13)
Résultat courant	436	89	32	13	570
Résultat exceptionnel					
Impôts	(19)	(3)	(7)		(29)
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	(3)				(3)
<b>Résultat net</b>	<b>414</b>	<b>86</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>538</b>

## Note 38 bis - Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité

	Réseau	Gestion privée	Banque de financement	Ingénierie financière	Structure et holding	Total
PNB	552	14	802		(24)	1 344
Frais généraux	(365)	(16)	(180)		(59)	(620)
RBE	187	(2)	622		(83)	724
Coût du risque	(22)		(173)		54	(141)
Résultat d'exploitation	165	(2)	449		(29)	583
Gains et pertes sur actifs immobilisés			(28)		15	(13)
Résultat courant	165	(2)	421		(14)	570
Résultat exceptionnel						
Impôts			(5)		(24)	(29)
Dotations/Reprises aux provisions réglementées					(3)	(3)
<b>Résultat net</b>	<b>165</b>	<b>(2)</b>	<b>416</b>		<b>(41)</b>	<b>538</b>

## Note 39 - Effectifs moyens

	2010	2009
Techniciens de la banque	1 998	2 185
Cadres	1 827	1 905
<b>TOTAL</b>	<b>3 825</b>	<b>4 090</b>

## Note 40 - Rémunérations versées aux membres du directoire et du conseil de surveillance

	2010	2009
Montant global des rémunérations versées	(1)	(1)
Montant global des jetons de présence		

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de surveillance.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du directoire et du conseil de surveillance.

### Note 41 - Résultat par action

Au 31 décembre 2010, le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Ainsi, au titre de l'exercice 2010, le résultat par action s'élève à 14,23 euros contre 29,45 euros pour 2009.

### Note 42 - Droits individuels à la formation

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L.933-1 à L.933-6 du Code du travail sont de 387 527 heures.



## Informations relatives aux filiales et participations

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2010
<b>Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du CIC</b>		
<b>A / FILIALES</b> (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)		
<b>A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		
<b>CIC Ouest</b> - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - SIREN 855 801 072	83 780 000	318 595 000
<b>CIC Nord Ouest</b> - 33, avenue Le Corbusier, 59800 Lille - SIREN 455 502 096	230 000 000	172 936 000
<b>CIC Est</b> - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - SIREN 754 800 712	225 000 000	148 181 000
<b>CIC Banque Transatlantique</b> - 26, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - SIREN 302 695 937	22 129 350	62 910 000
<b>CIC Sud Ouest</b> - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - SIREN 456 204 809	155 300 000	49 621 000
<b>CIC Lyonnaise de Banque</b> - 8, rue de la République, 69001 Lyon - SIREN 954 507 976	260 840 262	353 692 000
<b>CM-CIC Epargne Salariale</b> - 12, rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 692 020 878	13 524 000	3 023 000
<b>CM-CIC Bail</b> - 12, rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 642 017 834	26 187 800	127 096 000
<b>CM-CIC Lease</b> - 48, rue des Petits Champs, 75002 Paris - SIREN 332 778 224	64 399 232	41 808 687
<b>CM-CIC Securities</b> - 6, avenue de Provence, 75009 Paris - SIREN 467 501 359	19 704 678	12 495 000
<b>A.2 AUTRES</b>		
<b>CM-CIC Gestion</b> - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - SIREN 319 180 675	1 108 224	5 606 000
<b>CIC Finance<sup>(1)</sup></b> - 4 et 6, rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 562 118 299	115 016 688	186 646 333
<b>Institut de Participations de l'Ouest – IPO</b> - 32 avenue Camus, 44000 Nantes - SIREN 319 658 530	111 837 990	190 694 121
<b>Adepi</b> - 6, rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 331 618 074	244 192 608	410 360 712
<b>CIC Participations</b> - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 349 744 193	8 375 000	25 963 022
<b>CIC Associés</b> - 4, rue Gaillon, 75002 PARIS - SIREN 331 719 708	15 576 000	1 526 904
<b>CIC Migrations</b> - 6, rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 395 064 769	37 800	422 106
<b>B / PARTICIPATIONS</b> (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)		
<b>Groupe Sofemo</b> - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - SIREN 339 943 680	11 050 000	25 767 000
<b>Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>		
<b>FILIALES</b>		
filiales françaises		
filiales étrangères		
<b>PARTICIPATIONS</b>		
dans les sociétés françaises		
dans les sociétés étrangères		

(1) Dont la nouvelle dénomination sociale est CM-CIC Capital Finance depuis le 2 février 2011.

Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2010 par le CIC
	Brute	Nette					
100,00	366 582 523	366 582 523	0		461 856 000	51 729 000	21 678 039
100,00	313 939 359	313 939 359	0		537 730 000	178 281 000	45 137 471
100,00	231 131 287	231 131 287	0		652 076 000	248 887 000	64 687 408
100,00	94 663 861	94 663 861	0		62 699 000	16 943 000	14 841 276
100,00	220 670 272	220 670 272	100 000 000		271 226 000	31 605 000	8 832 674
100,00	341 810 017	341 810 017	0		664 442 000	202 669 000	64 368 515
99,94	31 957 273	31 957 273	0		34 279 060	1 020 000	563 152
99,22	250 288 011	250 288 011	0		2 218 962 000	- 59 966 000	0
27,88	22 309 854	21 218 514	0		397 001 454	8 855 430	2 255 378
100,00	38 690 049	38 690 049	0		55 304 000	654 000	2 345 735
99,99	6 665 810	6 665 810	0		23 775 947	174 000	415 548
99,97	498 721 700	498 721 700	0		8 453 044	34 643 060	639 231
64,47	218 870 058	218 870 058	0		47 458 988	27 586 762	0
100,00	474 936 885	474 936 885	0		23 043 075	22 245 875	0
100,00	40 267 900	40 267 900	0		22 189 394	15 806 764	0
100,00	19 787 882	17 107 640	0		94 595	- 39 706	0
100,00	10 619 034	481 090	0		155 333	79 739	0
33,30	7 820 000	7 820 000	0		65 419 000	14 308 000	823 400
	27 918 187	23 418 390					16 619 078
	36 874	36 874					0
			0				
	3 851 417	1 316 960					0
	1 331 625	1 331 625					6 864 762

## Activités et résultats financiers des filiales et participations

Banques régionales<sup>(1)</sup>

## CIC Nord Ouest

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 694	2 733
Total du bilan	17 835	16 767
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	581	470
Dépôts clientèle	10 897	8 788
Crédits clientèle	15 372	14 996
<b>Résultat net</b>	<b>178</b>	<b>45</b>

## CIC Est

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 489	3 718
Total du bilan	24 638	24 768
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	622	461
Dépôts clientèle	13 199	11 792
Crédits clientèle	20 357	19 045
<b>Résultat net</b>	<b>249</b>	<b>64</b>

## CIC Lyonnaise de Banque

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 732	3 891
Total du bilan	27 621	26 992
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	817	699
Dépôts clientèle	14 439	11 692
Crédits clientèle	21 943	21 006
<b>Résultat net</b>	<b>203</b>	<b>205</b>

**CIC Sud Ouest**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit ETP au 31/12	1 606	1 556
Total du bilan	8 866	7 836
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	236	220
Dépôts clientèle	4 582	3 439
Crédits clientèle	7 213	6 411
<b>Résultat net</b>	<b>32</b>	<b>9</b>

**CIC Ouest**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 656	2 725
Total du bilan	19 141	17 484
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	454	442
Dépôts clientèle	10 567	9 166
Crédits clientèle	16 404	15 648
<b>Résultat net</b>	<b>52</b>	<b>22</b>

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.  
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



## Filiales spécialisées - Banque de détail

## CM-CIC Epargne Salariale

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	114	119
Total du bilan	72	75
Capitaux propres	18	17
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	5 350	4 679
<b>Résultat net</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>

## CM-CIC Bail

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	171	113
Total du bilan	6 466	5 680
Capitaux propres	339	242
Encours totaux	5 613	4 657
<b>Résultat net</b>	<b>12,7</b>	<b>5,8</b>

CM-CIC Bail a absorbé SODELEM rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## CM-CIC Laviolette Financement

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	112	116
Total du bilan	233	203
Capitaux propres y compris FRBG	7	7
Factures achetées (production nette)	1 609	1 411
<b>Résultat net</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>



**CM-CIC Lease**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	52	53
Total du bilan	2 798	2 471
Capitaux propres	86	76
Encours totaux	2 712	2 380
<b>Résultat net</b>	<b>8,3</b>	<b>8,0</b>

**Factocic**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	214	218
Total du bilan	2 165	1 805
Capitaux propres y compris FRBG	148	139
Volume de créances achetées	12 565	10 190
<b>Résultat net</b>	<b>13,5</b>	<b>13,2</b>

**Filiale spécialisée - Banque de financement et de marché****CM-CIC Securities**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	245	250
Total du bilan	645	531
Actifs conservés (clientèle)	17 004	15 673
<b>Résultat net</b>	<b>(0,1)</b>	<b>2,3</b>

## Filiales spécialisées - Banque privée

CIC Banque Transatlantique<sup>(1)</sup>

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Consolidé IFRS</b>	<b>2009 Consolidé IFRS</b>
Effectif inscrit au 31/12	291	276
Total du bilan	2 067	1 817
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	115	112
Épargne gérée et conservée	10 461	8 833
Dépôts clientèle	1 587	1 292
Crédits clientèle	1 168	996
<b>Résultat net consolidé/part du groupe</b>	<b>18,7</b>	<b>14,1</b>

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.  
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

## Banque CIC Suisse

<i>Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses</i>	<b>2010 Social</b>	<b>2009 Social</b>
Effectif inscrit au 31/12	285	274
Total de bilan	3 807	3 448
Capitaux propres	201	201
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	4 793	4 855
<b>Résultat net</b>	<b>2,3</b>	<b>10,3</b>

## CIC Private Banking - Banque Pasche

<i>Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses</i>	<b>2010 Consolidé</b>	<b>2009 Consolidé</b>
Effectif inscrit au 31/12	145	155
Total de bilan	1 274	1 558
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	5 862	6 122
<b>Résultat net</b>	<b>-5,1</b>	<b>-1,9</b>

## Banque de Luxembourg

<i>Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social</b>	<b>2009 Social</b>
Effectif inscrit au 31/12	746	729
Total de bilan	18 048	17 891
Capitaux propres y compris FRBG*	647	615
Conservation	50 661	41 975
<b>Résultat net</b>	<b>64,9</b>	<b>62,9</b>

\* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

**Dubly-Douilhet SA**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	32	34
Total de bilan	51	58
Capitaux propres	9	9
Conservation	886	807
<b>Résultat net</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>

**Filiales spécialisées - Capital-développement****CIC Finance**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	29	35
Total de bilan	1 026	416
Capitaux propres	336	318
Valeur du portefeuille	1 447	755
<b>Résultat net</b>	<b>34,6</b>	<b>2,2</b>

*CIC Investissement Alsace a été tupée avec CIC Finance en 2010. Les chiffres 2009 ont été retraités.*

**CIC Banque de Vizille**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Consolidé* IFRS</b>	<b>2009 Consolidé* IFRS</b>
Effectif inscrit au 31/12	42	43
Total de bilan	713	731
Capitaux propres	696	687
Valeur du portefeuille	548	577
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>37,0</b>	<b>37,4</b>

*\* Banque de Vizille SA + Vizille Capital Innovation + Vizille Capital Finance + Sudinnova.*

**IPO**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Effectif inscrit au 31/12	17	15
Total de bilan	339	311
Capitaux propres	330	304
Valeur du portefeuille	358	350
<b>Résultat net</b>	<b>27,6</b>	<b>7,5</b>

**CIC Investissement**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	<b>2010 Social CNC</b>	<b>2009 Social CNC</b>
Total de bilan	462	447
Capitaux propres	444	424
Valeur du portefeuille	553	461
<b>Résultat net</b>	<b>19,5</b>	<b>-25,7</b>

*CIC Investissement Est et Nord ont fusionnées avec CIC Investissement rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.  
Les chiffres 2009 sont les sommes des chiffres du social des 3 entités.*



# Éléments juridiques >

- 174 Assemblée générale mixte  
du 19 mai 2011
- 197 Autres éléments du  
document de référence
- 202 Renseignements divers
- 204 Responsable du  
document de référence  
et responsables  
du contrôle des comptes

## Assemblée générale mixte du 19 mai 2011

### Rapport du directoire à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2011

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. Un rapport comportant les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance, a été mis à votre disposition ou vous a été fourni.

### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

#### 1 - Changement de méthode comptable intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2010

(première résolution)

Un changement de méthode comptable est intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2010, relatif à l'étalement des commissions reçues et versées sur les crédits, en fonction de l'amortissement et de la durée effective de ces crédits, selon l'avis 2009-05 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité et du règlement 2009-03 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable. L'impact de ce changement de méthode comptable à hauteur de 12 575 420,71 euros doit être comptabilisé directement en fonds propres.

Aussi, nous vous demandons de porter ce montant au débit du report à nouveau, qui deviendra créateur de 2 402 483 865,66 euros.

#### 2 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

(deuxième et troisième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le directoire lors de sa séance du 23 février 2011 font ressortir un bénéfice de 537 729 649,01 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat.

Les comptes consolidés du CIC font apparaître un résultat net global de 1 144 millions d'euros et un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 1 115 millions d'euros. Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et des différentes sociétés du groupe à sa constitution.

Vous avez pu prendre également connaissance des rapports du président du conseil de surveillance joints au rapport de gestion et relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, et des rapports des commissaires aux comptes.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

#### 3 - Affectation du résultat

(quatrième résolution)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 537 729 649,01 euros. Après reprise du report à nouveau créateur à hauteur de 2 402 483 865,66 euros, la somme à répartir par l'assemblée générale atteint donc 2 940 213 514,67 euros.

Il convient tout d'abord de compléter la réserve légale à concurrence de 1 776 355,20 euros pour la porter à 10 % du capital tel qu'il résulte de l'augmentation induite par le paiement du dividende 2009 en actions.

Le directoire vous propose de servir aux actionnaires un dividende qui corresponde à une proportion du résultat net consolidé de 30 % et ainsi de verser un dividende de 8,80 euros par action. Le solde serait porté en compte de report à nouveau.

Le directoire vous propose donc :

- de verser un dividende de 334 641 938,40 euros aux 38 027 493 actions « A » au titre de l'exercice 2010 ;
- d'inscrire le reliquat disponible, soit 2 603 795 221,07 euros, au compte de report à nouveau.

Ainsi, le dividende s'élèverait à 8,80 euros par action. Le coupon serait détaché le 24 mai 2011. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2007, un dividende de 172 088 054,40 euros a été distribué, soit 4,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2008, un dividende de 36 649 061 euros a été distribué, soit 1 euro par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2009, un dividende de 160 590 128,85 euros a été distribué, soit 4,35 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.



#### 4 - Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

(cinquième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-86 du Code de commerce, qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2010 après autorisation du conseil de surveillance.

#### 5 - Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

(sixième et septième résolutions)

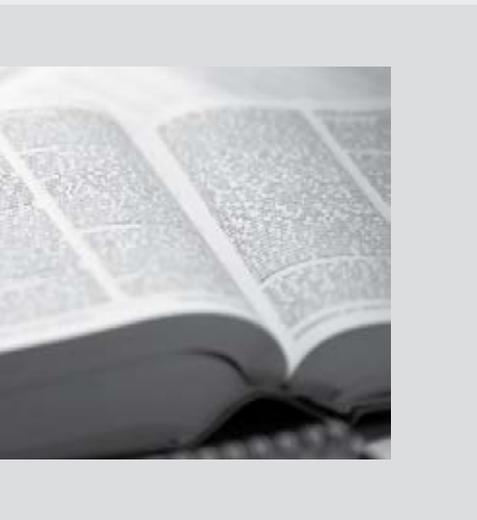
Le mandat de commissaire aux comptes titulaire, détenu par la société de commissariat aux comptes *Ernst & Young et Autres*, inscrite à la compagnie de Versailles et membre du réseau *Ernst & Young*, vient à expiration lors de l'assemblée générale du 19 mai 2011 qui statue sur les comptes de l'exercice 2010.

En application de l'article L.225-228 du Code de commerce, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 février 2010, a proposé que son mandat soit renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016, en raison de la connaissance du CIC acquise par ce cabinet et afin de maintenir une continuité de la ligne d'audit externe entre le Crédit Mutuel et le CIC.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant détenu par monsieur Pascal Macioce, vient également à expiration lors de l'assemblée générale du 19 mai 2011. Le conseil de surveillance a proposé de nommer en remplacement la société *Picarle & Associés* pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Consultée préalablement sur ces deux propositions, l'Autorité de contrôle prudentiel a émis un avis favorable transmis au CIC par lettre du 15 mars 2011.

En conséquence, le directoire soumet à votre approbation le renouvellement de la société *Ernst & Young et Autres* en qualité de commissaire aux comptes titulaire (*sixième résolution*) et la nomination de la société *Picarle & Associés* en qualité de commissaire aux comptes suppléant (*septième résolution*).



#### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

#### 6 - Changement de mode d'administration de la société et modification corrélative des statuts

(huitième et neuvième résolutions)

Lors de l'assemblée générale mixte du 17 juin 1998, qui avait suivi la privatisation du CIC et son acquisition par le Crédit Mutuel, il avait été décidé de modifier le mode d'administration de la société en la transformant d'une société anonyme classique à conseil d'administration, en société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Il vous est proposé de revenir au mode d'organisation classique des sociétés anonymes. Dans cette formule, la société est dirigée par un conseil d'administration, qui participe aux décisions de gestion aux côtés du directeur général.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le changement de mode d'administration (*huitième résolution*) et les nouveaux statuts tels qu'ils vous sont présentés, article par article, puis dans leur ensemble (*neuvième résolution*).

#### 7 - Délégations à consentir au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital

(dixième à seizième résolutions)

Par ses onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions, l'assemblée générale du 19 mai 2009 avait délégué au directoire les pouvoirs nécessaires pour réaliser des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, ou pour réaliser une OPE. Ces délégations avaient une durée de validité de 26 mois et viennent donc à expiration prochainement. Elles n'ont pas été utilisées. Néanmoins, comme il est d'usage pour la plupart des sociétés cotées et pour faciliter la réalisation éventuelle de telles opérations, il vous est proposé de les renouveler.

Le cadre juridique dans lequel de telles délégations peuvent s'inscrire est celui de l'article L.225-129 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, qui permet à l'assemblée générale extraordinaire de déléguer sa compétence en matière d'augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L.225-129-2 du même Code. C'est ce qu'il vous est proposé de faire en précisant que :

- le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes les augmentations de capital que le conseil d'administration déciderait est fixé à 150 millions d'euros en nominal, ou la contre-valeur de ce montant en autres monnaies ou unités monétaires ;
- en outre, si le conseil d'administration recourait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros ;
- la délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Sont également mis à votre disposition ou vous ont été fournis les rapports spéciaux des commissaires aux comptes requis en pareil cas.

Les délégations proposées sont au nombre de sept.

**a) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :**

- soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- avec faculté, le cas échéant, pour le conseil d'administration, de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, de répartir librement les titres non souscrits et d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

(dixième résolution)

**b) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres :**

- l'augmentation de capital peut se faire par émission d'actions nouvelles, augmentation de la valeur nominale des actions, ou par une combinaison des deux formules ;
- les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles, les actions correspondantes étant vendues.

En application de l'article L.225-130 du Code de commerce, le vote de cette résolution sera soumis aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

(onzième résolution)

**c) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription :**

soit dans le cadre d'une offre au public (douzième résolution), soit dans le cadre d'un placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier (treizième résolution) :

- par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- avec faculté donnée au conseil d'administration d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires ;
- la souscription pourra se faire soit en espèces, soit par compensation de créance, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce ;
- pour une offre au public, le prix d'émission ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée du cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, conformément à l'article 7 du décret n° 2005-112 du 10 février 2005, étant précisé que ce plancher s'applique également à la somme des prix du bon et de l'action en cas d'émission autonome de bons donnant accès au capital ;
- pour un placement privé, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à fixer le prix d'émission selon les modalités qu'elle détermine au vu d'un rapport du conseil d'administration et d'un rapport spécial du commissaire aux comptes, dans la limite de 10 % du capital social par an. Entre 10 % et 20 % du capital social par an, le prix d'émission des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, étant précisé que ce plancher s'applique également à la somme des prix du bon et de l'action en cas d'émission autonome de bons donnant accès au capital.

(douzième et treizième résolutions)

**d) Possibilité donnée au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires :**

- sur le fondement de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et des dispositions réglementaires prises pour son application ;
- dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale ;
- dans la limite de 15 % de son montant ;
- et à un prix identique.

(quatorzième résolution)

**e) Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature :**

- sur le fondement de l'article L.225-147 du Code de commerce ;
- sans droit préférentiel de souscription ;
- dans la limite de 10 % du capital social.

(quinzième résolution)

**f) Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés :**

En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, toute entreprise doit soumettre aux actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l'article L.443-5 du Code du travail lorsque l'assemblée générale délègue sa compétence sur le fondement de l'article L.225-129-2. À cet égard, il convient de préciser que, au 31 décembre 2010, le FCPE « ACTICIC » détenait 101 499 actions CIC représentant 0,27 % du capital. En y ajoutant les actions nominatives détenues directement par les salariés et anciens salariés du groupe, leur participation au capital du CIC s'élevait à environ 0,43 %.

C'est donc pour agir en conformité avec les dispositions précitées que cette résolution a été inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée. Il ne s'en déduit pas pour autant que le conseil d'administration ait l'intention de recourir à cette autorisation dans l'hypothèse où, en dépit de la recommandation contraire, elle serait adoptée.

Il est donc proposé, sur le fondement combiné d'une part des articles L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce relatifs aux compétences de l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital, et d'autre part des articles L.443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'épargne d'entreprise, de donner au conseil d'administration délégation en vue de procéder, au moment et dans les conditions où il le déciderait, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés.

Cette augmentation de capital serait réalisée dans les conditions requises par la législation applicable aux plans d'épargne d'entreprise, étant rappelé qu'en ce qui concerne le CIC, un tel plan d'épargne s'entend à l'échelle du groupe.

Cette autorisation entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription.

(seizième résolution)

## Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

### 8 - Nomination des membres du conseil d'administration

(dix-septième à vingt-cinquième résolution)

Les mandats des membres du conseil de surveillance viennent à échéance avec l'adoption des nouveaux statuts.

Il est proposé à l'assemblée générale de nommer les premiers membres du conseil d'administration pour une durée de deux, quatre ou six ans afin d'assurer le renouvellement par tiers du conseil. Ces mandats expireront respectivement à l'issue des assemblées générales ordinaires appelée à statuer sur les comptes des exercices 2012, 2014 et 2016. C'est l'objet des neuf résolutions suivantes : de la dix-septième à la vingt-cinquième.

### 9 - Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

(vingt-sixième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au directoire d'intervenir en Bourse sur les actions du CIC, et de conférer au conseil d'administration une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, par le titre IV du Livre II et le chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec CM-CIC Securities, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur ;
- les termes de ce contrat de liquidité sont conformes à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF ;
- les interventions seront effectuées par le prestataire de services d'investissement de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, ce prix serait fixé à 300 euros, niveau abaissé en fonction de l'évolution du cours de l'action CIC depuis un an ;
- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises ainsi demeure inchangé à 100 000, soit 0,27 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 30 millions d'euros ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient d'indiquer qu'au 31 décembre 2010 le groupement de liquidité constitué dans le cadre du contrat en vigueur détenait 12 483 actions « A » du CIC après en avoir acquis 37 242 et vendu 34 108 au cours de l'exercice 2010.

La vingt-septième résolution concerne les pouvoirs.

## Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2011

Le conseil de surveillance s'est réuni régulièrement conformément à la loi. Il a pu exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités sur la base des rapports d'activité que le directoire lui a présentés à chaque réunion.

Les principales caractéristiques de l'activité de votre société au cours de l'exercice 2010 ainsi que les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ses résultats figurent dans les documents comptables sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat, annexe, rapport de gestion) qui sont présentés par le directoire. Lors de sa réunion du 24 février 2011, le conseil de surveillance a examiné ces documents, vérifié les comptes qu'ils retracent, entendu les commissaires aux comptes et le rapport du comité d'audit des comptes du groupe, réuni le 21 février ; il n'a aucune observation complémentaire à formuler.

Le conseil de surveillance vous recommande d'approuver les résultats ainsi que les autres résolutions qui vous sont soumises, conformément aux préconisations qui figurent dans le rapport du directoire<sup>(1)</sup>.

Le conseil de surveillance exprime ses remerciements au directoire ainsi qu'à l'ensemble du personnel de votre société pour le travail accompli et les résultats obtenus. Il souligne le niveau des résultats de l'exercice 2010, qui traduit, au-delà d'une certaine amélioration de la conjoncture, les résultats d'une politique constante de recherche de la satisfaction des besoins de ses clients en leur proposant une gamme de produits et services adaptée et à des tarifs compétitifs, tout en rationalisant les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Cette politique est confortée par l'appréciation des clients du CIC et de sa maison mère, le Crédit Mutuel, en matière de relation clientèle, ainsi que par les agences de notation qui soulignent la qualité du profil de risque du groupe, sa capitalisation solide autant que son dynamisme, illustré par ses récentes acquisitions à l'international.

Le conseil de surveillance

(1) Le conseil de surveillance, bien qu'informé du projet de modification du mode d'administration de la société, a adopté son rapport sur la base d'un projet de rapport du directoire et d'un projet de résolutions ne comportant pas les résolutions relatives au changement de mode d'administration de la société introduites postérieurement par le directoire. Les modifications apportées aux documents examinés par le conseil de surveillance sont le rajout des points 6 et 8 du rapport du directoire et des résolutions n° 8 (changement du mode d'administration), n° 9 (adoption des nouveaux statuts) et n° 17 à 25 (nomination des administrateurs). De plus, dans les résolutions n° 10 à 16, le terme *directoire* a été remplacé par le terme *conseil d'administration*. La recommandation du conseil de surveillance ne vise donc pas les résolutions nouvelles.

## Rapport du président du conseil de surveillance à l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2011 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

(article L.225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 sur la sécurité financière)

Le fonctionnement du conseil de surveillance est régi par l'article 11 des statuts. Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

### 1 - Composition et présidence

#### a) Cadre statutaire

La composition du conseil de surveillance est régie par l'article 12 des statuts.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres au moins et de 18 membres au plus nommés par l'assemblée générale, et de représentants des salariés.

Trois membres du conseil de surveillance sont élus par les salariés et un membre est désigné par l'assemblée générale parmi les salariés actionnaires ou les salariés membres du conseil de surveillance d'un FCPE détenant des actions du CIC (article 12 des statuts, § I B).

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est de 5 ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du cinquième anniversaire de leur élection.

#### b) Principes directeurs

Outre la loi et les statuts, dans la détermination de la composition du conseil de surveillance, il est fait application de deux principes directeurs.

S'agissant des membres dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :

- d'une part la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 91,96 % (directement et indirectement) ;
- d'autre part, le conseil de surveillance est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations

du Crédit Mutuel qui siègent au conseil de surveillance sont au nombre de 10 sur un total de 18 membres nommés par l'assemblée générale. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les dix fédérations concernées, cinq ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les cinq fédérations associées au sein du CM5. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et la Banca Popolare di Milano, partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de la Banca Popolare di Milano a été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, a été nommé administrateur de la Banca Popolare di Milano.

#### c) Changements intervenus au cours de l'exercice 2010

Madame Nathalie Jolivet a remplacé monsieur Yannick Ardaine démissionnaire, en tant que membre élu par les salariés et ce pour la durée du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 30 octobre 2013.

#### d) Présidence

Lors de sa réunion qui a suivi l'assemblée générale du 22 mai 2008 au cours de laquelle les mandats de ses membres ont été renouvelés, le conseil de surveillance a nommé :

- monsieur Etienne Pfilimlin, en qualité de président du conseil de surveillance ;
- monsieur Gérard Cormorèche, en qualité de vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations ont été faites pour la durée du mandat des intéressés.



## 2 - Comités internes

### a) Comité des rémunérations

Le conseil de surveillance a constitué en son sein un comité spécialisé de cinq membres, dont l'objet et la composition ont été revus lors de la séance du conseil du 10 décembre 2009, pour tenir compte de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne.

Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération des membres du directoire, et de lui faire toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer les délibérations du conseil relatives aux principes de la politique de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques du CIC, de formuler un avis sur les propositions du directoire en la matière et sur leur mise en œuvre, et de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

Lors de sa séance du 10 décembre 2009, le conseil de surveillance a nommé ou renouvelé messieurs :

- Etienne Pflimlin ;
- André Meyer ;
- Paul Schwartz ;
- Gérard Bontoux ;
- Albert Peccoux.

### b) Comité d'audit groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent du règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau du groupe CMS-CIC en juin 2009.

Son rôle s'exerce dans deux domaines.

Dans le domaine du contrôle interne, le CACG :

- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats et travaux des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- est chargé d'apprécier l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- propose, le cas échéant, aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à la vue des constats dont il a pris connaissance.

Dans le domaine du reporting financier, le CACG :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;

- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Pour le représenter dans cette instance, le conseil de surveillance a, lors de sa séance du 22 mai 2008, désigné ses représentants, à savoir messieurs :

- Pierre Filliger ;
- Daniel Leroyer.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2010, le conseil de surveillance a désigné un nouveau représentant en remplacement de monsieur Daniel Leroyer, à savoir monsieur :

- Jean-Louis Girodot.

Il leur appartient de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

### c) Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du groupe CMS-CIC. Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Pour le représenter dans cette instance, lors de sa réunion du 22 mai 2008, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de ses représentants, à savoir messieurs :

- Gérard Bontoux ;
- François Duret.

Il leur appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

## 3 - Réunions du conseil

Le conseil de surveillance se réunit une fois par trimestre, conformément à la loi, selon un calendrier préétabli qui lui permet, notamment, après avoir entendu le rapport d'activité du directoire, de focaliser ses délibérations sur un ou plusieurs thèmes programmés d'avance :

- deux réunions sont consacrées à l'examen des comptes du CIC : les comptes annuels en février, les comptes semestriels en juillet ; les commissaires aux comptes assistent à ces deux réunions afin d'exposer au conseil les diligences d'audit qu'ils ont effectuées et, le cas échéant, les questions que l'arrêté des comptes a soulevées ;
- une réunion est consacrée au budget et aux prévisions à moyen terme, en décembre ;

- le responsable du contrôle périodique du groupe présente au conseil son rapport annuel sur le contrôle interne, sur la mesure et la surveillance des risques, et sur l'application des règles de déontologie, tant pour le CIC au titre de ses propres activités que pour le groupe, lors de la réunion du mois de mai ; un rapport intermédiaire est fait lors de la réunion de décembre.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil.

Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au cours de l'année 2010, le taux de présence aux réunions des membres du conseil a été compris entre 67 % et 81 %.

Le conseil a également entendu deux comptes rendus du comité de suivi des risques du groupe, lors de ses séances du 20 mai et du 9 décembre 2010. Ces comptes rendus ont permis de :

- faire le point sur les évolutions réglementaires, notamment liées à Bâle III, et leurs conséquences en matière d'organisation ;
- être informé des missions d'inspection de l'Autorité de contrôle prudentiel ;
- mesurer et suivre l'évolution des risques de crédit, de marché, de gestion de bilan et des risques opérationnels.

#### 4 - Mise en œuvre des normes de gouvernance

Le recueil de déontologie du groupe CM5-CIC a été approuvé par le conseil lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe CM5-CIC dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités du groupe.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions mais également à l'entité du groupe à laquelle ils appartiennent. Outre le respect des textes réglementaires, celle-ci doit veiller à appliquer les principes qui régissent le groupe en matière de qualité du service à la clientèle et de probité professionnelle, principes qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du groupe CM5-CIC souscrit.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris acte du dispositif prescrit par les articles L.225-90-1 et L.225-37 du Code de commerce tels qu'ils résultent de lois récentes, ainsi que de la convention avec l'État signée par monsieur Etienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008. En particulier, le conseil a pris acte des obligations qui lui sont faites ainsi que des engagements que cette convention comporte en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des manda-

taires sociaux, et quant à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil a confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place répondaient à cet engagement. Cette politique a été ratifiée par l'assemblée générale du 12 mai 2009.

Par ailleurs, il a adopté la politique de rémunération globale des professionnels des marchés financiers, résultant de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif « aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement », et modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne. Cette politique met également en application les normes professionnelles élaborées au cours de l'année 2009. L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et a modifié un certain nombre de dispositions concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée », dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Cet arrêté a donc nécessité un aménagement de la politique adoptée, qui a été entériné par le conseil de surveillance lors de sa séance du 24 février 2011.

Etienne Pflimlin  
Président du conseil de surveillance



## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 24 et 35 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives ;
- dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tel que décrit dans la note 1 et 10c de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent ;

- votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations ;
- votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 12 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés ;
- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 24 a). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

#### Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Husssherr  
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac



## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### Avenant à la convention de garantie du portefeuille de placement donnée à la Banque de Luxembourg

**Mandataires sociaux concernés : Michel Lucas, Philippe Vidal**

Au cours des exercices passés, la Banque de Luxembourg a constitué un portefeuille de placement, d'environ 11 milliards d'euros, dont une large partie est constituée de titres émis par des États de l'OCDE. Dans le contexte de la crise bancaire, la Banque de Luxembourg a souhaité se prémunir contre le risque de défaillance des émetteurs ou garants des titres de ce portefeuille en raison des conséquences qui résulteraient pour elle sur la place luxembourgeoise et sur le comportement de sa clientèle. Elle a donc sollicité le CIC, en sa qualité de maison mère, afin de garantir ces titres contre un tel risque de défaillance.

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de garantie. L'assiette de la garantie originale est constituée par le portefeuille de titres de placement détenu par la banque au 30 septembre 2008, hors titres d'État, pour un montant de 6,7 milliards d'euros (valeur nominale).

La Banque de Luxembourg verse au CIC une rémunération annuelle de 0,40 % assise sur le montant des actifs garantis.

La convention originale a une durée de cinq ans, son équilibre financier pouvant être révisé chaque année. Au-delà de cette période, elle est renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sauf dénonciation moyennant un préavis de trois mois.

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation financière internationale depuis octobre 2008 et notamment celle du secteur bancaire, le conseil de surveillance du 9 décembre 2010 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de garantie visant à modifier le périmètre des titres bénéficiant de cette garantie, la durée, ainsi que les aspects de rémunération comme suit :

- la garantie a été étendue aux titres émis ou garantis par des émetteurs souverains, ainsi qu'à un portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant ;
- une franchise annuelle de 50 millions d'euros sur laquelle seraient imputées les premières pertes en cas de défaut, cette franchise ne s'appliquant pas sur le portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant ;
- un taux de rémunération de 0,10 % au lieu de 0,40 % du fait de la franchise précédemment citée, de l'amélioration de la situation économique générale depuis octobre 2008 et de la qualité des portefeuilles couverts par la garantie ;
- une échéance au 31 décembre 2024 au plus tard ou à la date à compter de laquelle plus aucun titre ne figure dans le portefeuille.

L'engagement global maximum en contrevalet euros à la date de l'avenant est estimé à 7,63 milliards d'euros.

Au titre de 2010, cette convention a représenté, pour votre société, un produit de 18 241 milliers d'euros.

### 2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 2.1 - Conventions de garantie financière et de mise à disposition de moyens au bénéfice de CM-CIC Covered Bonds

Le groupe CM5-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de la BFCM, dénommée *CM-CIC Covered Bonds* ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM5-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « *covered bonds* » dans le cadre d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet à *CM-CIC Covered Bonds* d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM5-CIC en consentant des prêts à la BFCM.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 31 mai 2007 a autorisé le directoire à conclure :

- la convention de garantie financière par laquelle votre société affecte une partie de son portefeuille de prêts immobiliers en garantie des engagements contractés au bénéfice de *CM-CIC Covered Bonds*. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, autorisé par le conseil de surveillance du 12 mai 2009, visant à rehausser le plafond d'émission de *CM-CIC Covered Bonds*. Ce plafond, initialement fixé à 15 milliards d'euros, a été porté à 30 milliards d'euros en vue d'élargir les capacités de refinancement du groupe. Toutes les autres caractéristiques de la convention initialement conclue et autorisée en 2007 restent inchangées. Au titre de 2010, votre société a affecté un montant de 5 377 610 248 euros et perçu un produit de 2 469 655 euros ;
- la convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens au bénéfice de *CM-CIC Covered Bonds*. Votre société a perçu au titre de 2010 un produit de 23 023 euros découlant de la conclusion de cette convention.

## **2.2 - Convention relative à la concentration des refinancements de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)**

Votre société a choisi d'opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM.

Dans cette perspective, votre conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire à :

- donner mandat à la BFCM d'agir pour le compte du CIC vis-à-vis de la CRH ;
- faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires ;
- céder à la BFCM les 891 346 actions CRH que le CIC détient et auxquelles sont attachés 1 005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

## **2.3 - Convention d'avance d'actionnaire consentie à CIC Sud Ouest (anciennement CIC Société Bordelaise) non rémunérée de 100 millions d'euros.**

Le conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant entre le CIC et CIC Sud Ouest (anciennement CIC Société Bordelaise) d'un montant de 100 millions d'euros, non rémunérée, afin d'équilibrer le fonds de roulement de CIC Sud Ouest, devenu négatif en raison des investissements réalisés pour développer son réseau.

## **2.4 - Convention de financement du plan de développement de CIC Lyonnaise de Banque et de CIC Sud Ouest (anciennement CIC Société Bordelaise)**

Afin d'aider ces sociétés à financer leur programme d'ouverture de nouvelles agences, votre conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature de conventions de financement des plans de développement de CIC Lyonnaise de Banque, de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque (fusionnée avec CIC Lyonnaise de Banque lors du second semestre 2008) et de CIC Sud Ouest (anciennement CIC Société Bordelaise), comportant :

- des aides à l'investissement immobilier ;
- des prises en charges plafonnées des frais de personnel des nouvelles agences ;
- des bonifications au développement commercial.

Ces aides se déclinent sous forme d'avances pour investissement non rémunérées et remboursables sur cinq ans, de prises en charges directes, et de subventions.

L'incidence de cette convention a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2010, un versement de 19 964 milliers d'euros à CIC Lyonnaise de Banque et de 28 431 milliers d'euros à CIC Sud Ouest.

## **2.5 - Convention de détachement des présidents des banques du groupe CIC**

Dans le cadre de la politique du groupe CIC, les présidents des banques du groupe sont salariés de votre société et sont détachés auprès desdites banques pour exercer les fonctions de mandataires sociaux.

Vos conseils de surveillance des 15 septembre 1999, 12 septembre 2002, 28 avril 2004 et 10 décembre 2009 ont autorisé la mise en œuvre de conventions de détachement des présidents entre votre société et les banques.

Au titre de l'exercice 2010, votre société a refacturé à l'ensemble des entités concernées un montant total de 3 535 803 euros au titre du détachement des présidents suivants : Messieurs Julien-Laferrrière, Michenko, Prémaor, Tamburini, Vidal et Weber.

## **2.6 - Convention de détachement des dirigeants mandataires sociaux du groupe CIC**

La politique générale du groupe CIC veut que tous les dirigeants mandataires sociaux des banques et des filiales significatives du groupe soient salariés du CIC et détachés auprès des établissements concernés pour y exercer le mandat social pour lequel ils ont été nommés.

Afin de définir les modalités de refacturation de la rémunération des mandataires, votre conseil de surveillance du 26 février 2009 a autorisé la mise en œuvre des conventions de détachement suivantes :

- une convention avec IPO en application de laquelle monsieur Pierre Tiers est détaché par le CIC auprès de cette société pour y exercer les fonctions de président-directeur général et sa rémunération refacturée ;
- une convention avec CIC Sud Ouest (anciennement CIC Société Bordelaise) en application de laquelle madame Pascale Ribault est détachée par le CIC auprès de cette société pour y exercer les fonctions de directeur général délégué et sa rémunération refacturée ;

Au titre de l'exercice 2010, votre société a refacturé aux deux entités concernées un montant total de 667 542 euros.

## **2.7 - Convention de détachement de monsieur Fradin**

Votre conseil de surveillance du 12 septembre 2002 a autorisé le directoire à conclure une convention entre votre société et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, en vertu de laquelle monsieur Alain Fradin est détaché à plein temps dans votre société pour y exercer les fonctions de membre du directoire, la rémunération qui lui est versée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel étant intégralement remboursée à cette dernière par votre société.

Au titre de cette convention, votre société a versé en 2010 un montant de 793 487 euros (brut fiscal) à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

## 2.8 - Garantie donnée par le CIC à Euroclear pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez ce dépositaire

Cigogne Fund est un *hedge fund* de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire et administrateur de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'*Euroclear Bank*.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec *Euroclear* afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à *Euroclear* à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

## 2.9 - Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature d'une convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention conclue pour une durée de douze mois est arrivée à échéance le 30 septembre 2009. Elle a été renouvelée sur la base des garanties existantes de 2,4 milliards d'euros par décision expresse du CIC puis approuvée pour une nouvelle période de douze mois par le conseil de surveillance du 10 décembre 2009. Les autres conditions de la convention initialement conclue restent inchangées.

Au titre de 2010, l'incidence de cette convention a représenté, pour votre société, un produit de 142 milliers d'euros.

## 2.10 - Convention de garantie financière en faveur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Le groupe CM-CIC a souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « *covered bonds* »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.

La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé CM-CIC Home Loans FCT. Un « prêt titrisable » a été consenti par la CFCM à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM5-CIC. Il a ensuite été racheté par CM-CIC Home Loans FCT qui, pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par la BFCM et déposées par elle en « repo » auprès de la BCE en couverture des refinancements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par la BFCM au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la CFCM sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérent à la CFCM et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la CFCM pour le compte de la BFCM. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », CM-CIC Home Loans FCT est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA ».

Cette convention de garantie financière, dénommée « Collateral Security Agreement », est entre, d'une part, la BFCM en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la CFCM en qualité de banque intermédiaire devant consentir le « prêt titrisable » à la BFCM, enfin toutes les entités du groupe CM5-CIC, dont le CIC, appelées à fournir des garanties.

Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ».

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 3 août 2009 a autorisé le directoire à conclure la convention de garantie financière par laquelle le CIC affecterait tout ou partie de ses créances à l'habitat en garantie des obligations contractées par la BFCM au titre du « prêt titrisable ».

L'incidence de cette convention de garantie financière a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2010, un produit de 40 350 euros pour un encours garanti de 375 349 008 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

### Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr  
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac



## Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance du CIC

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CIC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

### Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr  
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac



## Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières et sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

(Au titre des résolutions 10, 12, 13, 14, 15 et 16)

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions légales, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

### I – Émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription (dixième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième résolutions)

En exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation, au conseil d'administration dont le principe de constitution est proposé à votre assemblée au titre des huitième et neuvième résolutions, de différentes émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (dixième résolution),
  - émission, par voie d'offre au public d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec faculté pour le conseil d'administration d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce (douzième résolution),
  - émission, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (treizième résolution), et ce dans la limite annuelle de 20 % du capital ;
- de l'autoriser, par la treizième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à cette même résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social (article L.225-136 1° alinéa 2) ;

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature (article L.225-147) consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (quinzième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de chacune des dixième, douzième, treizième et quinzième résolutions ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros en nominal, étant précisé que toutes les augmentations de capital qui pourraient être réalisées au titre des dixième à seizième résolutions s'imputeront sur ce plafond.

Le montant maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances en vertu des dixième, douzième et treizième résolutions sera de 1 600 millions d'euros.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux dixième, douzième et treizième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la quatorzième résolution.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire au titre de la douzième et de la treizième résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des dixième et quinzième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel qui vous est faite dans les douzième et treizième résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

## II - Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés ou anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (seizième résolution)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant qui s'imputera sur le plafond global de 150 millions d'euros en nominal applicable aux augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration en application des dixième à seizième résolutions de la présente assemblée générale, et réservée aux salariés et, le cas échéant, aux anciens salariés, retraités ou préretraités de la société et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de déléguer au conseil d'administration pour une période de 26 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

### Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Husscherr  
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac



## Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, messieurs les porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 26 avril 2011 notre rapport général sur les comptes annuels et notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous rappellerons brièvement les modalités de rémunération prévues lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs.

La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multiplié par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2011, est le suivant :

$$CP\ 2010 = CP\ 2009 \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2010}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2009}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à  $85\% \times (TAM + TMO)/2$  ;
- une rémunération plafond égale à  $130\% \times (TAM + TMO)/2$ .

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2010 et 2009 sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2009 et 2010, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables. Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2010 de 18,355 contre 13,233 pour 2009.

Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à 4,30 % avant plafonnement, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 1,66 % et 2,54 %.

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2011 relative à l'exercice 2010 sera de 3,88 euros par titre.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

### Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr  
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac



## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable et de présentation relatifs aux nouveaux textes et règlements applicables à compter de l'exercice 2010, notamment le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le contexte de volatilité des marchés financiers qui reste élevée et d'un environnement encore incertain, votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent ;

- comme indiqué dans les notes 1, 4ter et 17 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit ;

- votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

#### Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr  
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac



## Résolutions

### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

#### Première résolution

##### Changement de méthode comptable intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2010

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du directoire, prend acte qu'un changement de méthode comptable est intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2010, relatif à l'étalement des commissions reçues et versées sur les crédits, en fonction de l'amortissement et de la durée effective de ces crédits, selon l'avis n° 2009-05 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité et du règlement 2009-03 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, et approuve l'inscription de l'impact de ce changement de méthode comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à hauteur de 12 575 420,71 euros au débit du compte report à nouveau, qui devient créancier de 2 402 483 865,66 euros.

#### Deuxième résolution

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire sur les comptes sociaux, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 537 729 649,01 euros.

#### Troisième résolution

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire sur le CIC, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes consolidés au 31 décembre 2010, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôts de 1 115 millions d'euros (part du groupe).

#### Quatrième résolution

##### Affectation du résultat

L'assemblée générale :

- constatant que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 537 729 649,01 euros ;
- constatant que le report à nouveau créancier, tel que modifié par la 1<sup>re</sup> résolution, se monte à : 2 402 483 865,66 euros ;
- constatant qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 2 940 213 514,67 euros.

Décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- dotation à la réserve légale : 1 776 355,20 euros ;

- dividende des actions « A » au titre de l'exercice 2010 pour : 334 641 938,40 euros ;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour : 2 603 795 221,07 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 8,80 euros le dividende à verser à chacune des 38 027 493 actions « A ». Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau.

Ce dividende sera détaché le 24 mai 2011.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2007, un dividende de 172 088 054,40 euros a été distribué, soit 4,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2008, un dividende de 36 649 061 euros a été distribué, soit 1 euro par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- pour 2009, un dividende de 160 590 128,85 euros a été distribué, soit 4,35 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;

### Cinquième résolution

#### Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

### Sixième résolution

#### Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire

Constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire détenu par la société *Ernst & Young et Autres*, membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Versailles dont le siège social est 41, rue Ybry, 92756 Neuilly-sur-Seine Cedex, vient à expiration à l'issue de la présente réunion, et sur proposition du conseil de surveillance, l'autorité de contrôle prudentiel ayant donné un avis favorable, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société *Ernst & Young et Autres* pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

### Septième résolution

#### Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant détenu par monsieur Pascal Macioce vient à expiration à l'issue de la présente réunion et sur proposition du conseil de surveillance, l'Autorité de contrôle prudentiel ayant donné un avis favorable, l'assemblée générale décide de nommer la société *Picarle & Associés*, membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Versailles dont le siège social est Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche - 92037 Paris la Défense Cedex, commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

## Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

### Huitième résolution

#### Changement de mode d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, décide de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la société, par abandon de la formule à directoire et conseil de surveillance prévue par l'article L.225-57 du Code de commerce et retour à la formule classique à conseil d'administration, régie par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce.

### Neuvième résolution

#### Adoption des nouveaux statuts

En conséquence de la 8<sup>e</sup> résolution qui précède, les modifications suivantes sont apportées aux statuts :

- les anciens articles 10 et 11 relatifs au directoire sont supprimés ;
- les anciens articles 12, 13 et 14 relatifs au conseil de surveillance sont supprimés ;
- l'ancien article 27 relatif aux assemblées spéciales, déjà sans objet, est supprimé ;
- les termes « à directoire et conseil de surveillance » sont supprimés ;



- les termes « conseil de surveillance » et « membre du conseil de surveillance » sont remplacés par « conseil d'administration » et « administrateur » dans les autres articles des statuts concernés ;
- il est créé un nouvel article 10 relatif au conseil d'administration, qui sera composé de neuf à dix-huit membres et comportera en outre deux administrateurs élus par les salariés, dont il prévoit les modalités d'élection tous les six ans. La durée des fonctions des administrateurs est fixée à six ans, sauf pour les premiers administrateurs, nommés par tiers pour deux, quatre ou six ans. Les autres dispositions reprennent celles des textes légaux et réglementaires ;
- il est créé un nouvel article 11 relatif au fonctionnement du conseil d'administration, qui prévoit que la limite d'âge pour le président est de 75 ans, éventuellement prorogeable deux ans, qu'il peut y avoir un ou plusieurs vice-présidents et que le conseil est autorisé à recourir à des moyens de visioconférence. Les autres dispositions reprennent celles des textes légaux et réglementaires ;
- il est créé un nouvel article 12 relatif à la direction générale, qui prévoit que la limite d'âge pour le directeur général est de 75 ans, éventuellement prorogeable deux ans, que le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué et que la limite d'âge qui leur est applicable est de 70 ans, éventuellement prorogeable deux ans. Les autres dispositions reprennent celles des textes légaux et réglementaires ;
- en conséquence des suppressions et créations d'articles énumérées ci-dessus, les anciens articles 15 à 31 sont renumérotés de 13 à 28.

Par ailleurs, et sans lien avec la 8<sup>e</sup> résolution qui précède, les modifications suivantes sont apportées aux statuts dans un souci de simplification ou d'adaptation à l'évolution de la réglementation :

- les notes reprenant l'historique des modifications successives des statuts depuis leur adoption par l'assemblée générale du 17 juin 1998 sont supprimées dans tous les articles concernés ;
- l'appellation « actions de catégorie A » est supprimée dans tous les articles concernés, pour être remplacée par l'appellation « actions », une seule catégorie d'actions subsistant ;
- l'ancien article 20, nouvel article 18 relatif aux assemblées générales est modifié pour tenir compte de l'évolution de la réglementation. Il prévoit dorénavant que les actionnaires doivent justifier de leur qualité au moins 3 jours avant l'assemblée et non plus 5 jours et que tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions définies à l'article L.225-106 du Code de commerce.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, adopte article par article, puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société et dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal.

## Dixième résolution

### Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, et L.228-92 et suivants du Code de commerce :

1° Délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances.

Le prix d'émission de chaque action ne pourra pas être inférieur au pair.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 euros) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant vocation à des actions. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 10 à 16 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cents millions d'euros (1 600 000 000 euros), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.

3° Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

4° Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 11<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2009 est abrogée.

### Onzième résolution

#### Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'assemblée générale, faisant application de l'article L.225-130 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport du conseil de surveillance :

- 1° Délégué au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités, étant précisé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra ni être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital, ni dépasser le plafond de 150 millions d'euros, plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 10 à 16.
- 2° Décide, en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.
- 3° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

### Douzième résolution

#### Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, L.225-135, L.225-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

1° Délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

- 2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 euros) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 10 à 16 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cent millions d'euros (1 600 000 000 euros), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
- 3° Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au conseil d'administration la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.

4° Décide que, conformément à l'article L.225-136 1° alinéa du Code de commerce, le prix d'émission :

- des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 % ;
- des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la transformation de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au plancher défini à l'alinéa précédent ainsi, en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.

5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 13<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2009 est abrogée.

### Treizième résolution

#### **Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, L.225-135, L.225-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

1° Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2° Décide que :

- le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 10 à 16 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond ;
- en outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cent millions d'euros (1 600 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie ;
- en tout état de cause, les émissions de titres de capital réalisées en vertu de la présente délégation n'excéderont pas les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 20 % du capital par an).

3° Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au conseil d'administration la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.

4° Décide que, conformément à l'article L.225-136 1° alinéa du Code de commerce :

- dans la limite de 10 % du capital social par an, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration, à fixer le prix d'émission selon les modalités qu'elle détermine au vu d'un rapport du conseil d'administration et d'un rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- entre 10 % et 20 % du capital social par an, le prix d'émission des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 % ; et le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la transformation de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au plancher défini à l'alinéa précédent ainsi, en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.

5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

#### Quatorzième résolution

##### Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport du conseil de surveillance, décide que pour chacune des émissions décidées en application des 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> résolutions qui précèdent, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce s'il constate une demande excédentaire et ce, dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de son montant. Le prix de souscription sera le même que celui retenu pour l'émission initiale. Cette augmentation devra cependant s'inscrire à l'intérieur du plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 euros) autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration en application des résolutions 10 à 16 de la présente assemblée générale.

La 14<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2009 est abrogée.

#### Quinzième résolution

##### Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature

Dans la limite du plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 euros) s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 10 à 16 de la présente assemblée générale, et dans les conditions prévues à l'article L.225-147 du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport du conseil de surveillance, délègue au conseil d'administration, durant une période de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence afin de procéder à l'émission d'actions ordinaires sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. La présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 15<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2009 est abrogée.

#### Seizième résolution

##### Autorisation donnée au conseil d'administration de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, considérant les résolutions qui précèdent autorisant le conseil d'administration à augmenter éventuellement le capital, et en application des dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration le pouvoir de procéder en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés et, le cas échéant, aux anciens salariés, retraités ou préretraités de la société et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, à réaliser conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail. Cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital éventuellement réalisée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, à l'effet notamment de :

- 1° déterminer le montant de l'émission ;
- 2° fixer le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions fixées par l'article L.443-5 du Code du travail ;
- 3° arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des augmentations de capital à intervenir et en particulier :
  - déterminer la ou les sociétés dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ;
  - fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs et le délai de libération des actions à émettre ;
  - déterminer si les souscriptions devront ou non être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement au profit des bénéficiaires ;
  - déterminer la durée de la période de souscription, la date de jouissance des actions nouvelles et d'une manière générale toute autre condition ou modalité qu'il jugera nécessaire ;
  - imputer les frais de l'augmentation de capital sur la prime d'émission et prélever sur cette dernière les sommes nécessaires pour doter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
  - enfin, accomplir tous actes et formalités requis du fait de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation, demander l'admission des actions émises à la négociation sur un marché réglementé, modifier les statuts en conséquence, et faire tout le nécessaire.

Cette augmentation de capital s'imputera sur le plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000) arrêté pour les augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration en application des résolutions 10 à 16 de la présente assemblée générale.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale.

## Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

### Dix-septième résolution

#### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour la Caisse Centrale du Crédit Mutuel membre du conseil d'administration pour une durée de 2 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

### Dix-huitième résolution

#### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour monsieur Daniel Leroyer membre du conseil d'administration pour une durée de 2 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

### Dix-neuvième résolution

#### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour monsieur Massimo Ponzellini membre du conseil d'administration pour une durée de 2 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

### Vingtième résolution

#### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour monsieur Maurice Corgini membre du conseil d'administration pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

### Vingt-et-unième résolution

#### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour monsieur Jean-Louis Girodot membre du conseil d'administration pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

### Vingt-deuxième résolution

#### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour monsieur Philippe Vasseur membre du conseil d'administration pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

### Vingt-troisième résolution

#### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel membre du conseil d'administration pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

### Vingt-quatrième résolution

#### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour madame Catherine Allonas Barthe membre du conseil d'administration pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

## Vingt-cinquième résolution

### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour monsieur Michel Lucas membre du conseil d'administration pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

## Vingt-sixième résolution

### Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, s'inscrivant dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du titre IV du Livre II et du chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers d'une part ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le conseil d'administration à intervenir en Bourse sur les actions de la société dans les conditions suivantes :

- l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 30 millions d'euros ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2012 inclus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et généralement faire le nécessaire dans le cadre fixé ci-dessus.

## Résolution commune aux assemblées ordinaire et extraordinaire

### Vingt-septième résolution

#### Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

## Autres éléments du document de référence

### Capital - Bourse

#### Renseignements de caractère général concernant le capital

##### Montant et composition du capital

Au 31 décembre 2010, le capital du CIC s'élève à 608 439 888 euros et se compose de 38 027 493 actions ordinaires « A » de 16 euros nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébaïl, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport qui a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 a été rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport de ses activités de marché au CIC. L'apport a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été attribuées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détient 229 730 actions propres.

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007). Les actionnaires du Crédit Fécampois autres que le CIC ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros.

En application de la 4<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 6 526 912 euros par la création de 407 932 actions nouvelles.

En application de la 5<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 12 758 128 euros par la création de 797 383 actions nouvelles.

En application de la 4<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 4 291 360 euros par la création de 268 210 actions nouvelles.

En application de la 4<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 17 763 552 euros par la création de 1 110 222 actions nouvelles.

##### Montant du capital autorisé et échéance de l'autorisation

Par ses onzième à seizième résolutions, l'assemblée générale du 12 mai 2009 a délégué au directoire les pouvoirs nécessaires pour réaliser des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, en numéraire, par compensation de créances, par incorporation de réserves ou en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières, dans le cadre d'une OPE ou non. Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros ; en outre, si le directoire recourrait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros.

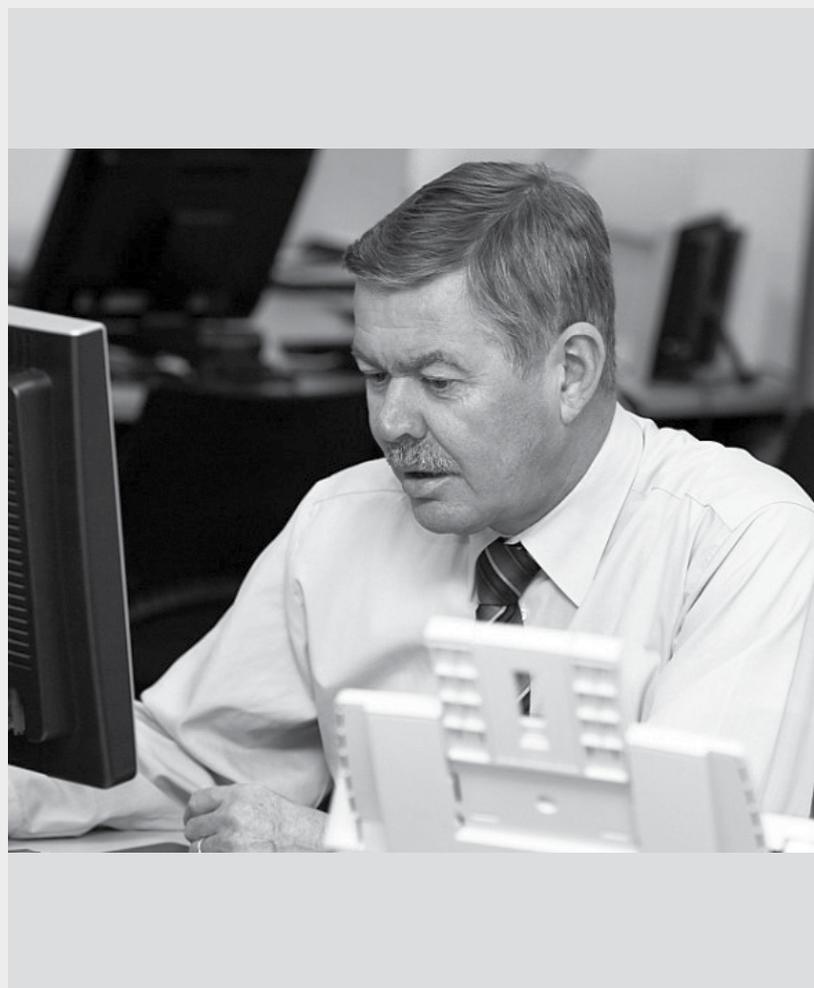
Ces délégations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2010. Elles restent valables jusqu'au 12 juillet 2011.

##### Titres non-représentatifs du capital

Néant.

##### Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.



## Évolution du capital sur les 5 derniers exercices

	2006		2007		2008	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	35 208 166	563 330 656	35 437 896	567 006 336	35 851 678	573 626 848
Augmentation en numéraire			407 932	112 997 164	797 383	128 373 663
Dont prime d'émission				(106 470 252)		(115 620 535)
Apport en nature	229 730	3 675 680	5 850	93 600		
Augmentation par incorporation de réserves						
<b>CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>35 437 896</b>	<b>567 006 336</b>	<b>35 851 678</b>	<b>573 626 848</b>	<b>36 649 061</b>	<b>586 384 976</b>

## Répartition du capital à la clôture des 3 derniers exercices, en actions et en droits de vote

	Situation au 31/12/2008				Situation au 31/12/2009			
	Nb actions	%	Droits de vote	%	Nb actions	%	Droits de vote	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	26 223 303	71,55	26 223 303	72,03	26 494 868	71,77	26 494 868	72,24
Ventadour Investissement	7 407 901	20,21	7 407 901	20,35	7 407 901	20,07	7 407 901	20,20
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	366 290	1,00	366 290	1,01	369 812	1,00	369 812	1,01
Banca Popolare di Milano	352 082	0,96	352 082	0,97	352 082	0,95	352 082	0,96
Crédit Mutuel Nord Europe	314 328	0,86	314 328	0,86	361 013	0,98	361 013	0,98
Crédit Mutuel Arkéa	263 585	0,72	263 585	0,72	263 585	0,71	263 585	0,72
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie	253 747	0,69	253 747	0,7	256 186	0,69	256 186	0,70
Crédit Mutuel Océan	253 723	0,69	253 723	0,7	256 162	0,69	256 162	0,70
Crédit Mutuel du Centre	209 100	0,57	209 100	0,57	211 110	0,57	211 110	0,58
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)	118 319	0,32	118 319	0,32	115 231	0,31	115 231	0,31
Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest	128 942	0,35	128 942	0,35	130 181	0,35	130 181	0,35
Crédit Mutuel Normandie	25 371	0,07	25 371	0,07	25 614	0,07	25 614	0,07
Public, autres actionnaires	490 520	1,35	490 520	1,35	434 436	1,18	434 436	1,18
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	241 850	0,66	-	-	239 090	0,65	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>36 649 061</b>	<b>100</b>	<b>36 407 211</b>	<b>100</b>	<b>36 917 271</b>	<b>100</b>	<b>36 678 181</b>	<b>100</b>

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement filiale à 100 % de la BFCM.

La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du CIC qui avaient participé à sa privatisation en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans.

Le 8 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, la Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement.

Les 242 224 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2010 (dont 229 741 actions détenues en propre et 12 483 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote mais n'entraînent pas de modification significative entre la répartition du capital et celle des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-dessus.

Les interventions du CIC sur le marché de ses actions sont décrites page 200.

2009		2010	
Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
36 649 06	586 334 976	36 917 271	590 676 336
268 210	27 893 840	1 110 222	17 763 552
	(23 602 480)		
<b>36 917 271</b>	<b>590 676 336</b>	<b>38 027 493</b>	<b>608 439 888</b>

Situation au 31/12/2010			
Nb actions	%	Droits de vote	%
27 560 922	72,48	27 560 922	72,94
7 407 901	19,48	7 407 901	19,61
384 436	1,01	384 436	1,02
352 082	0,93	352 082	0,93
375 289	0,99	375 289	0,99
263 585	0,69	263 585	0,70
256 186	0,67	256 186	0,68
266 292	0,70	266 292	0,70
219 458	0,58	219 458	0,58
101 499	0,27	101 499	0,27
135 329	0,36	135 329	0,36
26 626	0,07	26 626	0,07
435 664	1,15	419 441	1,15
242 224	0,64	-	-
<b>38 027 493</b>	<b>100</b>	<b>37 785 269</b>	<b>100</b>

### Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), elle-même filiale à 94,6 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), contrôle au 31 décembre 2010 directement (72,9 %) et conjointement avec sa filiale à 100 % Ventadour Investissement, 92,5 % du capital du CIC.

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM5-CIC, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel les pôles d'activité secteur bancaire et financier, assurance, immobilier et technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- service de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

La BFCM est une filiale du groupe CM5-CIC, constitué des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique, de la CF de CM (Caisse fédérale commune) et des autres principales filiales : ACM, BECM, informatique, CIC, TargoBank (ex-Citibank Allemagne), Cofidis, CIC Iberbanco (ex-Banco Popular France), BPE CM-CIC Espagne.

Durant l'exercice 2010, le CM5-CIC, dont l'activité de banque de détail constitue le cœur de métier, a poursuivi l'amélioration de la qualité et l'extension de son réseau qui, en augmentation de 82 points de vente, atteint 4 017 caisses et agences. La mobilisation de tous ses collaborateurs, à l'écoute des besoins de ses sociétaires et clients et forts de leur confiance renouvelée, a permis d'accompagner au mieux particuliers, associations, professionnels et entreprises (le groupe est banquier de plus d'une entreprise sur trois).

Le CM5-CIC renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes (notamment en Espagne avec la création d'un réseau avec Banco Popular), élargissant son activité et son champ d'action. La rationalisation des outils techniques et financiers se poursuit.

Disposant de 25,5 milliards d'euros de capitaux propres comptables et TSS, en augmentation de 2,1 milliards d'euros, le groupe CM5-CIC (devenu CM10-CIC le 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec l'adhésion à la CF de CM des Fédérations du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest, du Centre, de Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranée) aborde l'avenir avec confiance et détermination. Il participe activement au financement de l'économie locale, régionale et nationale.

À fin 2010, avec un total de bilan consolidé de 434,3 milliards d'euros, le CM5-CIC gère et conserve 430,4 milliards d'épargne (dont 154,5 milliards de dépôts comptables, 214,6 milliards d'épargne financière bancaire et 61,3 milliards d'épargne assurance). Il a par ailleurs distribué 229,3 milliards d'euros de crédits.

Son PNB s'établit à 10,9 milliards d'euros (dont près de 25 % réalisé à l'international), en progression de 3,5 % à période et périmètre constants par rapport à l'exercice précédent.

Le coût du risque s'élève à 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 milliards en 2009 (- 38,2 % à périmètre constant) et le résultat net comptable à 2,3 milliards d'euros contre 1,4 milliard.



## Marché des titres de l'émetteur

### Les actions « A » CIC

Les actions ordinaires ou actions « A » du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession des actions « A » du CIC. L'article 9 des statuts oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 % (article 9 des statuts, 6<sup>e</sup> alinéa, cf. le chapitre « gouvernement d'entreprise » page 49).

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 20 mai 2010 a, par sa sixième résolution, renouvelé jusqu'au 31 octobre 2011 l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat, en 2010, le CIC :

- a acquis 37 242 actions « A » CIC (prix moyen unitaire d'acquisition 127,28 euros) ;
- a vendu 34 108 actions « A » CIC (prix moyen unitaire de cession 126,20 euros) ;
- et détenait 12 483 actions « A » CIC pour une valeur moyenne unitaire de 132,99 euros au 31 décembre 2010, soit 0,033 % du capital.

Ces actions sont détenues exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité et n'ont pas vocation à être annulées.

Il sera demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 19 mai 2011 de renouveler cette autorisation.

En application de l'article 6 des statuts, 1<sup>er</sup> alinéa, le capital de la société est composé d'une seule catégorie d'actions, dites de « catégorie A », d'un nominal de 16 euros et entièrement libérées.

Une fois la réserve légale dotée à concurrence de 10 % du capital social, le bénéfice de l'exercice, éventuellement augmenté du report à nouveau bénéficiaire, est intégralement distribuable aux actionnaires par l'assemblée générale sous réserve de l'application des règles fiscales pertinentes (article 30 des statuts).

Il n'existe aucun droit particulier, aucun privilège particulier, ni aucune restriction particulière, qui soient attachés aux actions émises par la société.

### Données boursières - Actions ordinaires « A » CIC

	Nombre d'actions échangées	Capitaux mensuels millions d'euros	Cours extrêmes	
			+ bas euros	+ haut euros
<b>Janvier 2009</b>	29 768	2,550	78,00	101,50
Février 2009	11 342	0,889	68,00	84,80
Mars 2009	27 566	2,005	65,00	100,00
Avril 2009	14 949	1,623	95,50	124,99
Mai 2009	7 341	0,841	106,00	123,50
Juin 2009	3 300	0,342	99,00	108,00
Juillet 2009	3 713	0,372	97,40	103,00
Août 2009	16 192	1,881	103,95	120,99
Septembre 2009	10 413	1,162	109,10	117,99
Octobre 2009	56 916	6,849	108,00	138,00
Novembre 2009	12 592	1,524	112,50	127,80
Décembre 2009	15 794	1,815	111,01	121,00
<b>Janvier 2010</b>	14 345	1,783	117,50	130,01
Février 2010	8 932	1,097	118,51	132,80
Mars 2010	16 842	2,169	126,01	132,10
Avril 2010	18 280	2,410	127,50	136,01
Mai 2010	13 067	1,573	109,50	131,00
Juin 2010	6 194	0,702	110,00	116,00
Juillet 2010	16 412	1,848	108,60	124,90
Août 2010	8 529	1,051	118,50	127,90
Septembre 2010	21 297	2,655	119,51	128,99
Octobre 2010	9 158	1,238	128,01	140,00
Novembre 2010	9 338	1,291	129,00	144,70
Décembre 2010	7 910	1,041	128,00	135,000
<b>Janvier 2011</b>	13 645	1,842	130,00	139,00
Février 2011	19 982	2,967	135,51	160,00
Mars 2011	12 193	1,836	144,50	159,00

## Information financière

Sur les douze derniers mois, le CIC n'a fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

## Investissements

Les seuls investissements réalisés par le CIC concernent des participations financières (cf. rapport de gestion consolidé page 64 et note 7a de l'annexe page 111).

## Dividendes et politique de distribution

### Les titres composant le capital

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'actions « A »	35 208 166	35 621 937	36 649 061	36 917 271	38 027 493
Dividende net des actions « A » (en €)	4,43	4,8	1	4,35	8,80
<b>TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€)</b>	<b>156</b>	<b>171</b>	<b>37</b>	<b>161</b>	<b>335</b>
Résultat net consolidé part groupe (en M€)	1 274	1 139	170	801	1 115
Taux de distribution	12,20 %	15,00 %	22,00 %	20,00 %	30,00 %

Le capital social est divisé en 38 027 493 actions dont 229 741 titres auto-détenus. Le montant des dividendes revenant aux titres auto-détenus est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

### Les titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année et donc, pour l'année en cours, le 28 mai 2011, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne  $(TAM + TMO)/2$ .

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'INSEE pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel renouvelé chaque fin de mois, à intérêts composés, pendant les 12 mois précédant le mois de mars au taux moyen mensuel du marché monétaire tel que calculé par l'AFB.

## Propriétés immobilières, usines et équipements

Les informations sont données en annexe (cf. note 16 de l'annexe page 117).

## Opérations avec des apparentés et informations sur les participations

Les informations se trouvent :

- note 3 de l'annexe, périmètre de consolidation (pages 103 à 105) ;
- note 40 de l'annexe, « encours des opérations réalisées avec les parties liées » (page 131) ;
- dans le tableau « informations relatives aux filiales et participations » (pages 164-165) ;
- dans la partie « activités et résultats des filiales et participations » (pages 166 à 172).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'EONIA (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % de ce même TAM, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2011 - CP 2011 - est égal à :

$$CP\ 2010 \times \frac{\text{Résultat 2010 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 2009 au sens du contrat d'émission}}$$

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du CIC pour 2010, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 1 115 043 milliers d'euros contre 803 918 milliers pour 2009.

$$\text{Le CP 2011 est ainsi égal à : } CP\ 2010 \times \frac{1\,115\,043 \text{ milliers d'euros}}{803\,918 \text{ milliers d'euros}}$$

soit  $13,233 \times 1,38701 = 18,355$ .

### Rémunération

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à 4,301 %, soit à un niveau supérieur au plafond de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2011 aux porteurs de titres participatifs sera plafonnée à 130 % (TAM + TMO)/2.

Le taux sera égal à 2,545 % avec un TAM de 0,5187 % et un TMO moyen de 3,3967 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2011, le coupon brut est de 3,88 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

### Rémunération payée depuis 2007 (année de paiement)

	CP	TAM %	TMO %	Taux servi %	Coupon brut versé
2007	30,795	3,2286	4,1900	4,822	€ 7,35
2008	27,495	4,1117	4,5792	5,648	€ 8,61
2009	2,96	3,2947	4,3842	4,992	€ 7,61
2010	13,233	0,4610	3,8542	2,805	€ 4,28
2011	18,355	0,5187	3,3967	2,545	€ 3,88

### Cours du titre participatif depuis 2006

	+ haut euros	+ bas euros	Dernier cours euros
2006	185,00	175,00	183,50
2007	186,00	176,50	183,00
2008	182,00	150,00	156,00
2009	160,00	145,00	148,00
2010	154,00	137,00	141,75

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1 000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.

## Renseignements divers

### Renseignements de caractère juridique concernant le CIC

(cf. également le chapitre « gouvernement d'entreprise »)

#### Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

#### Crédit Industriel et Commercial

en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence Paris 9<sup>e</sup>

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96

#### Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société est dotée d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

#### Société soumise à la législation française

##### Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

##### Objet social (résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

#### Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 6419Z (autres intermédiations monétaires).

#### Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9<sup>e</sup> (secrétariat général).

#### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Affectation du résultat (article 30 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le directoire.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.

### Situation de dépendance

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

### Historique

La société actuelle a été créée le 7 mai 1859 sous la dénomination de « Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ».

Dès sa création, elle a présidé à la constitution de banques régionales dans les principales grandes villes de France. En 1895, elle a inauguré à Londres sa première succursale à l'étranger.

En 1918 et 1927, elle est entrée dans le capital de plusieurs banques régionales ou locales (Banque Dupont - Banque Scalbert - Société Normande de Banque et de Dépôts - Crédit Havrais - Crédit Nantais - Crédit de l'Ouest - Banque Régionale de l'Ouest). Elle a constitué, autour d'elle, un groupe de banques affiliées qui s'est élargi encore pendant la crise des années trente.

En 1968, le groupe Suez - Union des Mines a pris le contrôle du groupe CIC.

En 1982, la plupart des banques du groupe CIC et la Compagnie Financière de Suez ont été nationalisées.

Après que l'État lui eut apporté la totalité du capital de la Banque de l'Union Européenne et le nombre d'actions des banques régionales nécessaire pour assurer leur détention à 51 %, en 1984, la société a filialisé ses activités bancaires qu'elle a transférées à une structure qui a pris le nom de CIC Paris.

Elle est devenue ainsi la société mère du groupe et a pris alors le nom de Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial.

En 1985, le GAN est entré dans le capital de la Compagnie Financière de CIC avec une participation qui a augmenté au fur et à mesure que les participations du groupe Suez et de l'État ont diminué.

En 1987, l'État a apporté le solde des actions des banques régionales à la Compagnie Financière de CIC, celle-ci détenant alors 100 % du capital de ses filiales bancaires.

En 1990, la Compagnie Financière de CIC a fusionné avec la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne qui a opéré sous le nom commercial de « Union Européenne de CIC ».

Le 27 avril 1998, le GAN a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) 67 % du capital de la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne dans le cadre de la procédure de privatisation du groupe CIC engagée par l'État le 1<sup>er</sup> août 1996.

Le 31 décembre 1999, la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne a absorbé avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999, le Crédit Industriel et Commercial, sa filiale à 100 %, selon la procédure de fusion simplifiée. Elle a alors pris le nom de Crédit Industriel et Commercial et transféré son siège social au 6, avenue de Provence, à Paris.

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23% dans le capital du CIC que détenait le GAN a été rachetée par la Société Ventadour Investissement, filiale à 100 % de la BFCM.



## Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

### Responsable du document de référence

#### Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Michel Lucas, président du directoire.

#### Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 63 à 83 pour les comptes consolidés et pages 132 à 133 pour les comptes sociaux) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des

contrôleurs légaux, figurant en page 189, qui contient une observation.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentées dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.09-0316 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 188 à 195 dudit document, qui contiennent des observations.

Paris, le 26 avril 2011

Michel Lucas  
Président du directoire

### Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

#### Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit

Adresse : 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Agnès Hussherr

Début du premier mandat : 25 mai 1988

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11 mai 2006

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Ernst & Young et Autres

Adresse : 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Isabelle Santenac

Début du premier mandat : 26 mai 1999

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 19 mai 2005

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

#### Commissaires aux comptes suppléants

Etienne Boris, Pascal Macioce.

### Honoraires versés aux commissaires aux comptes\*

Montants en millions d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit		Ernst & Young et Autres	
	2010	2009	2010	2009
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
- CIC	0,65	16 %	0,70	21 %
- Filiales intégrées globalement	2,77	70 %	2,37	74 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes				
- CIC				
- Filiales intégrées globalement	0,14	4 %	0,13	4 %
<b>Sous-total</b>	<b>3,56</b>	<b>90 %</b>	<b>3,20</b>	<b>99 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
- Juridique, fiscal et social	0,13	3 %		
- Autres	0,26	7 %	0,02	1 %
<b>Sous-total</b>	<b>0,39</b>	<b>10 %</b>	<b>0,02</b>	<b>1 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,95</b>	<b>100 %</b>	<b>3,22</b>	<b>100 %</b>

\* Les montants ci-dessus correspondent à ceux comptabilisés en charges durant l'exercice.

## Table de concordance du document de référence

### Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

	Pages	
1	Personnes responsables	200
2	Contrôleurs légaux des comptes	200
3	Informations financières sélectionnées	5-6
4	Facteurs de risques	69-83
5	Informations concernant l'émetteur	201 / 202-203
6	Aperçu des activités	5 / 7-30 / 66-68 / 202
7	Organigramme	8-9 / 103-105
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	201
9	Examen de la situation financière et du résultat	64-69 / 84-86
10	Trésorerie et capitaux	76-78 / 87-88
11	Recherche et développement, brevets et licences	na
12	Information sur les tendances	69
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	na
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	31-49
15	Rémunération et avantages	33 / 38-39 / 49 / 69 / 131
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	31-49
17	Salariés	60 / 198-199
18	Principaux actionnaires	198-199
19	Opérations avec des apparentés	201
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	63-172 / 201-202
21	Informations complémentaires	130 / 197-200 / 202-203
22	Contrats importants	na
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na
24	Documents accessibles au public	62 / 205
25	Informations sur les participations	201

### Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

	Pages	
1	Attestation du responsable du document de référence	204
2	Rapports de gestion	64-83 / 132-133
3	États financiers	84-131 / 134-163

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, présentés respectivement aux pages 64 à 131 et page 179 du document de référence n° D. 10-0352 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2010 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés respectivement aux pages 64 à 137 et page 188 du document de référence n° D. 09-0316 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2009.

Les chapitres des documents de référence n° D. 10-0352 et n° D. 09-0316 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



**Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.**

**Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Site Internet : [www.cic.fr](http://www.cic.fr)

**Responsables de l'information**

Hervé Bressan - directeur financier  
Téléphone : 01 45 96 81 90

Bruno Brouchiquan - responsable de la communication  
Téléphone : 01 45 96 92 20

**Édition**

CIC  
Relations extérieures

**Conception - Réalisation**

Vivacitas

**Crédit photos**

Caroline Doutre

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise (libre)



Chaîne de contrôle qui garantit la traçabilité du papier depuis la forêt gérée de façon durable jusqu'au document imprimé.



**CIC – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 608 439 888 euros**  
**6, avenue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01 45 96 96 96 – Télécopie : 01 45 96 96 66 – Télex : 688314 CICP – swift cmcifrpp – <http://www.cic.fr>**  
**Banque régie par les articles L.511-1 du Code monétaire et financier – RCS Paris 542 016 381 – Adresse postale 75452 Paris Cedex 09**